

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT  
DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ DE  
L'ANNÉE TARIFAIRE 2019-2020

DOSSIER : R-4057-2018 Phase 2

RÉGISSEURS : Me LOUISE LAUZON, présidente  
Me SIMON TURMEL et  
Mme SYLVIE DURAND

AUDIENCE DU 2 OCTOBRE 2019

VOLUME 13

CLAUDE MORIN  
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY  
avocat de la Régie

REQUÉRANTE :

Me SIMON TURMEL et  
Me JOËL CARDINAL  
avocats d'Hydro-Québec Distribution (HQD)

INTERVENANTS :

Me NICOLAS DUBÉ  
avocat de l'Administration régionale Kativik (ARK);

Me STEVE CADRIN  
avocat de l'Association hôtellerie Québec et de  
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me GENEVIÈVE PAQUET  
avocate du Groupe de recommandations et d'actions  
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me HÉLÈNE SICARD  
avocate de l'Union des consommateurs (UC).

---

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
PRÉLIMINAIRES	6
PREUVE DE HQD	
LOUISE TRÉPANIÉ	
MARTIN CARRIER	
FRÉDÉRIK AUCOIN	
INTERROGÉS PAR Me SIMON TURMEL	9
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	14
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	26
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	34
INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY	37
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	74
PREUVE DE L'ARK	
YVON NORMANDIN	
FRÉDÉRIC GAGNÉ	
INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ	90
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	143
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	151

PREUVE DU GRAME

NICOLE MOREAU

INTERROGÉE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET 166

INTERROGÉE PAR LA FORMATION 178

PREUVE DE UC

VIVIANE DE TILLY

INTERROGÉE PAR Me HÉLÈNE SICARD 181

INTERROGÉE PAR LA FORMATION 187

PLAIDOIRIE PAR Me SIMON TURMEL 189

PLAIDOIRIE PAR Me STEVE CADRIN 205

PLAIDOIRIE PAR Me NICOLAS DUBÉ 218

PLAIDOIRIE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET 237

PLAIDOIRIE DE Me HÉLÈNE SICARD 244

RÉPLIQUE PAR Me SIMON TURMEL 262

---

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

E-1 (HQD) :	Préciser la faisabilité de mettre en vigueur les changements le plus tôt possible reliés aux modifications qui pourraient être apportées au tarif DN, en énonçant les contraintes, les avantages et inconvénients (demandé par la Formation)	274
-------------	--	-----

---

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce deuxième (2e)  
2 jour du mois d'octobre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du deux (2) octobre  
8 deux mille dix-neuf (2019), dossier R-4057-2018  
9 Phase 2. Demande relative à l'établissement des  
10 tarifs d'électricité de l'année tarifaire deux  
11 mille dix-neuf, deux mille vingt (2019-2020).

12 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont maître  
13 Louise Rozon, présidente de la formation, de même  
14 que maître Simon Turmel et madame Sylvie Durand.  
15 Le procureur de la Régie est maître Alexandre de  
16 Repentigny.

17 La requérante est Hydro-Québec Distribution  
18 représentée par maître Simon Turmel et Maître Joël  
19 Cardinal.

20 Les intervenants qui participent à la présente  
21 audience sont :

22 Administration régionale Kativik représentée par  
23 maître Nicolas Dubé;

24 Association hôtellerie Québec et Association  
25 Restauration Québec représentées par maître Steve

1 Cadrin;

2 Groupe de recommandations et d'actions pour un  
3 meilleur environnement représenté par maître  
4 Geneviève Paquet;

5 Union des consommateurs représentée par maître  
6 Hélène Sicard.

7 Y a-t-il d'autres personnes dans la salle  
8 qui désirent présenter une demande ou faire des  
9 représentations au sujet de ce dossier?

10 Nous demandons aux participants de bien  
11 vouloir s'identifier à chacune de leurs  
12 interventions pour les fins de l'enregistrement et  
13 de s'assurer que leur cellulaire est fermé durant  
14 la tenue de l'audience.

15 Prenez note qu'aucun breuvage autre que de  
16 l'eau et aucune nourriture ne sont permis dans la  
17 salle d'audience. Merci.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci beaucoup, Madame la Greffière. Alors, la  
20 Régie vous souhaite la bienvenue à cette audience  
21 qui porte essentiellement sur les modifications qui  
22 seraient requises d'apporter au tarif DN. Tel que  
23 mentionné dans notre lettre de convocation, nous  
24 allons débiter avec la preuve d'Hydro-Québec  
25 Distribution et poursuivre avec celle de l'ARK, du

1 GRAME et de l'Union des consommateurs. Est-ce qu'il  
2 y a des remarques préliminaires? Sinon nous allons  
3 débiter avec vous, . Maître Turmel, la parole est à  
4 vous.

5

6 PREUVE DE HQD

7 Me SIMON TURMEL :

8 Oui. Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le  
9 Régisseur, Madame la Régisseur. Donc, Simon Turmel  
10 pour Hydro-Québec Distribution. Vous aurez remarqué  
11 que je suis accompagné de maître Cardinal qui  
12 pourrait être appelé à prendre le relai à n'importe  
13 quel moment puisque j'attends une livraison d'une  
14 cigogne. Donc, si je devais disparaître, pouf,  
15 m'évaporer et disparaître de l'audience, bien ce  
16 n'est pas un manque de respect, mais simplement  
17 qu'une nouvelle vie s'amorcera pour moi.

18 Donc, je vous présente nos témoins sans  
19 plus attendre. Donc, de droite à gauche, madame  
20 Louise Trépanier, monsieur Martin Carrier ainsi que  
21 monsieur Frédérik Aucoin. On peut peut-être  
22 assermenter les témoins avant de passer à  
23 l'adoption de la preuve.

24

25



1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce deuxième (2e)  
2 jour du mois d'octobre, ONT COMPARU :

3

4 LOUISE TRÉPANIÉ, chef, Tarification, ayant une  
5 place d'affaires au Complexe Desjardins, Montréal  
6 (Québec);

7

8 MARTIN CARRIER, conseiller, Commercialisation,  
9 ayant une place d'affaires au 15ième étage,  
10 Complexe Desjardins, Montréal (Québec);

11

12 FRÉDÉRIK AUCOIN, chef, Préviation de la demande,  
13 ayant une place d'affaires au Complexe Desjardins,  
14 Montréal (Québec);

15

16 LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
17 solennelle, déposent et disent :

18

19 INTERROGÉS PAR Me SIMON TURMEL :

20 Q. **[1]** Donc, nous allons passer maintenant à  
21 l'adoption de la preuve. En fait, la preuve au  
22 présent dossier, ce sont les pièces... en fait,  
23 c'est la pièce HQD-19, Document 1, ainsi que la  
24 série de pièces HQD-20, c'est-à-dire l'ensemble des  
25 réponses aux demandes de renseignements.

1                   Donc, je vais commencer avec madame  
2 Trépanier. Madame Trépanier, je comprends que vous  
3 avez participé à la rédaction de la pièce HQD-19,  
4 Document 1, ainsi que de l'ensemble des HQD-20,  
5 donc HQD-20, Documents 1, 1.1, 1.2, 2, 3, 4, ainsi  
6 que 5?

7 Mme LOUISE TRÉPANIER :

8 R. Oui.

9 Q. **[2]** Est-ce que vous adoptez le tout pour valoir  
10 comme votre témoignage écrit en l'instance?

11 R. Oui.

12 Q. **[3]** Monsieur Aucoin, je vais vous référer de façon  
13 plus particulière aux sections 3 et 4 de la pièce  
14 HQD-19, Document 1, ainsi qu'à l'ensemble des  
15 questions en demandes de renseignements qui se  
16 rattachent, qui se rattachent justement au sujet  
17 traité dans ces sections. Est-ce que vous avez  
18 participé à la rédaction de ces pièces?

19 M. FRÉDÉRIK AUCOIN :

20 R. Oui.

21 Q. **[4]** Est-ce que vous adoptez le tout pour valoir  
22 comme votre témoignage écrit en l'instance?

23 (9 h 05)

24 R. En effet.

25 Q. **[5]** Et, Monsieur Carrier, je termine avec vous. Je

1           réfère de façon plus particulière à la section 5 de  
2           la pièce HQD-19, Document 1 ainsi que l'ensemble  
3           des réponses aux demandes de renseignements, donc  
4           dans la série HQD-20 qui se rattache à cette  
5           section. Est-ce que vous avez participé à la  
6           rédaction de ces documents?

7           M. MARTIN CARRIER :

8           R. Oui, je l'affirme.

9           Q. **[6]** Est-ce que vous adoptez le tout pour valoir  
10          comme votre témoignage écrit en l'instance?

11          R. Oui.

12          Q. **[7]** Voilà! Donc, il n'y aura pas de présentation.  
13          Les témoins sont libres pour être contre-  
14          interrogés.

15          LA PRÉSIDENTE :

16          Est-ce qu'il y a des intervenants qui désirent  
17          contre-interroger les témoins du Distributeur? Oui.  
18          On va commencer par l'ARK, maître Dubé.

19          CONTRE-INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ :

20          Bonjour, Madame la Présidente. J'étais un petit peu  
21          confus. Habituellement, je pense AHQ-ARQ vient dans  
22          l'alphabet. Ça va être rapide. Nicolas Dubé pour  
23          l'ARK. J'aurai simplement une seule question de  
24          précision et de compréhension pour vous.

25          Q. **[8]** En réponse à la question 5.3 de la demande de

1 renseignements numéro 9 de la Régie, qui est la  
2 pièce B-0214, c'est à la page 24, le Distributeur a  
3 répondu ceci à la Régie :

4 Compte tenu de la diversité des  
5 ménages et de leurs profils de  
6 consommation, des types d'habitation  
7 et des conditions climatiques dans un  
8 territoire aussi vaste que le Nunavik,  
9 le Distributeur est d'avis que le  
10 seuil de la 1re tranche d'énergie ne  
11 peut pas cibler parfaitement les  
12 besoins autres que ceux associés au  
13 chauffage des locaux et de l'eau  
14 propres de chacun des clients.

15 Là, j'attire votre attention sur la dernière  
16 phrase.

17 De plus, tout exercice ayant pour but  
18 de définir empiriquement une  
19 consommation associée aux usages  
20 autres que ceux du chauffage comporte  
21 une part de jugements de valeurs.

22 Lorsque le Distributeur écrit cette dernière  
23 phrase-là que je viens de vous lire, que veut dire  
24 « le Distributeur »? Pouvez-vous préciser votre  
25 réponse?

1 Mme LOUISE TRÉPANIÉR :

2 R. En fait, ce qu'on voulait dire, c'est qu'on ne  
3 croit pas qu'il soit adéquat de faire des calculs  
4 empiriques bien précis pour déterminer, par  
5 exemple, qu'on devrait avoir deux télés pour les  
6 usages de base, ça devrait représenter telle chose,  
7 telle chose, telle chose, tel usage et de faire une  
8 somme de ça puis dire, bien, ça fait, ça représente  
9 le montant maximal que les gens devraient avoir  
10 comme usages de base. Donc, on n'a jamais fait ce  
11 calcul précis-là. La structure du tarif DN donc est  
12 semblable à la structure du tarif D. Donc, il y a  
13 une partie qui couvre principalement les usages de  
14 base, le prix à la marge vise les usages à la  
15 marge, les usages de base, donc essentiellement le  
16 chauffage électrique. Donc, au tarif DN, on a un  
17 tarif dissuasif.

18 La première tranche donc qu'on... ce qu'on  
19 a historiquement fait pour la fixer, c'est qu'on  
20 l'a établie par rapport au tarif D, donc à des fins  
21 d'équité envers le reste de la clientèle. Donc,  
22 pour assurer un traitement uniforme au Québec dans  
23 l'ensemble des régions, donc on admet un volume  
24 semblable à tout le monde qui représente le...  
25 Bien, en fait ce qu'on voudrait, c'est que le

1 quarante kilowattheures (40 kWh) par jour soit le  
2 montant qui soit applicable à l'ensemble du Québec.

3 Donc, je reviens sur l'aspect empirique. On  
4 ne trouve pas que c'est adéquat de préciser ce  
5 seuil-là de façon, de façon... à partir en fait de  
6 différents usages et en les calculant un par un,  
7 parce que, de façon générale aussi, ça comporte des  
8 jugements de valeur. Donc, on n'est pas favorable à  
9 ça.

10 Q. **[9]** Parfait. Je vous remercie. Ça complète mes  
11 courtes questions, ma courte question. Merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci, Maître Dubé. Maître Cadrin, est-ce que vous  
14 aviez des questions? Je suis désolée, je vous avais  
15 oublié.

16 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

17 Bonjour. Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ. Vous ne  
18 m'aviez pas oublié. Je vous avais écrit que je  
19 n'avais pas de questions. Mais entre-temps nous  
20 avons regardé certains éléments et nous aurions  
21 peut-être quelques questions de précision.

22 Q. **[10]** La première c'est, en fait, vous avez  
23 possiblement pris connaissance de la preuve de  
24 l'AHQ-ARQ mais vous ne vous en souvenez pas  
25 nécessairement par coeur, alors, je vais vous

1           référer à la pièce 29, C-AHQ-ARQ-29, et à la page  
2           10, mais simplement pour vous rappeler la  
3           conclusion, peut-être pas besoin de vous y rendre,  
4           je vais vous la lire.

5           (9 h 11)

6                           L'AHQ-ARQ recommande à la Régie de  
7                           demander au Distributeur de valider et  
8                           d'expliquer les écarts négatifs de  
9                           plus de trente pour cent (30 %) entre  
10                          la consommation électrique des  
11                          factures et de la simulation tel qu'il  
12                          apparaît au tableau 3 du rapport du  
13                          consultant Legault Dubois.

14           Je vous fais référence à cet élément-là et je veux  
15           savoir si depuis le dépôt du mémoire, il y a eu des  
16           exercices qui ont été faits pour expliquer ou  
17           comprendre ces problématiques-là qu'on a constatées  
18           et dont on a fait état dans le mémoire dans un  
19           premier temps.

20           M. MARTIN CARRIER :

21           R. Bien, il n'y a pas eu d'analyses supplémentaires  
22           qui ont été faites concernant ces simulations-là.  
23           Ce qu'il faut comprendre quand même c'est que ces  
24           simulations-là, vous dites que la consommation est  
25           inférieure à ce qui a été simulé, ce qui nous

1           semble une bonne chose ou qui démontre une certaine  
2           frugalité énergétique et ce qui, je pense, il faut  
3           comprendre aussi c'est que ces simulations-là, ça  
4           se passe quand même sur des normes ou des  
5           comportements normés, donc, c'est sûr que je pense  
6           qu'il n'y a aucun client que chaque comportement  
7           correspond à la norme qui est associée au logiciel  
8           HOT2000 et s'il y en a qui ont une consommation  
9           inférieure, bien, ça peut être dû à des absences  
10          plus ou moins prolongées pour le travail, la  
11          chasse, pour des activités qui les concernent.

12        Q. **[11]** D'accord. Bien, c'est pas pour vous relancer  
13          dans cette question-là, là, vous parlez de toutes  
14          formes de déviations par rapport à un comportement  
15          normé, on avait ciblé trente pour cent (30 %)  
16          d'écart qui était quand même un chiffre qui nous  
17          semblait bien significatif et à première vue,  
18          mettons, qui que nous amenait à se poser plus de  
19          questions. Alors, c'est ce... c'est ce chiffre-là  
20          dans le fond auquel je fais référence, je comprends  
21          que c'est pas tous les écarts qui nous posent  
22          problèmes mais ceux qui sont vraiment significatifs  
23          et qui semblent à première vue ne pas s'expliquer  
24          par des absences temporaires ou des légers  
25          comportements différents, si je peux dire ça comme



1           ça, c'est un peu pour ça qu'on avait ciblé ce  
2           chiffre-là de trente pour cent (30 %), est-ce que  
3           ça change quelque chose dans la réponse que vous  
4           venez de donner?

5           R. Non, pas nécessairement parce que comme on dit, des  
6           fois, surtout au Nunavik, il arrive qu'il y a  
7           des... il y a des gens qui habitent dans des  
8           maisons mais qui sont peut-être, comme on dit, des  
9           pilotes de ligne ou qui sont appelés à aller  
10          ailleurs pour leur travail, donc à s'absenter pour  
11          plus longtemps puis ça pourrait expliquer ces  
12          écarts-là de trente pour cent (30 %) selon nous.

13          Q. **[12]** D'accord. Mais je comprends que vous n'avez  
14          pas fait d'exercices supplémentaires suite à cette  
15          démarche-là, à cette question-là qu'on a posée, si  
16          on peut dire ça comme ça?

17          R. Non, on n'a pas fait d'exercices supplémentaires.

18          Q. **[13]** Je vous amène maintenant aux questions... aux  
19          réponses, excusez-moi, aux questions que nous avons  
20          posées en DDR numéro 2 qui est la pièce B-0215 à  
21          laquelle je demanderais, Madame la greffière, si  
22          vous pouviez vous y diriger, s'il vous plaît.

23          C-HQD-20, document 2, et c'est à la page 6. Et en  
24          fait, le document fait référence... c'est surtout  
25          un tableau essentiellement, alors, je ne sais pas

1 si vous pouvez rétrécir un peu l'affichage à  
2 l'écran pour qu'on puisse voir un peu plus les  
3 tenants et aboutissants. Je fais appel à toutes vos  
4 qualités, Madame la greffière. C'est bon là. Ah!  
5 Non, peut-être un autre petit coup encore, oui, un  
6 autre petit... Oui, ça va me permettre de voir les  
7 chiffres tous au tableau ensemble.

8           Simplement quelques questions en lien avec  
9 les cas qui apparaissent partiellement au tableau  
10 en ce moment qui est affiché mais vous, vous l'avez  
11 devant vous au complet. On pourra glisser, Madame  
12 la greffière, au besoin. Je ne veux pas prendre  
13 trop de temps là.

14           Alors, tout simplement, on prend le cas 53  
15 à titre d'exemple parce qu'on s'interroge au  
16 résultat qu'on a obtenu puis aux éléments qui nous  
17 posent peut-être problème ou qui nous posent  
18 question. Alors, comme la première tranche est  
19 présentement limitée à trente kilowattheures  
20 (30 kWh) par jour, cette tranche peut atteindre un  
21 maximum de trois cent soixante-cinq (365) fois  
22 trente kilowattheures (30 kWh), soit d'environ dix  
23 mille neuf cent cinquante (19 950), pas d'environ  
24 mais dix mille cent cinquante kilowattheures  
25 (10 950 kWh) annuellement. Mais la question ici :

1 comment peut-on obtenir une consommation en  
2 première tranche de seize mille trois cent  
3 quarante-huit kilowattheures (16 348 kWh) pour le  
4 numéro de référence 53 et aucune consommation en  
5 deuxième tranche? Est-ce que vous avez une  
6 explication pour ça ou est-ce que vous avez enquêté  
7 ce cas-là particulièrement pour voir ce qui en  
8 était et comment ça se peut?

9 (9 h 15)

10 R. Pour le cas 53, dont vous parlez, la consommation  
11 qui est affichée ici, c'est la consommation à la  
12 fois de l'habitation et de la salle mécanique.  
13 Donc, c'est une habitation qui partage une salle  
14 mécanique avec le 52 et donc, ce qui a été fait,  
15 c'est qu'on a ramené la consommation de la salle  
16 mécanique à la consommation du ménage pour avoir un  
17 portrait global.

18 Q. O.K. Dans le cas maintenant 31. Toujours dans le  
19 même tableau, mais c'est un peu à l'autre extrémité  
20 du cas précédent. On voit pour un type U5, une  
21 unifamiliale cinq chambres, qu'on sait qu'il y aura  
22 dix (10) occupants dans ce cas-là, spécifiquement  
23 ailleurs dans la preuve, mais une faible  
24 consommation de cinq mille huit cent trente-cinq  
25 kilowatts heure (5835 kWh) en première tranche et

1 une consommation relativement forte de deux mille  
2 quatre cent soixante-dix-huit kilowatts heure  
3 (2478 kWh) en deuxième tranche. La première tranche  
4 ne représente qu'une moyenne de seize kilowatts  
5 heure (16 kWh) par jour. Par ailleurs, je vous fais  
6 le calcul. Prenez-le pour acquis pour les fins de  
7 la discussion. Alors, comment peut-on expliquer la  
8 faible consommation du cas numéro 31, en première  
9 tranche ou encore sa forte consommation en deuxième  
10 tranche?

11 M. FRÉDÉRIK AUCOIN :

12 R. Ce n'est pas moi qui a participé nécessairement au  
13 tableau, mais si on peut penser que la personne  
14 elle consomme uniquement l'hiver ou sur une facture  
15 bien précise, puis que le restant de l'année, il  
16 n'y a presque pas de consommation, ça pourrait  
17 expliquer ce genre de donnée.

18 Q. Alors, ça serait saisonnier avec une forte  
19 consommation durant l'hiver disons et peu à  
20 l'extérieur de ça?

21 R. Absolument, parce que dans le fond qu'est-ce qu'il  
22 faut comprendre, c'est que c'est par facture qu'on  
23 établit le trente kilowatts heure (30 kWh) par  
24 jour, ça fait que ça se pourrait que ça soit  
25 uniquement un dépassement sur une facture, mais un

1 fort dépassement.

2 Q. C'est l'hypothèse qui serait le plus probable selon  
3 vous?

4 R. Absolument.

5 Q. D'accord et maintenant, c'est le dernier cas. Je  
6 vous rassure. Le cas 61. Dans ce cas-ci, comment  
7 expliquer la valeur qu'on qualifierait un peu  
8 d'extrême, de trois mille trois cent vingt-trois  
9 kilowatts heure (3323 kWh) annuellement pour ce cas  
10 qui est complètement atypique par rapport aux  
11 autres cas qu'on voit dans le tableau là?

12 M. MARTIN CARRIER :

13 R. Encore une fois, c'est peut-être une habitation ou  
14 si on veut le client ou les... est là, de façon  
15 plus temporaire, donc, qui est appelé à voyager  
16 pour son travail ou qui est là de façon, c'est ça,  
17 saisonnière. Ça pourrait expliquer la basse  
18 consommation de ce client-là et peut-être aussi le  
19 niveau d'utilisation des autres appareils  
20 électriques.

21 Q. Dans ce cas particulier, puis on ne vise pas  
22 l'habitant du 61 spécifiquement ou dans les cas où  
23 on a des faibles consommations à certaines périodes  
24 de l'année où on a des hypothèses comme on en  
25 discute en ce moment, comment faites-vous pour

1 valider si ce ne serait pas des cas, par exemple,  
2 de subtilisation d'énergie. Est-ce qu'il y a une  
3 validation qui peut être faite pour ça ou est-ce  
4 qu'il y a une validation qui est faite pour ça dans  
5 ces cas-là quand vous les voyez apparaître au  
6 tableau comme ça, à part, là vous nous donnez une  
7 explication. C'est probablement quelqu'un qui n'est  
8 pas là. C'est possible évidemment. Il y a aussi  
9 l'autre possibilité moins gentille que ça soit la  
10 subtilisation d'énergie et est-ce que ce n'est pas  
11 des cas où vous devriez porter un oeil différent  
12 peut-être pour voir ce qui se passe compte tenu de  
13 la réalité nordique disons de l'emplacement?

14 Mme LOUISE TRÉPANIÉR :

15 R. Bien, parfois, s'il y a des doutes suite à des  
16 constatations, par exemple, sur les factures... Je ne  
17 dis pas là qu'il y a vraiment une vérification fine  
18 de chaque cas, parce que...

19 Q. Bien sûr.

20 R. Comme vous comprenez, il peut y avoir différentes  
21 raisons pour expliquer ces consommations-là, mais  
22 ça se pourrait que suite à une inspection, par  
23 exemple, on puisse détecter des cas comme ça, mais  
24 de façon générale, c'est ça, il y a beaucoup de  
25 variations qui peuvent s'expliquer entre les

1 différents ménages, au niveau de leur consommation  
2 électrique.

3 Q. Mais on voit dans le cas de 61, c'est un cas un peu  
4 extrême, mais on doit quand même chauffer dans une  
5 certaine mesure... Je m'excuse je vais vous laisser  
6 compléter votre réflexion.

7 M. FRÉDÉRIK AUCOIN :

8 R. On n'a rien à rajouter.

9 Q. Votre collègue avait quelque chose à rajouter lui  
10 par exemple. Vous ne le voyez pas bien, mais moi je  
11 le vois bien.

12 Mme LOUISE TRÉPANIÉRIER :

13 R. C'est parce qu'on se parlait, mais lui, il est en  
14 avant.

15 M. MARTIN CARRIER :

16 R. Ce qu'il faut comprendre, c'est que les audits ont  
17 été faits à un certain moment donné dans l'année et  
18 on prend pour acquis que c'est ce qu'on a vu durant  
19 ce moment-là s'applique au reste de l'année, mais  
20 peut-être que, puis on l'a vu dans le cas de  
21 certains bâtiments qui ont été en rénovation  
22 pendant une partie de l'année où personne habitait  
23 là, puis là, donc, la consommation était  
24 inférieure. Donc, c'est ça. L'audit a été fait à un  
25 certain moment donné et peut-être que durant

1 l'année certaines conditions ont varié, ce qui peut  
2 expliquer parfois que le portrait semble un petit  
3 peu différent.

4 (9 h 21)

5 Q. En fait, comme je l'expliquais dans le préambule de  
6 ma question quand vous avez débuté votre réflexion  
7 pour revenir avec les explications, c'est qu'il y a  
8 certains... bon, il y a certainement certaines  
9 explications et la question est justement là, là.  
10 C'est ce qui nous intéresse, c'est plutôt qu'est-ce  
11 que vous faites de façon systématique ou comme  
12 vérifications et non pas le cas 61, cette journée-  
13 là ou enfin, bref, dans cet exercice-là.

14 Alors, à première vue, c'est un cas qui est  
15 très atypique par rapport à tous les autres et il y  
16 a certainement une explication bien spéciale, mais  
17 il y a aussi la possibilité que ça soit la  
18 subtilisation d'énergie. Et là, nous, on se pose  
19 comme questions, on est loin, on est dans le Nord,  
20 comment on fait pour valider ces cas-là  
21 « extrêmes », entre guillemets, je vais les appeler  
22 « extrêmes » ou pas. Est-ce que ce sont...

23 Je vais vous laisser conférer pendant  
24 que... je ne veux pas que vous manquiez des bouts  
25 de ma question.



1 Mme LOUISE TRÉPANIÉR :

2 R. Excusez-moi, on vous écoute, excusez-moi.

3 Q. **[14]** D'accord, bien simplement voir, quel est le  
4 système là... quelle est la lumière rouge qui  
5 allume sur le tableau de bord, s'il y en a une qui  
6 allume là et qui vous emmène à vous poser d'autres  
7 questions que simplement lancer les hypothèses  
8 qu'on se lance en ce moment, ce matin.

9 R. Bien, j'aimerais juste nuancer, c'est une  
10 consommation annuelle, donc ça ne dit rien sur les  
11 autres années là. Peut-être que le client a eu,  
12 cette année-là, quelque chose de particulier, mais  
13 donc...

14 Q. **[15]** Et exactement le genre de validation que je  
15 posais comme question. La question souvent va  
16 venir, on va regarder l'année d'avant puis... Parce  
17 que ce cas-là était très atypique, par exemple,  
18 trois mille trois cent vingt-trois (3 323), on va  
19 dire : « Oh! Qu'est-ce qui s'est passé l'année  
20 passé? » Et ça fait quatre, cinq ans que c'est  
21 comme ça, peut-être qu'il y a une question à se  
22 poser. Est-ce qu'il n'y a pas une subtilisation  
23 d'énergie depuis un certain nombre d'années? Puis  
24 je donne ce cas-là, juste pour donner un exemple  
25 là. Bien, je ne dis pas que ça soit le cas dans ce

1 cas-ci là.

2 R. Je reviens avec ce que je disais tout à l'heure. Il  
3 y a des inspections, donc qui se font là sur une  
4 base régulière là. Partout au Québec, incluant au  
5 Nord. Donc, sur cette base-là, souvent, on peut  
6 détecter de la subtilisation, par exemple,  
7 d'énergie. Il y a d'autres moyens qui existent à  
8 Hydro-Québec là. Donc, ce n'est pas moi qui  
9 s'occupe de ça, mais qui peuvent, à partir des  
10 données où on peut constater des consommations  
11 atypiques puis que ça se reproduit sur une base  
12 régulière. Donc, ça peut être une information pour  
13 aller voir plus loin, mais dans ce cas-là précis,  
14 c'est ça, on n'a pas fait, on n'a pas poussé  
15 l'analyse à ce niveau-là.

16 Q. [16] O.K. Bien, je vous remercie là, ça répond à  
17 mes questions. Merci beaucoup.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci, Maître Cadrin. Nous allons donc poursuivre  
20 avec maître Paquet du GRAME.

21 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

22 Me GENEVIÈVE PAQUET :

23 Bonjour, Mesdames les Régisseurs, Monsieur le  
24 Régisseur, Geneviève Paquet pour le GRAME. Bonjour  
25 aux témoins. Donc, pour besoin de références, en

1 fait, je vais référer à la demande de renseignement  
2 numéro 9 de la Régie, en fait, aux réponses du  
3 Distributeur. C'est la cote B-0214, HQD-20,  
4 document 1, à la page 28, la réponse 7.1.

5 Donc, à cette réponse-là, le Distributeur  
6 indiquait que le nombre d'occupants par habitation  
7 n'avait pas été utilisé dans les simulations des  
8 charges électriques. Il indiquait que le nombre  
9 d'occupants a toutefois une influence sur la  
10 consommation estimée de mazout.

11 Q. [17] Donc, on voulait savoir comme pour quelles  
12 raisons il y avait eu une différence de traitement  
13 par rapport à ces deux éléments-là?

14 M. MARTIN CARRIER :

15 R. La raison, c'est le logiciel HOT2000, le logiciel  
16 HOT2000, on dirait c'est une limitation du logiciel  
17 là. C'est quand on change le nombre d'occupants. Il  
18 change la consommation d'eau chaude principalement,  
19 mais il ne change pas l'utilisation des usages de  
20 base électriques.

21 Donc, c'est une limitation parce qu'on sait  
22 que plus on est dans une maison, habituellement,  
23 plus on consomme d'électricité logiquement, mais  
24 c'est un peu ce qui explique là, cette réponse-là.

25 Q. [18] Merci. Maintenant, je vais avoir quelques

1 questions qui concernent la compensation pour le  
2 chauffage au mazout. Seulement pour fins de  
3 vérifications, le tarif de référence qui est  
4 utilisé pour le remboursement pour la compensation  
5 mazout, est-ce que c'est bien le tarif qui est en  
6 vigueur au sud du 53e parallèle?

7 Mme LOUISE TRÉPANIÉRIER :

8 R. Oui, c'est le tarif de la deuxième tranche du Tarif  
9 D qui s'applique au sud.

10 (9 h 26)

11 Q. **[19]** Donc, pour la clientèle résidentielle c'est  
12 celui du... en deuxième tranche puis c'est exact  
13 que pour la clientèle affaires ça serait celui de  
14 la première tranche?

15 R. Oui, c'est la première tranche du tarif G.

16 Q. **[20]** Puis dans la mesure où le seuil de la première  
17 tranche au tarif DN serait déplacé à quarante  
18 kilowattheures (40 kWh), est-ce que la compensation  
19 mazout demeurerait telle quelle selon les mêmes  
20 modalités, le même calcul?

21 R. Il n'est pas prévu pour l'instant de faire des  
22 changements au niveau du PUEÉ.

23 Q. **[21]** Maintenant, toujours à la pièce B-0214, la  
24 réponse à la demande de renseignements numéro 9, je  
25 vous réfère à la réponse 10.1 puis qui est à la

1 page 34 où le Distributeur indique à la Régie que  
2 le prix de un point quatre-vingt-neuf litre  
3 (1,89 L) en vigueur au Nunavik durant la saison  
4 deux mille dix-huit, deux mille dix-neuf  
5 (2018 - 2019) correspond à un prix de vingt-six  
6 (26 ¢) par kilowattheure équivalent et qu'ainsi  
7 l'utilisation du mazout permet aux clients  
8 d'économiser trente-sept pour cent (37 %) par  
9 rapport au prix de la deuxième tranche d'énergie du  
10 tarif DN. Est-ce que... est-ce que vous avez une  
11 idée de l'avantage économique de chauffer au mazout  
12 pour la clientèle si on considérait en plus le  
13 remboursement des PUEÉRA?

14 R. En fait, dans la clientèle résidentielle au Nord du  
15 cinquante-troisième (53ième) parallèle, on le sait,  
16 quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) sont desservis  
17 par l'OMHK, donc, ils ne reçoivent pas directement  
18 leurs factures. Donc, pour eux, il n'y a pas de...  
19 de... ils ne connaissent pas, donc, ils n'ont pas  
20 le signal de prix qui se rendent jusqu'à eux.  
21 Sinon, il y a toute une partie d'institutionnels  
22 qui n'ont pas accès non plus au PUEÉ, donc, par  
23 exemple, des commissions scolaires, donc, s'ils ont  
24 des logements résidentiels, ils n'ont pas accès au  
25 PUEÉ, sinon, c'est les privés donc qui peuvent se

1 retrouver donc à avoir un écart, donc, leur prix  
2 payé incluant le PUEÉ, ça pourrait... ça serait  
3 pour le mazout de l'ordre de six point six cents  
4 (6,6 ¢) ou quelque chose comme ça, donc,  
5 soixante-dix pour cent (70 %) du prix de la  
6 deuxième tranche du D.

7 Donc, par rapport... ce que vous me  
8 demandez par rapport à la première tranche de six  
9 et huit, donc, il y a un écart là de... de quarante  
10 sous (40 ¢), mettons, quelque chose comme ça.  
11 Point... point quatre (.4), oui, point zéro zéro  
12 quatre sous (.004 ¢), donc, point quatre (.4 ¢). En  
13 tout cas.

14 Q. [22] Maintenant, concernant le chauffage d'appoint,  
15 au dernier dossier du Plan d'approvisionnement du  
16 Distributeur, il y avait... on avait parlé d'un  
17 projet pilote pour l'utilisation volontaire de  
18 génératrices d'urgence notamment pour réduire la  
19 demande en puissance en réseau autonome, est-ce que  
20 vous avez... est-ce que vous savez quelle est la  
21 conclusion de ce projet pilote?

22 M. MARTIN CARRIER :

23 R. Il y avait eu deux projets pilote mais celui des  
24 génératrices pour la clientèle affaires, de ce  
25 qu'on a ici, de ce qu'on se rappelle, c'est que ça

1           avait été quand même peu concluant, il n'y avait  
2           pas beaucoup d'économies qui étaient... qui étaient  
3           engendrées par ça.

4           Q. **[23]** Puis c'était... c'était uniquement pour la  
5           clientèle affaires?

6           R. Oui, j'ai l'impression.

7           Mme LOUISE TRÉPANIÉR :

8           R. C'est ça. Puis c'était limité à un pilote limité à  
9           trois villages, donc, c'était pour la clientèle  
10          affaires.

11          (9 h 31)

12          Q. **[24]** Est-ce que le Distributeur a songé peut-être à  
13          d'autres moyens pour réduire le chauffage d'appoint  
14          qu'on a constaté peut-être dans les remises ou les  
15          garages là. Par exemple, dans le rapport du GRAME,  
16          on faisait référence à peut-être l'utilisation de  
17          propane. Est-ce que ce sont des avenues qui sont  
18          envisagées par le Distributeur?

19          M. MARTIN CARRIER :

20          R. Bien, les audits énergétiques n'ont pas constaté de  
21          chauffage d'appoint dans les remises, ça fait qu'on  
22          n'y avait pas accès. Puis le chauffage d'appoint  
23          était relativement marginal dans les maisons. Ceci  
24          étant dit, je pense que le propane n'est pas une  
25          option, nécessairement au Nunavik. Reste à voir si

1 d'autres options, telles le mazout ou les... même  
2 les granules de bois pourraient être intéressantes,  
3 mais éventuellement c'est une question de  
4 rentabilité aussi.

5 Q. **[25]** Mais est-ce que le Distributeur songe à  
6 certains moyens pour pouvoir, peut-être, essayer  
7 d'éviter une augmentation de la demande en  
8 puissance là, en réseaux autonomes? À ce niveau-là?

9 R. Même si on a l'impression qu'il n'y aura pas  
10 d'augmentation, on va quand même regarder un peu  
11 toutes les options là qui s'offrent à nous à ce  
12 niveau-là avec des...

13 Q. **[26]** O.K. Maintenant, je vais vous référer au  
14 rapport de synthèse des audits résidentiels au  
15 Nunavik, c'est la pièce B-0208. Sur le document  
16 PDF, ça serait à la page 64, mais c'est la page 48  
17 du rapport. Puis à la section « Facteurs  
18 comportementaux », qui est en conclusion, en fait,  
19 du rapport, la firme Legault Dubois énonce :

20 En effet, l'ouverture des fenêtres en  
21 hiver, de possible chauffage  
22 d'appoint, la température de consigne  
23 du chauffage principal et du chauffage  
24 de l'eau, l'utilisation des appareils  
25 électroménagers et des appareils



1                   électroniques constituent des facteurs  
2                   qui ne peuvent être modifiés. Nous  
3                   avons noté, à titre d'exemple, la  
4                   présence d'appareils en fonction, sans  
5                   toutefois que les occupants ne soient  
6                   présents. Il pourrait cependant être  
7                   possible de voir à mettre sur pied ou  
8                   poursuivre, le cas échéant, un  
9                   programme de sensibilisation à cet  
10                  effet.

11                Donc, selon le Distributeur, qui serait le mieux  
12                placé pour mettre sur pied ou pour suivre un  
13                programme de sensibilisation, comme c'est  
14                recommandé par la firme Legault Dubois?

15                R. Bien, on pense que ça serait quand même le  
16                Distributeur, en collaboration, bien sûr, avec les  
17                organismes locaux, surtout si on veut bien cibler  
18                là des facteurs comportementaux.

19                Q. [27] Et puis est-ce que vous envisagez de le faire?

20                R. On est en train de préparer notre plan d'action  
21                pour les prochaines années, mais c'est sûr qu'on va  
22                analyser ça plus en détails.

23                Me GENEVIÈVE PAQUET :

24                Très bien, merci, donc ça complète mes questions,  
25                merci.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci, Maître Paquet. Nous allons poursuivre avec  
3 maître Sicard pour l'Union des Consommateurs.

4 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

5 Bonjour, Hélène Sicard pour Union des  
6 Consommateurs. Bonjour.

7 Q. [28] Une question, mais qui va vous demander de  
8 référer à deux documents, je vais y référer. Alors,  
9 il y a la pièce B-0208 à la page 23, qui est votre  
10 annexe A, le rapport. Et je vais vous référer  
11 également à la pièce C-UC-0032, qui est un extrait  
12 de « Système de cote ÉnerGuide, Guide de  
13 l'utilisateur » que nous avons déposé.

14 Alors, je commence. À l'annexe A, la page  
15 23 de la pièce B-0208, qui est HQD-19, document 1,  
16 le tableau ci-dessous indique les consommations de  
17 mazout et d'électricité selon les factures qui nous  
18 ont été fournies selon les résultats de  
19 l'assimilation de l'aide aux logiciels de  
20 Ressources Canada, HOT2000. C'est ce qui est dit  
21 dans le rapport tout de suite après le 3.4 Données  
22 de consommation.

23 Maintenant, dans l'extrait du document  
24 C-UC-0032, le guide d'utilisation HOT2000, on  
25 indique que :

1 Les maisons modélisées doivent être  
2 composées des éléments suivants[...]  
3 Et ces éléments sont notés à « vue d'ensemble » et  
4 on lit :

5 Au minimum toutes les maisons et tous  
6 les IRLM, bâtiments complets modélisés  
7 dans HOT2000

8 (9 h 36)

9 Madame la Greffière, est-ce que je peux vous aider?  
10 C'est bien, on va sauver de l'électricité! Alors,  
11 regardez, elle est une page, la pièce C-UC-0032,  
12 tout de suite en dessous de 2.1 « Vue d'ensemble »,  
13 vous avez le paragraphe, deux lignes puis une  
14 énumération. Je suis rendue à la fin du paragraphe.

15 [...] HOT2000 doivent être composés  
16 des éléments de la liste suivante :  
17 - un plafond au-dessus du niveau du  
18 sol exposé à l'extérieur;  
19 - un mur extérieur hors-sol;  
20 - une fondation (il pourrait s'agir  
21 d'un garage de stationnement);  
22 - des fenêtres et des portes;  
23 - un système de chauffage de locaux;  
24 - un chauffe-eau domestique; et  
25 - de l'information concernant

1 l'infiltration d'air.

2 Maintenant, je comprends que les consommations qui  
3 ont été simulées pour l'annexe A l'ont été avec ce  
4 même logiciel HOT2000. Est-ce que c'est vrai, c'est  
5 correct?

6 M. MARTIN CARRIER :

7 R. C'est exact.

8 Q. **[29]** J'aimerais... Savez-vous ou est-il vrai que  
9 les maisons du Nunavik sont souvent construites sur  
10 pilotis parce que les fondations avec le sol, ça ne  
11 marche pas?

12 R. C'est exact. Et ça a été entré comme ça dans le  
13 logiciel HOT2000.

14 Q. **[30]** Quand vous me dites... Je vais vous poser mon  
15 autre question, puis je vais revenir à ce que vous  
16 me dites. Est-ce que les pilotis, c'est considéré  
17 comme une fondation?

18 R. C'était un des choix du menu du logiciel HOT2000.  
19 Je ne sais pas si c'était pilotis, mais qu'il n'y  
20 avait pas de fondation. Donc, c'est le choix qui a  
21 été retenu pour modéliser les maisons du Nunavik.

22 Q. **[31]** Ça a été rentré comme n'ayant pas de  
23 fondation?

24 R. Je n'ai pas le libellé exact dans le menu  
25 déroulant. Mais c'est sûr que ça a été considéré

1 avec Legault Dubois.

2 Q. **[32]** Donc, selon vous, le fait que les maisons du  
3 Nunavik sont construites sur pilotis, est-ce que ça  
4 a influencé les résultats qu'on voit?

5 R. Vu que c'était un des choix qu'on pouvait entrer  
6 dans le logiciel, j'imagine que le logiciel en a  
7 tenu compte dans ses calculs puis ses simulations.

8 Q. **[33]** Vous imaginez. Vous n'êtes pas certain?

9 R. Je suis convaincu.

10 Q. **[34]** Alors, est-ce qu'il est possible que les  
11 consommations aient été sous-estimées?

12 R. Pas nécessairement. En fonction de...

13 Q. **[35]** Ce serait les bonnes consommations?

14 R. Ce serait la bonne consommation pour ce type de  
15 bâtiment-là, selon les normes pour ce type de  
16 bâtiment-là.

17 Q. **[36]** O.K. Je vous remercie. Ça complète nos  
18 questions.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci, Maître Sicard. Nous allons poursuivre avec  
21 la Régie, maître de Repentigny.

22 INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

23 Bonjour. Alexandre de Repentigny pour la Régie.

24 Q. **[37]** Ma première question va porter sur la hausse  
25 du seuil de la première tranche d'énergie au tarif

1 DN. Donc, je vais d'abord vous référer à un extrait  
2 de la preuve de l'ARK déposée dans le cadre de la  
3 Phase 1 du présent dossier. C'est la pièce  
4 C-ARK-0015 à la page 22. On pourrait l'afficher.  
5 C'est dans le portrait approximatif du logement  
6 social au Nunavik. On peut y lire qu'il y a, bon,  
7 neuf cent trente-trois (933) duplex avec trois  
8 compteurs électriques chacun, cinq triplex avec  
9 quatre compteurs électriques chacun.

10 Donc, ce qu'on comprenait de cette preuve-  
11 là, c'est que chaque immeuble multilogements  
12 possédait un compteur électrique distinct pour la  
13 chambre mécanique et disposait donc d'un trente  
14 kilowattheures (30 kWh) par jour d'énergie au prix  
15 de la première tranche. Par contre, et c'est là que  
16 je vais vous référer à la pièce B-0214, c'est le  
17 HQD-20, Document 1, aux pages 15 et 16. C'est dans  
18 vos réponses 3.2 et 3.1 à la demande de  
19 renseignements de la Régie. On peut commencer par  
20 3.2. En réponse à la question 3.2, le Distributeur  
21 indique que les habitations jumelées (J2.2 et J2.4)  
22 sont considérées comme des multilogements.  
23 Donc des duplex. Et en réponse à la question 3.1,  
24 le Distributeur indique que :

25 La consommation de la chambre

1                                   mécanique de seulement cinq  
2                                   habitations, J-2.4 sur 13 est mesurée  
3                                   par un compteur distinct.

4                                   Donc, ce qu'on voulait savoir c'est est-ce  
5                                   qu'on doit comprendre de la réponse du Distributeur  
6                                   que certains duplex ne possèdent pas trois  
7                                   compteurs? Là, on voit qu'il y en a quelques uns  
8                                   ici là.

9       R. À vrai dire, ce qu'on doit comprendre c'est que  
10                                   certains duplex, en fonction de l'année de  
11                                   rénovation peuvent avoir pas de compteur ou un  
12                                   compteur pour la chambre mécanique. Donc, je pense  
13                                   que ça a été par vagues de rénovations. Ça fait que  
14                                   des fois des duplex vont avoir un compteur pour la  
15                                   chambre mécanique et des fois non, mais je pense,  
16                                   ici, que c'est au niveau sémantique.

17                                   Nous, on a mis tout ce qui était logement,  
18                                   J24, J22 comme étant des multilogements, mais je ne  
19                                   sais pas ce que l'ARK, dans sa preuve, considère  
20                                   aussi comme multilogements. Donc, il y a peut-être  
21                                   une précision sur la terminologie à avoir.

22       Q. **[38]** Est-ce que vous savez, par exemple, le nombre  
23                                   qu'il peut y avoir de duplex qui ne posséderaient  
24                                   pas trois compteurs? Est-ce que vous avez une idée  
25                                   ou... Là, je...

1 R. On n'a pas la réponse, mais il faudrait faire  
2 l'exercice en fonction possiblement de l'année de  
3 rénovation puis ces choses-là. C'est sûr que c'est  
4 peut-être plus la SHQ ou l'OMHK qui pourraient  
5 répondre à cette question-là.

6 Q. [39] Parfait, merci. Maintenant, mes questions vont  
7 porter sur le portrait du chauffage électrique  
8 d'appoint au Nunavik et à l'importance du phénomène  
9 en lien avec l'enjeu du dégel ou non du prix de la  
10 deuxième tranche d'énergie au tarif DN. Alors,  
11 l'ARK, en réponse à une DDR de la Régie, c'est à la  
12 pièce C-ARK-0028, à la page 3. Ce n'est pas  
13 nécessaire, je pense, de prendre la pièce en  
14 question. Conclut que :

15 De l'avis de l'ARK, la présence  
16 d'appareils électriques de chauffage  
17 d'appoint dans les aires habitables  
18 est marginale au Nunavik et n'est pas  
19 la cause de la consommation  
20 d'électricité en 2e tranche d'énergie  
21 du tarif DN.

22 Cette conclusion de l'ARK est fondée  
23 essentiellement sur la preuve du Distributeur, à la  
24 pièce B-0208, qui se limite essentiellement à  
25 indiquer que lors des visites, il a été noté que



1 neuf pour cent (9 %) des habitations disposaient  
2 d'un chauffage d'appoint électrique à l'intérieur  
3 des espaces habitables.

4 Alors, ma question c'est : Croyez-vous,  
5 est-ce que le Distributeur croit qu'on peut porter  
6 un jugement quant aux causes de la consommation  
7 d'électricité en deuxième tranche d'énergie et  
8 quant à l'importance du chauffage électrique  
9 d'appoint au tarif DN, sur la base un, d'une  
10 analyse qui est restreinte au chauffage d'appoint  
11 dans les aires habitables, et donc qui exclurait  
12 les remises et les hangars. Et deux, sur la base  
13 d'une preuve quant aux appareils électriques de  
14 chauffage d'appoint qui ont été constatés au cours  
15 d'un audit?

16 R. Donc, ce qu'il faut se rappeler aussi, c'est que  
17 les audits qu'on a faits, particulièrement la  
18 deuxième phase d'audits, ça concernait des ménages  
19 qui consommaient fortement en deuxième tranche.  
20 Donc, c'est sûr qu'on a aperçu un peu de chauffage  
21 d'appoint à ce niveau-là, mais ça semble  
22 relativement quand même marginal, c'est ce qu'on  
23 peut en conclure. Puis... En tout cas, ce qu'il  
24 faut comprendre aussi c'est que le chauffage  
25 d'appoint est un phénomène qui peut être parfois

1 difficile à cerner. Puis je peux peut-être donner  
2 un exemple concret ici pour l'audience. C'est  
3 disons l'utilisation d'une cuisinière pour du  
4 chauffage d'appoint. On peut avoir dans toutes les  
5 maisons des cuisinières, mais ça ne veut... puis  
6 peut-être des gens peuvent s'en servir, mais c'est  
7 quelque chose qui est difficile à cerner. Donc, je  
8 pense qu'on doit se garder une certaine réserve à  
9 ce niveau-là surtout qu'on n'en a pas aperçu outre  
10 mesure. Donc, on aime mieux se fier sur les faits  
11 qu'on a pour conclure que c'est relativement  
12 marginal.

13 Q. **[40]** Merci.

14 Mme LOUISE TRÉPANIÉRIER :

15 R. Par ailleurs, juste pour compléter, c'est ça, on a  
16 trouvé d'autres explications à des profils associés  
17 à la température, notamment la consommation  
18 associée aux chambres mécaniques. Donc, le reste de  
19 l'exercice qu'on a fait, les autres analyses, donc  
20 ont montré que peut-être certains usages, en  
21 deuxième tranche là, qui sont reliés à autres  
22 choses que du chauffage d'appoint.

23 Q. **[41]** Merci. Maintenant, est-ce qu'on doit  
24 comprendre du fait que la preuve présentée au  
25 présent dossier ciblait les aires habitables

1 essentiellement plutôt que la problématique  
2 d'ensemble du chauffage électrique d'appoint au  
3 tarif DN incluant, là, le chauffage des remises et  
4 des hangars. Est-ce qu'on doit comprendre de ça que  
5 le Distributeur... pour le Distributeur, le  
6 chauffage électrique des remises, c'est moins  
7 préoccupant, moins... plus acceptable? Je sais que  
8 vous avez dit tantôt qu'il n'y avait pas... vous  
9 n'aviez pas accès là, mais est-ce que, pour vous,  
10 c'est moins préoccupant puis c'est pour ça qu'on  
11 cible davantage les aires habitables?

12 M. MARTIN CARRIER :

13 R. À vrai dire, la raison pour laquelle on ciblait les  
14 aires habitables c'est parce que c'était ce qui  
15 était le moins intrusif, hein! On ne pouvait pas  
16 nécessairement aller dans les, comme on disait,  
17 dans les placards, les remises et ces choses-là.  
18 Bon. Si on pose l'hypothèse qu'il y a du chauffage  
19 disons dans les remises, ce qui n'a pas été  
20 confirmé, est-ce qu'il y aurait d'autres  
21 alternatives pour les gens sur place de chauffer  
22 leur remise? On n'a pas la réponse nécessairement.

23 Donc, je pense que, à défaut d'avoir des  
24 preuves concluantes sur le chauffage d'appoint dans  
25 les remises, on s'est... on ne statuera pas sur ce



1 terrain permettent de constater la  
2 présence de chauffage d'appoint  
3 électrique.

4 Je vais maintenant vous référer à un extrait de ce  
5 que le Distributeur affirmait deux ans plus tard  
6 dans le cadre du dossier R-3933-2015. L'extrait en  
7 question se retrouve à la pièce B-0214 du présent  
8 dossier, on pourrait l'afficher, c'est aux pages 25  
9 et 26, c'est la pièce HQD-20, Document 1. C'est au  
10 préambule de la question 6, page 25. Où est-ce que  
11 ça débute par « Nunavik »là. Oui. Un petit peu plus  
12 bas. Un petit peu plus bas. Dans le milieu de la  
13 place, juste là, ça commence là. Donc, je vais  
14 encore une fois vous lire l'extrait.

15 Tel qu'il l'avait prévu, en  
16 collaboration avec les représentants  
17 des organismes concernés, le  
18 Distributeur a réalisé, à l'automne  
19 2014, une étude ainsi que des audits  
20 énergétiques pour mieux comprendre la  
21 consommation d'électricité au nord du  
22 53e parallèle, notamment celle  
23 facturée à la 2e tranche du tarif D.  
24 [...]

25 Si on va un petit peu plus bas :

1                   Au total, 346 entrevues face à face,  
2                   de porte à porte ont été complétées.  
3                   Il appert de ces entrevues que la  
4                   consommation de certains ménages en 2e  
5                   tranche du tarif D serait liée à la  
6                   présence du chauffage d'appoint  
7                   électrique dans les maisons ou dans  
8                   les remises. [...]

9                   Un peu plus bas, juste là, ici.

10                   [...] Les discussions se poursuivent  
11                   avec l'Administration régionale  
12                   Kativik [...], la Société Makivik et  
13                   la Société d'habitation du Québec  
14                   [...] pour l'élaboration d'un plan  
15                   d'action afin de cibler la réduction  
16                   du chauffage électrique d'appoint et  
17                   d'encourager une meilleure utilisation  
18                   de l'électricité. [...]

19                   Donc, dans les extraits que je viens de vous lire,  
20                   le Distributeur affirmait avoir, un, des données de  
21                   facturation et, deux, des observations sur le  
22                   terrain permettant de constater la présence de  
23                   chauffage électrique d'appoint. Le tout confirmé  
24                   par trois cent quarante-six (346) entrevues face à  
25                   face, de porte à porte, desquelles il appert que la

1 consommation de certains ménages en deuxième  
2 tranche du tarif D serait liée à la présence du  
3 chauffage d'appoint électrique dans les maisons ou  
4 dans les remises. Donc, à ce moment-là, la preuve  
5 semblait plutôt étoffée à l'égard de la présence de  
6 chauffage d'appoint électrique.

7 Je vais maintenant vous référer à votre  
8 réponse à la question 6.2 de la DDR-9 de la Régie,  
9 c'est la pièce B-0214, à la page 27, on pourrait  
10 l'afficher. Le Distributeur indiquait :

11 (9 h 51)

12 Pour ce qui est des pistes avancées  
13 dans le plan d'action 2015-2016  
14 concernant le chauffage électrique  
15 d'appoint, il s'agissait d'hypothèses  
16 émises par le Distributeur sur la base  
17 de l'analyse des profils de  
18 consommation. Ces hypothèses ont été  
19 confirmées dans une moindre mesure  
20 lors de la deuxième phase d'audits qui  
21 visait presque uniquement des ménages  
22 consommant en 2e tranche d'énergie du  
23 tarif DN, d'où la présence du  
24 chauffage électrique d'appoint dans ce  
25 segment.

1           Alors ce qu'on voulait savoir, c'est lorsque vous  
2           mentionnez qu'il s'agissait d'hypothèses émises par  
3           le Distributeur sur la base de l'analyse de profils  
4           de consommation et que ces hypothèses ont été  
5           confirmées dans une moindre mesure lors de la  
6           deuxième phase d'audits, est-ce qu'on doit  
7           comprendre que la position du Distributeur a  
8           changé, a évolué par rapport aux autres dossiers et  
9           que le Distributeur atténue maintenant l'importance  
10          de la problématique du chauffage électrique  
11          d'appoint au Nunavik?

12          Mme LOUISE TRÉPANIÉ :

13          R. Peut-être juste refaire un petit peu d'historique.  
14          C'est ça. Donc, un peu dans le sens de vos  
15          questions. Donc, c'est ça, on avait constaté sur la  
16          base de profils de consommation qu'il y avait une  
17          sensibilité... des profils qui étaient sensibles à  
18          la température. L'hypothèse qui avait été donc  
19          évoquée ou discutée notamment avec l'ARK, c'était  
20          que c'était peut-être associé aux chambres  
21          mécaniques. Donc, c'est une piste qu'on voulait  
22          vérifier.

23                    Ce qu'on a fait, là, dans l'analyse qui a  
24                    été faite cette fois-là où, là, on a constaté que,  
25                    oui, les chauffages au mazout, le chauffage au



1 mazout... où chauffage au mazout il y avait une  
2 consommation électrique qui était associée. Donc,  
3 les différents usages dans les chambres mécaniques.  
4 Donc, il y avait certains usages électriques dans  
5 les chambres mécaniques.

6 Au-delà de ça, c'est ça, on a constaté  
7 qu'il y avait un effet aussi au niveau de la  
8 température qui pouvait expliquer qu'il y a plus de  
9 consommation au Nord, qui n'est pas nécessairement  
10 du chauffage. Il y a le nombre de personnes dans le  
11 ménage où on a vu, qui pourrait expliquer la  
12 consommation deuxième tranche. Et différents  
13 facteurs comportementaux qui pouvaient avoir une  
14 incidence sur la consommation deuxième tranche.  
15 Donc, on nie pas qu'il peut y avoir du chauffage  
16 d'appoint. On en a observé.

17 Donc, oui, notre position a évolué à partir  
18 des résultats qu'on a constatés. Et ce qu'on a  
19 constaté donc, c'est que le chauffage d'appoint  
20 était marginal. Puis il y avait peut-être certaines  
21 formes d'usages, certains usages finalement qui  
22 étaient facturés à la deuxième tranche alors que,  
23 finalement, les gens n'avaient pas vraiment de  
24 contrôle dessus. Donc, c'était comme une  
25 consommation incompressible comme la consommation

1 associée au chauffage au mazout. Donc, oui, notre  
2 position a évolué. Mais on est confiant que la  
3 problématique du chauffage d'appoint est quand même  
4 marginale.

5 Q. **[43]** Merci. Dans l'extrait que je vous ai cité du  
6 dossier R-3933-2015, le Distributeur mentionnait  
7 également que les discussions se poursuivent avec  
8 l'Administration régionale de la société Makivik  
9 pour l'élaboration d'un plan d'action afin de  
10 cibler la réduction du chauffage électrique  
11 d'appoint, d'encourager une meilleure utilisation  
12 de l'électricité. Aujourd'hui, quatre ans plus  
13 tard, est-ce que vous pouvez nous indiquer si un  
14 tel plan d'action a été élaboré et, si oui, quel en  
15 est son contenu?

16 M. MARTIN CARRIER :

17 R. Bien disons au cours des dernières années, on a  
18 quand même travaillé avec l'ARK. On a regardé  
19 d'autres usages aussi qu'on pouvait cibler, parce  
20 que le chauffe-moteur en est un aussi qui est  
21 sensible à la température. Donc, c'est quelque  
22 chose qu'on voulait voir. On a essayé de faire des  
23 projets pilotes. Naturellement, on voulait aussi  
24 peaufiner notre analyse avant de prendre des  
25 décisions. Puis c'est ce qu'on a fait au cours des

1           dernières années, je veux dire. Et maintenant,  
2           bien, c'est peut-être de poursuivre et de  
3           collaborer avec eux pour la suite des choses pour  
4           un plan d'action à ce niveau-là.

5       Q. **[44]** Je vais maintenant vous référer à deux pièces.  
6           On va les afficher à l'écran s'il vous plaît. Ça va  
7           être la pièce B-0214 à la page 9. C'est le tableau  
8           1.6. Et on va également prendre aussi la pièce  
9           B-0226 à la page 4. C'est le tableau R1.1. Alors,  
10          lorsque l'on compare le tableau 1.6 et le tableau  
11          1.1, on constate que la hausse du seuil de la  
12          première tranche d'énergie à quarante  
13          kilowattheures (40 kWh) par jour permet une plus  
14          grande concentration des clients consommant en  
15          deuxième tranche d'énergie dans les strates de  
16          consommations les plus grandes.

17                   Est-ce que c'est raisonnable de présumer,  
18           selon vous, qu'une hausse du seuil de la première  
19           tranche à quarante kilowattheures, jour (40 kWh/j),  
20           permet de cibler de façon plus précise le phénomène  
21           du chauffage électrique d'appoint qu'un seuil de  
22           trente (30 kWh/j)?

23       Mme LOUISE TRÉPANIÉR :

24       R. Pouvez-vous répéter la question, je... s'il vous  
25       plaît, merci.

1 Q. **[45]** Est-ce que, selon vous, il est raisonnable de  
2 présumer qu'une hausse du seuil de la première  
3 tranche, à quarante kilowattheures par jour  
4 (40 kWh/j), permet de cibler, de façon plus  
5 précise, le phénomène du chauffage électrique  
6 d'appoint qu'un seuil de trente (30 kWh/j)?

7 M. FRÉDÉRIK AUCOIN :

8 R. Peut-être juste préciser quand vous dites : « Plus  
9 ciblés ». Peut-être juste nous expliquer un petit  
10 peu plus là où vous voulez aller.

11 Q. **[46]** Bien, en voyant que les consommations en  
12 deuxième tranche sont plus concentré dans les plus  
13 grandes strates de consommation là, donc ceux qui  
14 consomment davantage d'énergie là, comme entre  
15 vingt mille (20 000 kWh/an) et vingt-deux mille  
16 kilowattheures/an (22 000 kWh/an), on voit qu'en  
17 augmentant à quarante kilowattheurs jour  
18 (40 kWh/j), on voit que les consommations se  
19 concentrent davantage ici. Puis là, la question  
20 c'est de savoir est-ce que selon vous, ça permet de  
21 cibler, en faisant ça, de façon plus précise, le  
22 chauffage d'appoint électrique, donc...

23 Mme LOUISE TRÉPANIÉRIER :

24 R. En fait, ce que je comprends de votre question,  
25 c'est...

1 Q. **[47]** ... on couvrirait davantage les besoins de  
2 base avec le quarante kilowattheures (40 kWh/j)  
3 puis là, avec le... en augmentant à quarante  
4 kilowattheures/jour (40 kWh/j), on couvrirait  
5 davantage les besoins de base, mais on ciblerait  
6 davantage le chauffage d'appoint.

7 R. O.K. Vous voulez dire que la deuxième tranche  
8 viserait le chauffage d'appoint? Donc...

9 Q. **[48]** Entre...

10 R. O.K., ce que je comprends dans votre question ici,  
11 c'est que vous présumez que les plus grandes  
12 consommations sont plus...

13 Q. **[49]** Bien...

14 R. ... c'est plus plausible qu'on pourrait y  
15 retrouver, je suppose, du chauffage d'appoint. Il  
16 pourrait quand même y avoir du chauffage d'appoint  
17 dans des petites consommations là. Donc, je ne veux  
18 pas m'en aller là. Je ne peux rien affirmer à ce  
19 niveau-là.

20 Ceci dit, le tableau, effectivement, plus  
21 il y a de consommation, effectivement... Comment je  
22 dirais... En augmentant le seuil à quarante  
23 (40 kWh/j), c'est normal là qu'on retrouve du  
24 dépassement en deuxième tranche, surtout dans les  
25 consommations les plus élevées. Donc, c'est normal.

1 Q. **[50]** Alors...

2 R. Donc...

3 Q. **[51]** C'est sûr...

4 R. Oui.

5 Q. **[52]** ... que le tableau, en ce moment, qui est  
6 affiché, c'est le trente (30 kWh/j) là, c'est sur  
7 l'autre tableau.

8 R. Mais quand on compare les deux... Donc, c'est ça,  
9 en ayant le seuil à quarante (40 kWh/j),  
10 nécessairement c'est plus les grosses consommations  
11 là qui ont plus de consommations en deuxième  
12 tranche par rapport aux autres.

13 Ceci dit, notre proposition, ce n'était pas  
14 nécessairement de cibler le chauffage d'appoint là.  
15 Donc, on l'a amené aussi sous l'angle de... surtout  
16 sous l'angle de l'équité. Donc, c'est ça qui est  
17 notre principal argument pour augmenter le seuil à  
18 quarante (40 kWh/j).

19 Ceci dit, on comprend qu'il y a des moyens  
20 qu'on peut faire, par exemple, au niveau de  
21 l'efficacité énergétique pour adresser certaines  
22 problématiques reliées soit aux comportements ou à  
23 certains usages qu'on voudrait remplacer, des  
24 usages électriques qu'on pourrait remplacer.

25 Q. **[53]** O.K. Ce qu'on se demandait, c'est si en

1           augmentant à quarante kilowattheures par jour  
2           (40 kWh/j), on ne cible pas davantage le tarif  
3           d'appoint à la deuxième tranche ou si on n'est pas  
4           certain que la deuxième tranche vise à capter  
5           davantage le tarif d'appoint. Qu'est-ce que vous  
6           pensez de l'idée de chauffage d'appoint? Qu'est-ce  
7           que vous pensez de la question d'avoir un tarif  
8           dissuasif pour un usage qu'on n'est pas certain si  
9           c'est un chauffage d'appoint électrique?

10          R. Bien, le tarif dissuasif, l'idée de ça c'est que...  
11          Bien, quand on a eu les... quand le Distributeur a  
12          eu la responsabilité des réseaux autonomes, il y  
13          avait déjà du chauffage au mazout. Les centrales  
14          sont conçues de façon à alimenter les communautés  
15          compte tenu qu'il y a du chauffage au mazout. Donc,  
16          l'idée, c'était de maintenir le chauffage au mazout  
17          compte tenu de la capacité des centrales.

18          (10 h 01)

19                        Donc, la tarification dissuasive, ça vise à  
20          éviter que les gens installent du chauffage  
21          électrique. Ce qu'on constate, c'est, de façon  
22          générale, les clients du chauffage principal au  
23          mazout, donc c'est généralisé au Nord. Donc la  
24          problématique du chauffage d'appoint, la deuxième  
25          tranche ça vise... Bien en fait, je reviens à ce

1 que je disais tout à l'heure, on y va de façon  
2 générale que le première tranche elle vise les  
3 usages de base à la marge. La deuxième tranche,  
4 elle vise les usages à la marge, mais encore là,  
5 comme je disais tout à l'heure, il pourrait avoir  
6 du chauffage d'appoint en première tranche, puis il  
7 pourrait en avoir en deuxième tranche. Le fait  
8 d'augmenter le seuil, donc, c'est pour... Je  
9 reviens avec ce que je disais tout à l'heure, des  
10 raisons d'équité, et la deuxième tranche va  
11 continuer à jouer son rôle de réduire ou de  
12 dissuader l'utilisation de chauffage électrique  
13 principal.

14 Q. Est-ce que, selon vous, le tarif dissuasif en  
15 deuxième tranche d'énergie constitue un incitatif  
16 pour encourager l'utilisation efficace de l'énergie  
17 dans les réseaux autonomes?

18 R. Oui. Quand on le compare... Bien, on a eu plusieurs  
19 réponses qui ont abordé le sujet, notamment par  
20 rapport au prix du mazout, on reste un tarif quand  
21 même dissuasif. Donc, de l'ordre de quarante sous  
22 (0,40 \$) par rapport à genre vingt-six sous  
23 (0,26 \$) au niveau du mazout. Donc, ça continue  
24 d'avoir un effet dissuasif. Je rajouterai aussi  
25 qu'il y a le cinq mille dollars (5000 \$) de frais



1 de raccordement aussi qui s'applique, qui vient  
2 compléter la tarification dissuasive. Donc, il ne  
3 faut pas l'oublier aussi qu'il est un élément  
4 dissuasif pour s'installer du chauffage électrique,  
5 puis comme on le constate, il y a de façon générale  
6 du chauffage au mazout principal.

7           Puis juste revenir sur le chauffage  
8 d'appoint, même au seuil de trente (30), on en  
9 avait constaté un peu. Donc le fait qu'il soit à  
10 quarante (40), on ne pense pas que c'est réaliste  
11 de penser que là, les gens vont se mettre à  
12 augmenter de façon importante leur consommation.

13           Donc, il y a quand même quatre-vingt-quinze  
14 pour cent (95 %) des clients qui n'ont pas de  
15 factures directes. Donc, ils ne la voient pas  
16 l'économie. On disait tout à l'heure les  
17 organismes, on ne pense pas qu'ils vont aller  
18 s'installer plein de chauffage d'appoint. Donc, ça  
19 demeure, puis le chauffage d'appoint, ce qu'on a  
20 constaté, c'est que c'était marginal. Donc, on ne  
21 pense pas qu'il y aura une augmentation du  
22 chauffage d'appoint associée à notre proposition.

23 Q. Merci. Maintenant, la hausse du seuil de la  
24 première tranche de trente (30 kWh) à quarante  
25 kilowattheures (40 kWh) jour comme vous le

1 proposez, représente une réduction de l'incitatif  
2 d'un montant de huit cent mille dollars (800 000 \$)  
3 environ pour les propriétaires, selon votre preuve  
4 à la pièce B-0208, page 5. Est-ce que, selon vous,  
5 il y a un risque que cette économie, pour les  
6 propriétaires, fasse en sorte que ceux-ci ne  
7 prennent pas ou prennent moins d'actions, afin de  
8 contrer le chauffage électrique d'appoint que ce  
9 soit par des efforts de sensibilisation ou par  
10 l'entretien des logements problématiques?

11 R. Je m'excuse. Est-ce que vous pouvez répéter. Merci.

12 Q. Oui. Je vais reprendre aussi le début de la  
13 question. C'est que la hausse du seuil de trente  
14 (30 kWh) à quarante kilowattheures (40 kWh), comme  
15 vous le proposez, ça peut représenter une réduction  
16 de l'incitatif d'un montant d'environ huit cent  
17 mille dollars (800 000 \$), puisque le tarif  
18 dissuasif, dans le fond, va s'appliquer à moins  
19 grande quantité de kilowattheures. Donc, est-ce  
20 que, selon vous, il y a un risque que cette  
21 économie de huit cent mille (800 000 \$) environ  
22 puisse faire en sorte que les propriétaires  
23 prennent moins d'actions, relâchent un peu la  
24 garde, prennent moins d'actions pour contrer le  
25 chauffage électrique d'appoint, que ce soit par des

1 efforts de sensibilisation ou par l'entretien des  
2 logements problématiques.

3 R. Bien, comme on le constatait dans le tableau, il va  
4 quand même rester de la consommation en deuxième  
5 tranche. Là on parle d'à peu près cinq pour cent  
6 (5 %) de la consommation qui serait touché. Donc,  
7 vous dites est-ce que les propriétaires vont...

8 Q. Le fait que ça s'applique à moins de  
9 kilowattheures, qu'il y ait une économie qui se  
10 fasse d'environ huit cent mille (800 000 \$), parce  
11 qu'ils ont moins à... Les factures sont moins  
12 élevées, donc, est-ce que ça pourrait... C'était ça  
13 l'idée de la question.

14 R. Donc, il demeure que... Si on se met dans la peau  
15 d'un client au Nord, je veux dire, les gens, ils ne  
16 voient pas leur compteur, leur consommation de jour  
17 en jour, donc...

18 Q. Moi, je parlais plus pour le propriétaire par  
19 contre.

20 (10 h 06)

21 R. Oui, mais O.K. Donc, la gestion fine, le  
22 propriétaire, je veux dire qui a des locataires?

23 R. Vous me parlez de quelqu'un qui a des locataires?

24 Q. **[54]** Je parle des propriétaires comme l'OMHK.

25 R. O.K. Donc, lui... lui... Bien, mettons l'OMHK,



1                   données du tableau concernant  
2                   l'étanchéité des habitations aux pages  
3                   32 à 34 du rapport Legaut Dubois. La  
4                   Régie a analysé les données de  
5                   consommation réelle en  
6                   kilowattheures/année incluant les  
7                   chambres mécaniques des  
8                   soixante-dix-huit (78) habitations de  
9                   l'audit en prenant soin d'examiner les  
10                  résultats par type d'habitation sur  
11                  une base comparable.

12                Donc, afin de comparer, c'est ça, sur une base  
13                comparable.

14                   Les consommations des semi-détachées,  
15                   deux chambres entre elles ont été  
16                   comparées, les semi-détachées, quatre  
17                   chambres entre elles, les  
18                   unifamiliales, deux chambres entre  
19                   elles, et les unifamiliales cinq  
20                   chambres entre elles. On observe que  
21                   certaines résidences ont des  
22                   consommations beaucoup plus  
23                   considérables que celles de leurs  
24                   pairs et que ces observations portent  
25                   sur des ménages du Nunavik qui

1                                   partagent les mêmes facteurs  
2                                   socio-économiques, culturels,  
3                                   climatiques et comportementaux.

4           Je vais maintenant vous référer plus  
5           particulièrement aux tableaux 2.1 et 2.2 à la page  
6           5, là, on pourrait voir les deux tableaux ensemble.  
7           Le tableau 2.1, je ne sais pas si on peut voir  
8           davantage le tableau 2.1 ou les deux. Peut-être  
9           juste baisser un petit peu, on va commencer par le  
10          21. Ah! Bien... Ou on pourrait les mettre un après  
11          l'autre. Je vais commencer par le tableau 2.1.

12                                Au tableau 2.1, on peut constater que les  
13                                bâtiments nécessitant des travaux d'étanchéité se  
14                                retrouvent autant sinon plus chez les clients ayant  
15                                les plus petites consommations que chez les clients  
16                                ayant les plus grandes consommations.

17                                Si on regarde maintenant le tableau 2.2, on  
18                                peut également constater que les bâtiments  
19                                nécessitant des travaux d'étanchéité ne se  
20                                retrouvent pas... Oui, c'est en... c'est en bleu  
21                                les bâtiments qui ont des problèmes d'étanchéité.

22                                Au tableau 2.2, on peut constater que les  
23                                bâtiments nécessitant des travaux d'étanchéité ne  
24                                se retrouvent pas chez les clients ayant les plus  
25                                grandes consommations. Là, on peut voir que le bleu

1 est concentré dans les petites consommations puis  
2 que les logements 10 à 13, qui sont les plus  
3 grandes consommations, eux ne sont pas touchés par  
4 ça et même que je pense qu'ils sont qualifiés à  
5 haut rendement énergétique, si je ne me trompe pas.

6 Alors, ma question c'est : est-ce que vous  
7 êtes d'accord pour dire que lorsqu'on examine la  
8 répartition des bâtiments nécessitant des travaux  
9 d'étanchéité, on ne constate pas de concentration  
10 chez les clients qui ont les plus grosses  
11 consommations?

12 M. MARTIN CARRIER :

13 R. Bien, on est quand même content que vous ayez fait  
14 cette analyse-là parce que ça nous permet quand  
15 même de prouver le point qu'on... qu'on veut  
16 apporter depuis le début, c'est que peu importe  
17 selon quelle variable on va croiser les bâtiments,  
18 que ça soit leur construit, que ça soit le nombre  
19 d'habitants, que ça soit s'ils ont du chauffage,  
20 s'ils sont étanches, ultimement, c'est ce que le  
21 ménage fait dans sa maison qui influence son  
22 comportement et ça chaque ménage est unique, on  
23 s'entend. Donc, je sais que vous avez dit tout à  
24 l'heure des facteurs comportementaux similaires  
25 mais chaque ménage est différent comme chaque

1 ménage est différent aussi sud. Donc, c'est  
2 important de prendre ça en considération.

3 Aussi pour revenir un petit peu sur... sur  
4 vos dernières questions, vous semblez rapidement  
5 associer deuxième tranche avec chauffage d'appoint  
6 mais s'il y a une chose qu'on a vue c'est que le  
7 lien entre les deux n'est pas nécessairement...  
8 n'est pas nécessairement direct. Puis je peux  
9 peut-être donner un exemple parce que des fois, je  
10 pense que les exemples, ils parlent beaucoup.

11 (10 h 11)

12 Une chose que Legault Dubois ont observé  
13 dans une maison en particulier c'était un chauffeur  
14 d'autobus scolaire qui devait brancher, pendant  
15 tout l'hiver naturellement, son autobus scolaire  
16 pour aller porter des enfants à l'école. On  
17 s'entend, chauffer un bloc d'un autobus scolaire,  
18 ça peut être considéré comme... ou la même  
19 consommation qu'un chauffage d'appoint, mais  
20 c'était pour un usage de base et un usage utile.  
21 Donc, il faut faire attention à tout mettre ce  
22 qu'il y a dans la deuxième tranche dans du  
23 chauffage d'appoint parce que je pense qu'on va  
24 discriminer certaines personnes puis certaines  
25 personnes qui ont des intentions nobles. Merci.



1 Q. **[56]** Merci. Mais, au niveau de l'étanchéité, vous  
2 êtes d'accord avec moi pour dire que c'est pas  
3 concentré là dans les... ça n'explique pas la  
4 consommation des clients ayant les plus fortes  
5 consommations?

6 R. Ça peut peut-être l'expliquer dans certains cas,  
7 mais il n'y a pas de relation directe, c'est ce  
8 qu'on veut dire.

9 Q. **[57]** Parfait. Merci. Pour ma prochaine question, je  
10 vais revenir sur le tableau 2.2. Au tableau 2.2, on  
11 peut constater que le nombre d'occupants par  
12 logement est de sept en moyenne pour les logements  
13 1 à 9, pour une consommation moyenne de treize  
14 mille quatre cent treize kilowattheures/an  
15 (13 413 kWh/an). Est-ce qu'on peut agrandir un  
16 petit peu le tableau, s'il vous plaît? Merci.

17 Alors, au tableau 2.2, on peut constater  
18 que le nombre d'occupants par logement est de sept  
19 en moyenne pour les logements 1 à 9, pour une  
20 consommation moyenne de treize mille quatre cent  
21 treize kilowattheures/an (13 413 kWh/an), alors  
22 qu'il est de six en moyenne pour les logements 10 à  
23 13, pour une consommation moyenne de dix-neuf mille  
24 cent quatre-vingt-dix-huit kilowattheures/an  
25 (19 198 kWh/an).

1                   On peut également constater que les  
2 logements 1 à 4, soit ceux qui consomment le moins,  
3 ont un nombre d'occupants qui s'élève à sept en  
4 moyenne, alors que les habitations qui consomment  
5 le plus ont un nombre d'occupants qui s'élève à six  
6 en moyenne. Alors, un peu comme l'autre question.

7                   Est-ce que vous êtes d'accord pour dire  
8 qu'il est difficile d'expliquer, par la seule  
9 différence du nombre d'occupants par logement, les  
10 écarts considérables de consommation d'électricité  
11 entre les vingt pour cent (20 %) qui consomment le  
12 plus par rapport aux quatre-vingts pour cent (80 %) qui  
13 consomment plus modérément?

14 R. Qu'est-ce qu'il faut faire attention dans ce genre  
15 d'analyse là, c'est que, t'sais, les audits, il  
16 faut rappeler quand même que c'est un nombre  
17 restreint de ménages qu'on est allé visiter,  
18 t'sais. Nous, on a fait des analyses avec des...  
19 tout un recensement là que l'OMHK nous a fait  
20 parvenir, puis on avait beaucoup plus de données là  
21 que les audits qu'on montre ici. Puis on a vu en  
22 effet un lien entre le nombre de personnes dans les  
23 ménages et la consommation d'électricité des  
24 ménages.

25                   Ça fait que je pense que, t'sais, ça montre

1 un petit peu l'exercice qu'on tente de faire ici.  
2 On doute un petit peu peut-être de la  
3 représentativité de ce que ça pourrait être dans  
4 une analyse où qu'on aurait beaucoup plus de  
5 données. Peut-être qu'on arriverait à des  
6 conclusions qui seraient un petit peu différentes.

7 Mais, chose qu'il faut comprendre, c'est  
8 que, t'sais, quand on croise des données comme ça,  
9 il faut aussi faire des analyses statistiques pour  
10 bien comprendre est-ce que c'est représentatif de  
11 l'ensemble de la population du Nunavik.

12 (10 h 16)

13 Q. **[58]** Merci. Ma prochaine question maintenant va  
14 porter sur le chauffage électrique des remises.  
15 Alors, je vais vous référer à la décision  
16 D-2016-033. On pourrait l'afficher à l'écran sinon,  
17 bien, je pourrais lire les extraits en question.  
18 Parfait. Alors, c'est au paragraphe 923 de la  
19 décision D-2016-033. Je vais vous lire l'extrait en  
20 question.

21 [923] La Régie encourage le  
22 Distributeur à poursuivre sa  
23 collaboration avec les organismes  
24 gérant les factures de 95 % de la  
25 clientèle résidentielle à orienter

1 leurs interventions afin de décourager  
2 l'usage du chauffage électrique  
3 d'appoint. Elle demande également au  
4 Distributeur d'encourager les mesures  
5 et l'usage des équipements électriques  
6 les plus performants qui peuvent être  
7 proposés sur le marché, compte tenu  
8 des coûts évités élevés de la  
9 fourniture d'électricité et d'utiliser  
10 ou élargir le PUEÉRA aux systèmes de  
11 chauffage des remises.

12 Et, là, toujours dans la même décision, parce que,  
13 là, on indique à la fin de ce paragraphe-là « voir  
14 la section 14.4.4), dans cette même décision au  
15 paragraphe 724 :

16 [724] Le Distributeur rappelle les  
17 objectifs du PUEÉRA qu'il offre à sa  
18 clientèle :

19 Je vais vous lire l'extrait.

20 « lorsqu'ils achètent du mazout, ils  
21 l'achètent à un prix moins élevé que  
22 le prix de la deuxième tranche du  
23 Distributeur présentement [...] ce qu'on  
24 veut c'est que [chez] ces clients-là  
25 [...], on veut que la chauffe se fasse à

1 la maison plutôt que de [transformer  
2 le mazout en électricité à] la  
3 centrale puis transporter ça sur les  
4 fils pour la retransformer en chaleur  
5 comme telle ».

6 [725] Le Distributeur envisage par  
7 ailleurs de réintroduire le propane  
8 offert depuis 2005 dans le PUEÉRA,  
9 après avoir décidé de l'abandonner en  
10 2013 à la suite des préoccupations du  
11 milieu.

12 Et les deux derniers extraits, au paragraphe 727 :

13 [727] La Régie demande au Distributeur  
14 de poursuivre ses efforts auprès de la  
15 clientèle des réseaux autonomes,  
16 visant la réduction de la durée  
17 d'utilisation des chauffe-moteur, en  
18 période de pointe notamment, et le  
19 déploiement de solutions pour éliminer  
20 le chauffage électrique des remises et  
21 des entrées de maison.

22 Dernier extrait, paragraphe 728 :

23 [728] La Régie prend note des enquêtes  
24 et audits réalisés au Nunavik. Elle  
25 demande au Distributeur de continuer

1 de collaborer avec les organismes  
2 responsables des factures  
3 d'électricité dans le but de trouver  
4 des solutions autres que l'électricité  
5 pour combler des besoins thermiques.  
6 Elle considère que le PUEÉRA doit  
7 permettre de compenser certains coûts  
8 défrayés par les usagers pour les  
9 solutions de rechange.

10 Je vais maintenant vous citer la réponse du  
11 Distributeur à une question de l'ARK dans le cadre  
12 du dossier R-4011 concernant le PUEÉRA. C'est à la  
13 pièce B-0086 page 9. C'est la question 2.5.1 de la  
14 DDR de l'ARK. C'est très court. L'ARK demandait au  
15 Distributeur :

16 Est-ce que le Distributeur a songé à  
17 des mesures pour bonifier ledit  
18 programme de subvention afin de  
19 promouvoir ses objectifs d'alléger la  
20 facture globale en énergie,  
21 électricité, chauffage d'appoint au  
22 mazout ou propane?

23 Le Distributeur a répondu qu'il n'envisage pas  
24 bonifier le PUEÉ pour l'instant. Alors, je vais  
25 avoir trois questions sur ces demandes-là de la

1 Régie entre autres et de l'ARK. Pouvez-vous  
2 élaborer sur les efforts et les progrès réalisés  
3 par le Distributeur en collaboration avec les  
4 organismes du milieu afin de déployer des solutions  
5 pour éliminer le chauffage électrique des remises  
6 et des entrées de maison, tel que la Régie le  
7 demandait au paragraphe 727 de la décision  
8 D-2016-033?

9 M. MARTIN CARRIER :

10 R. Donc, ce que le Distributeur a fait au cours des  
11 dernières années, c'est qu'il a permis au PUEÉ ou  
12 au PUEÉRA d'être... de s'appliquer aux remises et  
13 aux annexes des habitations. Ce qu'il faut  
14 cependant comprendre, c'est que ce programme-là  
15 s'adresse à la clientèle privée au Nunavik. Et  
16 cette clientèle-là, on a à peu près deux cents  
17 (200) clients au Nunavik résidentiels pour ce  
18 programme-là. Je pense que le programme ne veut pas  
19 à la fois subventionner du mazout et... sur du  
20 mazout qui est déjà subventionné par la SHQ ou  
21 l'OMHK. Donc, c'est pour ça qu'il s'applique  
22 uniquement aux clients privés. Donc, même si on  
23 voulait bonifier davantage, sa portée serait quand  
24 même restreinte.

25 Q. [59] O.K. Merci. Considérant les coûts évités très

1 élevés des réseaux autonomes au Nunavik, le  
2 Distributeur n'est-il pas d'avis qu'il devrait  
3 développer des solutions autres que l'électricité  
4 pour combler des besoins thermiques, notamment le  
5 chauffage des remises?

6 (10 h 21)

7 R. Je pense que la position du Distributeur, c'est de  
8 regarder toutes les solutions qui peuvent être  
9 faites, que ce soit pour du chauffage d'appoint ou  
10 en efficacité énergétique, de façon générale, tant  
11 et aussi longtemps que la rentabilité est là et que  
12 c'est commercialement acceptable de le faire.

13 Ceci étant dit, même si les coûts évités  
14 sont élevés, les coûts de déploiement également  
15 sont élevés. Donc, une fois qu'on a tout pris ça en  
16 considération, on se concentre sur ce qui est le  
17 plus rentable, mais... c'est ça.

18 Mme LOUISE TRÉPANIÉR :

19 R. Il y a des solutions aussi qui... C'est pour ça  
20 qu'il faut vraiment discuter, faire ça en  
21 collaboration avec les organismes. Il y a des  
22 solutions aussi qui sont vraiment associées à des  
23 comportements ou des habitudes, des activités, par  
24 exemple, dans les remises. Est-ce que ça peut être  
25 fait, par exemple, dans un centre communautaire ou



1 tout le monde se regroupe?

2           Donc, ces choses-là, c'est ça, il faut que  
3 ça soit discuté avec les organismes pour qu'ils  
4 peuvent peut-être apporter certains éléments de  
5 solution, mais des fois il y a comme des limites,  
6 justement, à ce qu'on peut faire. Donc, d'où l'idée  
7 de... C'est ça, d'aborder ça de façon générale puis  
8 de voir... C'est ça, d'explorer l'ensemble des  
9 solutions sur l'ensemble des problématiques.

10 Q. **[60]** Merci. Une dernière question. En ce qui a  
11 trait à la modification du seuil de trente  
12 (30 kWh/j) à quarante kilowattheures (40 kWh/j), et  
13 au prix de la deuxième tranche d'énergie là, est-ce  
14 que vous pouvez nous indiquer à partir de quelle  
15 date le Distributeur recommande-t-il à la Régie  
16 d'appliquer ces modifications-là, s'il y a lieu.

17 R. Bonne question. On a commencé à discuter avec nos  
18 gens de facturation, justement, de la vitesse à  
19 laquelle on pourrait implanter ça. Donc, on est en  
20 évaluation à ce niveau-là.

21           C'est sûr que dépendant du moment de la  
22 décision, bien, il faut prévoir un petit délai là,  
23 mais idéalement il faudrait avoir une date précise  
24 pour que ça s'applique à tout le monde en même  
25 temps, par exemple, s'il y avait un changement,

1           mais ce qu'on pourrait faire, c'est peut-être vous  
2           revenir avec quelque chose d'un peu plus précis en  
3           argumentation ou...

4    Q. [61] Parfait.

5    R. ... mais nécessairement, il faut comprendre qu'il y  
6           a des délais parce qu'il y a des changements donc  
7           dans le système de facturation puis peut-être au  
8           niveau de la facture aussi.

9    Q. [62] Parfait.

10   R. Donc on va vous revenir avec quelque chose d'un peu  
11       plus précis.

12   Q. [63] Parfait. Puis si l'ARK aussi, ont des  
13       représentations à faire quant à la date  
14       d'application des modifications, ils pourront le  
15       faire aussi, soit dans le cadre de leur preuve ou  
16       soit dans le cas de leur plaidoirie. Alors, ça  
17       complète mes questions, merci.

18   LA PRÉSIDENTE :

19       Merci. Merci, Maître de Rependigny. Oui, Sylvie  
20       Durand pour la formation.

21   INTERROGÉS PAR LA FORMATION :

22   Mme SYLVIE DURAND :

23       Oui, bonjour. En fait, on en a beaucoup parlé  
24       puis... Bon, il ressort qu'il y a quand même une  
25       limite à la tarification du tarif DN, la

1           tarification dissuasive, dans la mesure où on n'est  
2 pas capable vraiment d'établir où... Bien, en fait,  
3 où les consommateurs finaux ne reçoivent pas le  
4 signal de prix, ça, c'est vraiment une difficulté.

5           Et puis, aussi, on n'est pas capable de  
6 faire des liens entre les usages puis les tranches  
7 de consommation, ça en est une autre. Puis en  
8 fait, l'objectif, c'est de réduire le plus possible  
9 la consommation d'électricité dans la mesure où il  
10 existe des solutions qui peuvent se substituer à  
11 ces équipements-là.

12 Q. [64] Alors, donc, je pense que rendus où on est  
13 rendus, les solutions, est-ce que vous seriez  
14 d'accord pour dire que les solutions devraient  
15 plutôt, davantage, passer par des mesures  
16 d'efficacité énergétique que par la tarification?

17 Mme LOUISE TRÉPANIÉR :

18 R. Je suis d'accord avec ce que vous avancez. C'est un  
19 ensemble de mesures qui font en sorte là qu'on...  
20 je dirais, gère ça, la consommation d'électricité,  
21 au Nord du 53e parallèle. Oui, bien sûr,  
22 l'efficacité énergétique, je pense que c'est  
23 incontournable là, il faut faire des efforts à ce  
24 niveau-là, la sensibilisation, c'est important.  
25 Puis l'augmentation du seuil, comme je vous le

1 disais tout à l'heure, nous on la justifie par un  
2 souci d'équité envers la clientèle.

3 (10 h 26)

4 Au niveau de la tarification, on a  
5 plusieurs principes souvent sur lesquels on  
6 s'appuie et donc, dans ce dossier-là, justement,  
7 l'aspect équité, on trouve ça important là. Donc,  
8 comme je vous le disais, on n'a jamais vraiment  
9 fait de distinction entre le Nord, le Sud, au  
10 niveau de la première tranche et le frais d'accès  
11 au réseau, redevance là. On l'a toujours appliqué  
12 de façon similaire au Sud, au Nord. Ça aussi, par  
13 équité par rapport au réseau... Tout ce qu'on  
14 sait, les réseaux autonomes au Sud, ils ont quand  
15 même aussi des coûts assez élevés d'alimentation.  
16 Ils ont quand même droit au plein quarante  
17 kilowattheures (40 kWh) par jour. Les clients non  
18 TAE, donc, non chauffés à l'électricité au Sud  
19 aussi, dans le fond, on leur donne accès à un  
20 volume de kilowattheures de quarante kilowattheures  
21 (40 kWh) par jour pour différents usages qu'on  
22 pourrait ensemble trouver justifiés ou non. Donc,  
23 effectivement, c'est une série de solutions, mais  
24 on pense que la hausse du seuil est quand même  
25 quelque chose de souhaitable. On est favorable à

1           ça.

2           Q. Mais est-ce que, par exemple si on prend le  
3           chauffage des remises, est-ce qu'il y a des  
4           équipements? Est-ce qu'il y a des fournaies au  
5           mazout qui existent qui pourraient remplacer...  
6           Est-ce qu'il existe de tels équipements?

7           M. MARTIN CARRIER :

8           R. C'est une très bonne question. C'est sûr qu'il y a  
9           des fournaies au mazout qui existent. Maintenant,  
10          encore une fois, est-ce que ça serait plus rentable  
11          de subventionner une fournaie au mazout et disons  
12          le mazout que de chauffer électrique? Ça c'est une  
13          question qu'on doit se poser. Ceci étant dit, je  
14          pense qu'Hydro-Québec ou le Distributeur fait  
15          d'habitude tout ce qui est en son possible quand  
16          c'est rentable pour essayer d'améliorer  
17          l'efficacité énergétique et va continuer de le  
18          faire. Donc, je suis d'accord. C'est une des voies  
19          d'avenir ou de solution à la problématique qu'on a  
20          aujourd'hui.

21                   Ceci étant dit, Hydro-Québec peut aussi...  
22          Je dirais que son champ d'actions a une certaine  
23          limite, parce qu'on peut se concentrer sur  
24          l'efficacité énergétique électrique, mais je pense  
25          qu'il y a l'efficacité énergétique de façon plus

1 large qui doit incorporer la collaboration avec  
2 d'autres intervenants du milieu. Donc, je pense que  
3 c'est là-dessus qu'il va falloir travailler.  
4 Comment collaborer avec les organismes comme la  
5 SHQ, l'ARK, pour essayer d'avoir un portrait  
6 plus... Des solutions plus globales au niveau de  
7 l'efficacité énergétique?

8 Q. Parce que ce qu'on constate, c'est que malgré les  
9 demande de la Régie, puis les budgets qui sont  
10 autorisés pour faire de l'efficacité énergétique  
11 dans les réseaux autonomes, l'argent n'est pas  
12 dépensé, les programmes sont plus ou moins  
13 déployés, il y a plus ou moins de résultats.  
14 Qu'est-ce qu'on doit comprendre de ça, puis comment  
15 est-ce que ça ça peut être amélioré?

16 R. J'imagine peut-être que pour certains programmes ou  
17 certaines initiatives on doit... Peut-être pour une  
18 question des budgets des fois, il y en a peut-être  
19 des fois qui sont prévus pour une année, mais ils  
20 sont déployés l'année suivante, juste parce que le  
21 programme n'aura peut-être pas commencé exactement  
22 au moment où on l'avait prévu, un an auparavant,  
23 mais je pense qu'il y a aussi ce qui a été le plus  
24 simple à faire a été déjà fait par Hydro-Québec au  
25 niveau de l'efficacité énergétique. Naturellement,

1 tout ce qui est le plus facile, puis le plus  
2 rentable, on le fait en premier. Maintenant, c'est  
3 peut-être des situations plus complexes ou des  
4 solutions plus complexes, puis à ce niveau-là,  
5 bien, c'est de trouver les bonnes et de s'assurer  
6 qu'elles sont rentables aussi. Donc, comme je le  
7 mentionne, les coûts sont assez faramineux parfois  
8 pour des solutions en efficacité énergétique.  
9 Donc...

10 Mme LOUISE TRÉPANIÉR :

11 R. Mais ceci dit, il y a quand même des choses qui ont  
12 été faites dans le passé. Des pilotes, chauffe-  
13 moteurs, sous-sol, sensibilisation c'est quelque  
14 chose qu'on fait aussi à chaque année, puis on a  
15 l'intention de continuer à collaborer avec les  
16 organismes pour essayer de trouver des solutions.  
17 Pour le chauffage, c'est sûr que c'est dans  
18 l'habitation même, par exemple, dans l'entrée, ça  
19 peut être que le chauffage principal alimente  
20 l'entrée au lieu d'avoir, par exemple, un chauffage  
21 d'appoint électrique. Donc ça on peut penser à des  
22 solutions plus faciles, mais les remises,  
23 effectivement, il y a des aspects qu'il faut  
24 regarder plus spécifiquement avec les communautés  
25 pour voir c'est quoi les solutions. Comme je disais

1 tantôt, il y a des solutions par exemple qui  
2 touchent plus les habitudes, mais c'est des choses  
3 qui sont difficiles à changer aussi, puis qui  
4 sont... Disons, on ne peut pas arriver puis dire :  
5 « Ah changez... N'allez plus travailler dans votre  
6 remise. » Donc, c'est ça, il y a une limite à un  
7 moment donné où on peut aller mais on démontre de  
8 l'ouverture et on a une bonne intention d'essayer  
9 de... de trouver des solutions.

10 (10 h 31)

11 Q. **[65]** Merci.

12 Me SIMON TURMEL, régisseur :

13 Q. **[66]** Alors, bonjour. J'avais une lignée de  
14 questions mais elle est réduite parce que je lis  
15 entre les lignes que vous faites beaucoup d'efforts  
16 et les solutions sont difficiles à identifier  
17 parfois et en fait, je pense que mes questions vont  
18 plus s'intéresser à l'ARK mais je comprends qu'il y  
19 a une collaboration requise de part et d'autre.  
20 L'intervenant principal c'est l'OMHK avec les  
21 organismes du milieu, l'ARK entre autres, et alors,  
22 je pense que j'ai pas de question puis je voulais  
23 m'assurer que... je voulais m'assurer quand même  
24 que vous sachiez que de travailler dans des remises  
25 c'est tout à fait normal, il ne faut pas le... il



1 ne faut pas le voir comme quelque chose de négatif,  
2 d'autant plus que si c'est pour des activités  
3 traditionnelles, alors, c'est de voir comment  
4 concilier tout ça, mais je vais réserver mes  
5 questions mais je voulais quand même passer mon  
6 commentaire que je sais que vous travaillez mais  
7 les solutions, vous les cherchez en équipe, c'est  
8 ce que je comprends? Tiens, voilà une question.  
9 Vous travaillez en équipe actuellement avec l'OMHK  
10 et l'ARK pour des solutions en efficacité  
11 énergétique?

12 M. MARTIN CARRIER :

13 R. On essaie de travailler, c'est sûr, en équipe,  
14 donc, le rapport d'audit a quand même été fourni  
15 à... à l'OMHK ou à la SHQ. Donc, je pense que le  
16 mot clé est quand même collaboration. Qu'est-ce que  
17 je voulais dire? Oui, c'est ça, on a essayé  
18 d'installer aussi des comités et on... on va  
19 peut-être essayer d'en... d'en avoir des nouveaux.  
20 On en a un à l'interne chez Hydro-Québec, c'est de  
21 voir aussi comment trouver des solutions, mais avec  
22 les intervenants, il faudrait... il faudrait  
23 peut-être en avoir de façon plus fréquente.

24 Q. [67] Et l'OMHK, je ne me trompe pas, c'est bien le  
25 gouvernement du Québec?

1 Mme LOUISE TRÉPANIÉRIER :

2 R. Oui.

3 Q. [68] C'est le gouvernement du Québec?

4 R. Oui, c'est la Société d'Habitation du Québec.

5 Q. [69] C'est ça, c'est la SHQ, hein, c'est ça?

6 R. La SHQ, effectivement.

7 Q. [70] Oui.

8 R. Puis il faut voir aussi, t'sais, souvent, on  
9 regarde ça avec notre réalité du Sud...

10 Q. [71] Oui.

11 R. ... mais il y a vraiment des... Puis je pense,  
12 effectivement, vos questions devraient s'adresser à  
13 l'ARK justement qui est plus en mesure de vous...  
14 vous préciser là les... les contraintes notamment.

15 Q. [72] C'est pour ça que je pèse chacun de mes mots,  
16 c'est ça, parce que je suis persuadé que tout le  
17 monde fait sa part, ce qui est à trouver c'est les  
18 bonnes solutions qui reflètent la réalité du Nord.

19 R. Oui, puis qui respectent effectivement...

20 Q. [73] Effectivement.

21 R. ... les différentes activités.

22 Q. [74] Alors, merci pour vos réponses.

23 R. Merci.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. [75] Louise Rozon pour la formation. En fait, c'est

1 un peu dans la même... dans la même lignée, je vous  
2 inviterais à prendre connaissance de la décision  
3 qu'on a rendue, la décision finale dans le présent  
4 dossier qui est la D-2010-0027 où on avait à  
5 regarder juste certains aspects au niveau du  
6 programme d'efficacité énergétique ou des  
7 interventions en efficacité énergétique du  
8 Distributeur et dans ce cadre-là, on notait que le  
9 Distributeur demandait moins de sous pour les  
10 programmes dans les réseaux autonomes. Donc, il y  
11 avait une baisse d'à peu près... En fait, je suis  
12 au paragraphe 574 de la décision D-2019-0027 où  
13 pour l'année deux mille dix-neuf (2019), le  
14 Distributeur demande pour les interventions en  
15 efficacité énergétique en réseaux autonomes un  
16 budget de trois point six millions (3,6 M) en  
17 baisse de soixante pour cent (60 %) par rapport au  
18 budget qui avait été autorisé en deux mille  
19 dix-huit (2018).

20 Donc, on mentionnait que... ou en espérait  
21 en tout cas à ce moment-là que dans le cadre des  
22 audits qui allaient être réalisés que le  
23 Distributeur allait peut-être en profiter pour  
24 tenter d'identifier quelles seraient les meilleures  
25 mesures à mettre de l'avant et qu'on encourageait,

1 évidemment, que tout ce travail-là soit fait en  
2 collaboration avec les organismes du milieu mais  
3 quand... quand je vous entendais tantôt parler du  
4 plan d'action dont on a parlé il y a plusieurs  
5 années, t'sais, est-ce qu'il en existe un plan  
6 d'action? Est-ce qu'on doit comprendre qu'il n'est  
7 pas encore vraiment élaboré? En tout cas, c'est  
8 peut-être un petit... un petit cri du coeur, on  
9 comprend que c'est pas simple, c'est pas facile,  
10 mais ça fait quand même plusieurs années que la  
11 Régie exprime ses préoccupations et encourage le  
12 Distributeur à aller de l'avant et à faire les  
13 meilleures mesures, t'sais. C'est pas dire qu'on...  
14 t'sais, on est bien mal placé pour savoir quelle  
15 mesure serait la plus... la plus intéressante et  
16 qui aurait le plus d'impacts possibles mais...  
17 c'est ça.

18 (10 h 35)

19 Je pense que c'est vraiment... ça  
20 représente une certaine nécessité, peu importe la  
21 décision que l'on va prendre en ce qui a trait au  
22 seuil et en ce qui a trait à l'augmentation ou non  
23 du tarif dissuasif, mais il n'en demeure pas moins  
24 que le choix de la meilleure source d'énergie est  
25 quand même essentielle.

1 M. MARTIN CARRIER :

2 Q. [76] Oui. Bon. Peut-être que je pourrais revenir.

3 On a aussi dernièrement chez Hydro-Québec, en lien  
4 avec ce dossier-là, commandé d'une firme  
5 d'ingénierie un potentiel technicoéconomique pour  
6 le Nunavik uniquement. Il est en train d'être  
7 complété, mais on voulait attendre que ce dépôt  
8 soit fait là pour qu'ils nous identifient, pardon,  
9 des nouvelles mesures pour qu'on puisse les mettre  
10 en place.

11 Je comprends vos préoccupations au niveau  
12 du budget ça aussi. C'est sûr que des fois il y a  
13 des programmes qui prennent fin, il y a des projets  
14 pilotes qui ne voient pas le jour parce que la  
15 solution n'est pas techniquement assez... assez  
16 solide, mais on... en tout cas. On veut continuer à  
17 en faire, ça, c'est sûr. Puis ce qu'on va essayer  
18 de faire, c'est une fois que le PTE va être, je  
19 dirais, déposé et analysé, bien on va pouvoir peut-  
20 être s'asseoir avec les intervenants puis définir  
21 un plan d'actions pour les prochaines années, ce  
22 serait... En tout cas, c'est ce qu'on souhaite  
23 fortement.

24 Q. [77] Parfait. Ma dernière question, juste en ce qui  
25 a trait à la date d'entrée en vigueur des

1 modifications qui seraient... Ah! Excusez.

2 Mme LOUISE TRÉPANIÉRIER :

3 R. Excusez-moi.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[78]** Donc, c'est ça, juste une précision en ce qui  
6 a trait à la date d'entrée en vigueur des  
7 modifications qui seraient éventuellement apportées  
8 au tarif DN. C'est clair que pour le Distributeur,  
9 il n'y a pas... c'est une modification qui serait  
10 effective dans le futur et non pas à la date...

11 Mme LOUISE TRÉPANIÉRIER :

12 R. Ah! Oui, oui. Effectivement, ce serait comme...

13 Q. **[79]** Après la décision.

14 R. Après, ce serait plus simple à compter de la  
15 décision là. Il faut se donner un délai, comme on  
16 le disait, on va vous revenir.

17 Q. **[80]** Vous allez nous dire le délai. O.K.

18 R. C'est une question de semaines ou de mois? On va  
19 vous le préciser. Mais, ce serait effectivement là  
20 dans les semaines ou mois qui suivent là.

21 Q. **[81]** Parfait.

22 R. Mais, à une date précise pour tout le monde.

23 Q. **[82]** Oui, tout à fait.

24 R. Toujours tout le monde en même temps.

25 Q. **[83]** Que vous allez pouvoir nous communiquer..

1 R. Oui.

2 Q. **[84]** ... en argumentation. Excellent. Maître

3 Turmel, je vous ai inspiré?

4 Me SIMON TURMEL, régisseur :

5 Vous m'avez inspiré encore une fois, Madame la

6 Présidente.

7 Q. **[85]** Ma question faisait aussi suite à ce que je  
8 voyais dans le mémoire de l'ARK, à la dernière  
9 page, pas besoin d'y aller, Madame la Greffière,  
10 page 30 de 30, où est-ce que l'ARK soumet que la  
11 solution à long terme passe vraisemblablement par  
12 les mesures en efficacité énergétique, mais hélas  
13 ces mesures tardent à venir et à s'implanter au  
14 Nunavik pour diverses raisons. Alors, c'est comme  
15 si vous voulez, ils veulent puis il n'y en a pas,  
16 mais c'est ce que je lis là.

17 C'est pour ça que je vais poser des  
18 questions à l'ARK, mais probablement que l'ARK va  
19 dire que vous ne collaborez pas puis... Bien là, je  
20 regarde les lignes qu'il y a un problème de  
21 collaboration. Donc, il n'y a pas de plan d'action,  
22 il n'y a pas de délai, il n'y a pas d'échéancier,  
23 il n'y a pas de...

24 Je dis tout ça, c'est le même cri du coeur,  
25 dans le sens qu'on dit qu'il y a des gaz à effet de

1           serre aussi puis on dit que ça coûte cher  
2           l'alimentation en énergie au Nord. Donc, il n'y a  
3           pas de plan? Il n'y a pas d'échéancier? Il n'y a  
4           pas de...

5           M. MARTIN CARRIER :

6           R. Désolé. Peut-être pour revenir un peu sur le passé.  
7           Depuis deux mille six (2006), il y a quand même eu  
8           plusieurs programmes qui ont été déployés par  
9           Hydro-Québec là, j'ai la liste ici, pour un total  
10          d'environ treize gigawattheures (13 GWh). Ceci  
11          étant dit, on peut toujours en faire plus.

12                    Le plan d'action, là on a... t'sais, on a  
13          eu ces études-là. Après ça, il y a un potentiel  
14          technicoéconomique. On veut avoir tous les  
15          documents en main avant de se commettre. Et c'est  
16          aussi, comme je le répétais, Hydro-Québec peut se  
17          concentrer sur l'efficacité énergétique électrique,  
18          mais il y a aussi peut-être quelque chose à faire  
19          au niveau du mazout ou d'autres sources d'énergie.  
20          Donc, je pense, c'est vraiment, en tout cas, de  
21          trouver une façon de collaborer de façon globale en  
22          efficacité énergétique. C'est sûr que ça va prendre  
23          aussi, je dirais, du travail avec la SHQ et l'OMHK.

24          Q. **[86]** Merci.

25



1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait. On vous remercie. Maître Turmel, est-ce  
3 qu'il y a un réinterrogatoire?

4 Me SIMON TURMEL :

5 Non, il n'y aura pas de réinterrogatoire.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Excellent. Alors, vous êtes libérés. On vous  
8 remercie pour votre présence. On va prendre une  
9 pause de quinze (15) minutes environ. Donc, de  
10 retour à dix heures cinquante-cinq (10 h 55).

11 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

12

13 REPRISE DE L'AUDIENCE

14 (10 h 55)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Alors, nous allons poursuivre avec la preuve d'ARK,  
17 Maître Dubé.

18

19 PREUVE DE L'ARK

20 Me NICOLAS DUBÉ :

21 Bonjour, Madame la Présidente. Nicolas Dubé pour  
22 l'ARK. Nous avons annoncé environ une heure, donc  
23 on va essayer de terminer ça avant l'heure du  
24 dîner. Madame la Greffière, si vous voulez bien  
25 procéder avec l'assermentation des témoins, s'il

1 vous plaît?

2

3 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce deuxième (2e)  
4 jour du mois d'octobre, ONT COMPARU :

5

6 YVON NORMANDIN, ingénieur, ayant une place  
7 d'affaires au 629, avenue Notre-Dame, Saint-Lambert  
8 (Québec);

9

10 FRÉDÉRIC GAGNÉ, directeur général adjoint, ayant  
11 une place d'affaires au 732, Siuralikuut, Kuujjuaq  
12 (Québec);

13

14 LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
15 solennelle, déposent et disent :

16

17 INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ :

18 Merci, Madame la Greffière.

19 Q. **[87]** Donc, allons-y avec l'adoption de la preuve.

20 La preuve de l'ARK est constituée du mémoire de  
21 l'ARK, C-ARK-0026, des réponses de l'ARK à la  
22 demande de renseignements numéro 1 de la Régie,  
23 cote C-ARK-0028, et de la présentation qui est  
24 présentement affichée sur l'écran sous la cote  
25 C-ARK-0030. Monsieur Gagné, avez-vous participé et

1 supervisé à la préparation de ces documents?

2 M. FRÉDÉRIC GAGNÉ :

3 R. Oui.

4 Q. **[88]** Est-ce que vous les adoptez pour valoir comme  
5 votre témoignage écrit en la présente instance?

6 R. Oui, tout à fait.

7 Q. **[89]** Et Monsieur Normandin, si je vous posais les  
8 deux mêmes questions, quelles seraient vos  
9 réponses?

10 M. YVON NORMANDIN :

11 R. Oui.

12 Q. **[90]** Merci. Madame la Présidente, les CV de  
13 messieurs Gagné et Normandin avaient été déposés  
14 dans le cadre de la Phase 1 sous les cotes C-ARK-  
15 0012 et C-ARK-0013.

16 Donc, Monsieur Gagné, pouvez-vous nous  
17 faire part du plan de présentation de l'ARK  
18 aujourd'hui?

19 M. FRÉDÉRIC GAGNÉ :

20 R. Oui. Merci. Bien sûr. Alors, dans un premier temps,  
21 nous voudrions... nous allons faire un retour sur  
22 les enjeux de l'ARK en lien avec le tarif DN et sur  
23 les conclusions qui sont recherchées par l'ARK dans  
24 la présente cause tarifaire.

25 Ensuite, comme nous allons le voir au

1 travers de la présentation, nos demandes sont  
2 principalement fondées sur l'application du  
3 principe d'équité. Un petit peu comme Hydro-Québec  
4 l'a mentionné tout à l'heure, c'est quelque chose  
5 là sur lequel notre preuve est basée.

6 Nous allons voir comment ce principe peut  
7 s'appliquer au Nunavik, tout dépendamment de la  
8 manière dont on le regarde. À titre d'exemple, nous  
9 sommes d'avis que le principe d'équité, si on  
10 regarde sous l'angle du contexte socioéconomique au  
11 Nunavik, justifie amplement d'hausser le seuil de  
12 la première tranche du tarif DN à quarante  
13 kilowattheures (40Wh). Et on va vous proposer de  
14 regarder l'application de ce principe, mais sous  
15 différents autres angles de vue également.

16 Nous avons également constaté, depuis les  
17 dernières années, que la Régie a certaines  
18 préoccupations quant à la hausse du seuil de la  
19 première tranche d'énergie, encore aujourd'hui.  
20 Donc, nous allons vous fournir nos commentaires  
21 quant à ces préoccupations que nous pensons  
22 qu'elles ne sont pas fondées.

23 Et finalement, et indépendamment du fait  
24 que la Régie accepte ou non de hausser le seuil de  
25 la première tranche d'énergie du tarif DN, nous

1 allons vouloir vous faire part de nos  
2 préoccupations quant à une reprise éventuelle de la  
3 hausse du prix de l'énergie en deuxième tranche du  
4 tarif DN qui a été suspendue depuis quelques  
5 années.

6 Q. [91] Monsieur Gagné, dans un premier temps, quels  
7 sont les enjeux pour l'ARK et quelles sont les  
8 conclusions que vous recherchez?

9 R. Oui. L'enjeu principal de l'ARK est relatif au  
10 maintien du seuil de la première tranche d'énergie  
11 au tarif DN présentement à trente kilowattheures  
12 (30 kWh) par jour, alors qu'il est passé  
13 progressivement, pardon, de trente à quarante (30-  
14 40) dans le Sud de la province.

15 L'ARK demande à la Régie d'hausser ce seuil  
16 à quarante (40) kilowattheures (40 kWh) par jour  
17 pour le Nunavik, comme c'est le cas partout  
18 ailleurs, incluant les autres réseaux autonomes de  
19 la province.

20 L'ARK a également une préoccupation, comme  
21 je l'ai mentionné, quant à la hausse de huit pour  
22 cent (8 %) par année du prix de l'énergie en  
23 deuxième tranche du tarif DN, en sus de la hausse  
24 tarifaire moyenne jusqu'à l'atteinte des coûts  
25 évités au Nunavik qui sont présentement au-dessus

1 de quatre-vingts sous le kilowattheure (,80 ¢/kWh)  
2 par jour. L'ARK demande donc à la Régie de réviser  
3 l'augmentation du prix de l'énergie en deuxième  
4 tranche. Nous allons revenir sur ce point-là plus  
5 vers la fin de la présentation.

6 (11 h)

7 Je veux également souligner à ce moment-ci  
8 que la demande de l'ARK est également soutenue et  
9 appuyée par la société Makivik, comme ça a été le  
10 cas dans les dernières années. Et dans le cas,  
11 depuis l'an dernier, également par l'OMHK qui a été  
12 mentionné à quelques reprises ce matin. La société  
13 Makivik est une organisation qui veille à préserver  
14 les intérêts des Inuits du Nunavik alors que l'OMHK  
15 est la gestionnaire et propriétaire du parc de  
16 logements social au Nord du Québec pour le compte  
17 de la SHQ.

18 Q. [92] Vous dites que vos demandes sont  
19 principalement basées sur le principe d'équité.  
20 Pouvez-vous élaborer sur l'application de ce  
21 principe au Nunavik en lien avec le tarif DN?

22 R. Oui. Comme j'ai mentionné, nous allons voir en  
23 fonction de différents angles comment la notion  
24 d'équité favorise la hausse du seuil de la première  
25 tranche du tarif DN à quarante kilowattheures

1 (40 kWh) par jour. Le premier étant sous l'angle du  
2 contexte socioéconomique au Nunavik.

3 Alors, tout d'abord mentionner, c'est des  
4 choses qu'on avait mentionnées l'an dernier, mais  
5 je pense qu'il est important de revenir, tout  
6 d'abord mentionner le coût de la vie très élevé  
7 dans la région du Nunavik. Quelques chiffres. Le  
8 coût de la nourriture est cinquante-deux pour cent  
9 (52 %) plus élevé qu'ailleurs au Québec; cent sept  
10 (107 %) pour les produits d'entretien ménager;  
11 soixante-six pour cent (66 %) pour les produits de  
12 soins personnels.

13 Ces derniers proviennent de la preuve qu'on  
14 avait déposée dans le cadre du dossier R-4011-2017  
15 et sont tirés du rapport de la consultation  
16 Parnasimautik. Ça, c'était une consultation  
17 générale faite auprès de tous les Inuits de la  
18 région en deux mille treize (2013) par les  
19 principales organisations du Nunavik, par la  
20 société Makivik, par l'ARK, la Commission scolaire,  
21 la Régie régionale de la santé.

22 Et les organisations s'étaient déplacées  
23 dans les quatorze (14) communautés en réponse au  
24 Plan Nord du gouvernement du Québec et visaient  
25 principalement à consulter les Inuits sur quelle

1           était leur vision globale pour leur avenir pour  
2           leur communauté, pour leur population, pour leurs  
3           enfants. À même cette consultation-là donc, il y  
4           avait eu beaucoup d'informations collectées. Et ces  
5           chiffres-là viennent de cette étude. C'est des  
6           données qui datent de deux mille douze (2012), deux  
7           mille treize (2013), mais qui ont quand même... qui  
8           sont quand même d'actualité.

9                        L'an dernier, la société Makivik et l'ARK  
10           avons mandaté l'Université Laval pour faire une  
11           nouvelle étude sur le coût de la vie dans le cadre  
12           de la négociation d'une nouvelle entente avec le  
13           gouvernement du Québec. Et les chiffres étaient à  
14           quelques pourcentages près les mêmes que ce que je  
15           vous ai mentionné présentement, tirés du rapport.

16                       Également, les seuils des ménages à faible  
17           revenu, les MFR, applicables à l'ensemble du Québec  
18           ne sont pas, selon nous, appropriés pour le  
19           Nunavik. Une famille qui gagne quarante mille  
20           dollars (40 000 \$) dans le Nord est plus pauvre  
21           qu'une famille qui gagne quarante mille dollars  
22           (40 000 \$) dans le Sud, ou même trente-cinq mille  
23           (35 000 \$) dans le Sud, considérant le coût de la  
24           vie.

25                       Bref, il y a certainement plus de pauvres



1 au Nunavik que ce que les données nous disent. Et  
2 ils sont certainement plus pauvres qu'on pense  
3 également selon les données que nous avons.

4 Pour poursuivre parlant de pauvreté  
5 justement. La pauvreté importante de la région.  
6 Trois fois supérieure par rapport au reste du  
7 Québec et du Canada. Soixante-douze pour cent  
8 (72 %) des familles du Nunavik, on parle donc  
9 d'environ deux mille quatre cent cinquante (2450)  
10 familles avaient un revenu familial de moins de  
11 trente-deux mille quatre cent quatre-vingts dollars  
12 (32 480 \$) en deux mille douze (2012). Encore une  
13 fois, les données sont pratiquement identiques à ce  
14 moment-ci. On parle de trois quarts de la  
15 population qui est pratiquement au seuil de la  
16 pauvreté dans un contexte de coût de la vie élevé.

17 Quarante-quatre pour cent (44 %) du revenu  
18 des ménages est consacré à la nourriture, presque  
19 la moitié va donc pour le panier d'épicerie,  
20 comparativement à treize pour cent (13 %) ailleurs  
21 au Québec. C'est encore une fois trois plus. Et  
22 trente-sept pour cent (37 %) des aînés ont indiqué  
23 qu'ils manquaient régulièrement ou  
24 occasionnellement de nourriture. On parle donc d'un  
25 problème qu'on croit des fois éliminé, mais la faim

1 des gens.

2           Donc, en toute équité avec les  
3 consommateurs résidentiels au Sud, le contexte  
4 socioéconomique au Nunavik, pour nous, justifie  
5 amplement de hausser le seuil de la première  
6 tranche d'électricité du tarif DN à quarante  
7 kilowattheures (40 kWh) par jour. La hausse  
8 progressive du seuil de la première tranche au  
9 tarif D dans le sud de la province a notamment été  
10 autorisée par la Régie pour permettre aux MFR du  
11 sud de bénéficier de dix kilowattheures (10 kWh)  
12 additionnels par jour pour les usages de base, qui  
13 ne peuvent être alimentés par une source... qui ne  
14 peuvent être alimentés par une source en énergie  
15 moins coûteuse que l'électricité.

16 (11 h 05)

17           Donc, le soutien aux MFR, on comprend, au  
18 Sud, semble être une réelle préoccupation pour  
19 plusieurs organismes ici aujourd'hui, incluant la  
20 Régie. Mais on ne sent peut-être pas la même  
21 préoccupation pour le Nord, en tout respect, pour  
22 les Inuits du Nunavik. Le seuil de la première  
23 tranche d'électricité au Tarif DN est selon nous  
24 maintenue à trente kilowattheures par jour  
25 (30 kWh/j), en est une preuve, j'oserais dire.

1 Et de même le prix de l'énergie, en  
2 deuxième tranche, du Tarif DN, qui est cinq fois  
3 supérieur à celui du Sud, on parle de quarante et  
4 un point quarante-trois cents du kilowattheure  
5 (41,43 ¢/kWh) versus neuf point trente-huit  
6 (9,38 ¢/kWh) cette année. Écart qui pourrait  
7 éventuellement s'agrandir si on reprend la hausse  
8 de huit pour cent (8 %) par année de ce tarif.

9 Et ça a été mentionné là quelques fois ce  
10 matin, pour nous, il n'y a pas vraiment aucune  
11 mesure réelle, mesure concrète, en efficacité  
12 énergétique, dans le moment, qui a été implantée au  
13 Nunavik afin d'aider ces MFR-là à diminuer leur  
14 consommation en électricité et à atténuer l'impact  
15 des hausses appréhendées en deuxième tranche.

16 La hausse du seuil de la première tranche,  
17 pour nous, serait un outil concret, qui permettrait  
18 d'aider les MFR Inuits. Ça a été mentionné ce  
19 matin, également là, il est vrai qu'environ quatre-  
20 vingt-quinze pour cent (95 %) des abonnements en  
21 électricité au Nunavik, sont détenus par des  
22 organismes responsables de payer la facture  
23 d'électricité. Ça a été... Bon, l'OMHK, qui est  
24 propriétaire du parc immobilier, donc qui paie la  
25 facture des logements sociaux.

1                   Également, les principaux employeurs, les  
2 organisations dont l'ARK, nous avons des maisons  
3 pour loger nos employés qui viennent du Sud. Donc,  
4 ces employés-là ne voient pas non plus leurs  
5 factures d'électricité.

6                   Mais le coût de l'électricité a quand même  
7 un impact sur le coût du logement. On est en  
8 négociations présentement avec la SHQ, le  
9 gouvernement du Québec, pour le renouvellement de  
10 l'échelle de loyers pour la période deux mille  
11 vingt (2020) à deux mille vingt-cinq (2025).

12                   La SHQ considère ces dépenses et  
13 l'électricité est une des dépenses qu'elle  
14 considère dans la proportion de revenus qu'ils  
15 doivent anticiper versus ce qui sera chargé aux  
16 locataires.

17                   Donc, même si les gens ne voient pas leurs  
18 factures, il y a un impact en bout de ligne sur le  
19 coût de l'énergie pour eux, pour se loger. Et  
20 encore une fois, selon nous, la hausse du seuil de  
21 la première tranche permettrait justement d'aider à  
22 soutenir les MFR Inuits. On s'entend que les MFR,  
23 les ménages à faible revenu, au Nord, ils sont  
24 composés à cent pour cent (100 %) d'Inuits. Il n'y  
25 a pas de ménages à faible revenu non Inuits ou non

1 autochtones. Les Blancs qui sont là-bas,  
2 m'incluant, ont habituellement des positions, des  
3 revenus, suivants là des emplois intéressants là.

4 Alors, si on continue sous l'angle du  
5 contexte socio-économique toujours, la grave crise  
6 du logement au Nunavik. Je vous en ai parlé l'an  
7 dernier également, touche plus de deux tiers (2/3)  
8 des familles, pénurie criante de logements  
9 accessibles et sécuritaires au Nunavik. La  
10 situation de surpeuplement des logements est plus  
11 importante au Nunavik que n'importe où ailleurs au  
12 Canada.

13 Soixante-huit pour cent (68 %) des Inuits  
14 du Nunavik vivent dans des logements surpeuplés  
15 comparativement à sept pour cent (7 %) de  
16 l'ensemble de la population canadienne. Vingt-trois  
17 pour cent (23 %) des ménages au Nunavik comptent au  
18 moins six personnes ou plus. Le quart  
19 comparativement à deux pour cent (2 %) dans le  
20 reste du Québec.

21 C'est donc important de mentionner que le  
22 portrait du surpeuplement au Nunavik est très  
23 important. Et ça, encore une fois, je vous  
24 réfère... C'est-à-dire, je... C'est beaucoup plus  
25 important que ce que les audits réalisés justement

1 par Legault Dubois, ont pu, peut-être, le  
2 mentionner. Ça a été confirmé ce matin, il n'y a  
3 pas eu vraiment de données ou de sondages  
4 scientifiques quand ils ont demandé le nombre  
5 d'occupants. Ça a été plus une observation qui a  
6 été notée.

7 Est-ce que tous les gens ont été recensés?  
8 Probablement pas, je ne le crois pas, par  
9 expérience, non plus. Plusieurs personnes... Les  
10 audits étaient annoncés, donc avant d'arriver  
11 plusieurs personnes ont quitté les logements, ne  
12 voulaient pas être présents, c'est une intrusion  
13 dans leurs logements, c'est une intrusion dans  
14 leurs vies privées.

15 Ils faisaient là, de bonne foi, de répondre  
16 aux questions et tout, mais plusieurs ont sûrement  
17 voulu quitter. Donc, le nombre d'occupants dans les  
18 logements de Legault Dubois, ils le mentionnent  
19 eux-mêmes, ne peut pas être tenu en considération.

20 C'était même expliqué dans leur  
21 méthodologie là, je le cite pour la Phase 2 des  
22 audits en deux mille dix-huit (2018) :

23 Pour chacune des vingt-huit (28)  
24 habitations inspectées, le nombre  
25 d'habitants a été noté. Il est

1                           important de mentionner que  
2                           l'information provient des occupants  
3                           et qu'il est possible que ce nombre  
4                           varie durant l'année également.

5           Le surpeuplement, il y a des gens qui font de  
6           l'itinérance là, qu'on appelle... Ils vont passer  
7           deux mois chez une personne et un autre deux mois  
8           chez une autre personne là. Donc, ces gens-là ne  
9           rentrent dans aucune catégorie, la plupart du  
10          temps.

11          (11 h 10)

12                        Le rapport de la consultation de  
13                        Parnasimautik dont j'ai fait référence  
14                        précédemment, de deux mille treize (2013), dresse  
15                        un portrait beaucoup plus précis et préoccupant  
16                        également de la situation du surpeuplement.  
17                        Beaucoup d'informations est là et depuis cette  
18                        année-là, la situation... depuis deux mille treize  
19                        (2013), la situation ne s'est pas vraiment  
20                        améliorée. L'OMHK fait à tous les deux ans un  
21                        sondage auquel nous participons qu'on finance en  
22                        partie en fait et le dernier sondage date de  
23                        janvier deux mille dix-neuf (2019), on parle encore  
24                        de mille (1000) logements en déficit sur un total  
25                        de trois mille cinq cents (3500), trois mille six

1 cents (3600), j'ai pas le chiffre exact. Donc, le  
2 problème ne se règle pas.

3 Et lorsqu'on parle de surpeuplement  
4 peut-être qu'ici, dans le Sud, on va parler d'une  
5 personne de trop dans un logement par rapport à la  
6 capacité mais dans le Nord, on parle d'une famille  
7 de trop dans un logement souvent. Il n'est pas rare  
8 de voir trois générations dans un même logement  
9 mais, bon, voilà.

10 Les conséquences de la crise du logement au  
11 Nunavik, on pense qu'il y a... pas on pense mais  
12 c'est... c'est relevé, c'est-à-dire il y a une  
13 corrélation directe entre le nombre de personnes  
14 dans un logement et la consommation d'électricité  
15 mais également la qualité du logement. Ça, le  
16 Distributeur et la firme Legault Dubois encore une  
17 fois l'ont reconnue, l'ont reconnue, et nous avons  
18 toujours prétendu également que la consommation en  
19 deuxième tranche était... s'expliquait en fait en  
20 grande partie en raison de ce surpeuplement-là.

21 Les bâtiments dans le Nord sont exposés à  
22 des températures extrêmement froides, à des chutes  
23 de neige abondantes, des vents violents, de plus,  
24 le surpeuplement de nombreux logements sociaux  
25 entraîne un degré d'utilisation pour lequel les



1 logements n'avaient pas été conçus. Tous ces  
2 facteurs contribuent à la détérioration prématurée  
3 des habitations, des rénovations urgentes sont  
4 nécessaires dans plus de mille quatre cents (1400)  
5 logements. Ces deux citations sont du rapport  
6 Parnasimautik également que j'ai... j'ai fait  
7 référence.

8 Il y a un bon bout de chemin qui a été fait  
9 les rénovations des... des résidences dans les  
10 dernières années mais comme le disait Legault  
11 Dubois, la proportion des unités qui rencontrent la  
12 norme R-2000 était pratiquement nulle.

13 Donc, on a vu également ce matin quelques  
14 tableaux qui disaient : « Voici les maisons avec  
15 problème d'infiltrations », mais c'était... c'était  
16 dans une moindre mesure, pratiquement toutes les  
17 unités ont des problèmes.

18 Justement à propos de l'étanchéité des  
19 logements sociaux au Nunavik, trente (30)  
20 habitations sur les soixante-dix-huit (78)  
21 auditées, donc trente-huit pour cent (38 %)  
22 nécessiteraient des travaux de scellement afin  
23 d'obtenir un niveau d'étanchéité à l'air  
24 acceptable. On ne parle pas de parfait mais  
25 d'acceptable.

1                   Seulement quatre habitations sur les  
2                   soixante-dix-huit (78) auditées, donc cinq pour  
3                   cent (5 %), respectent la norme R-2000 que je  
4                   mentionnais il y a quelques minutes. Donc, on  
5                   s'entend que c'est la majorité des maisons qui  
6                   auraient besoin d'améliorations à ce niveau-là. Des  
7                   travaux majeurs seraient recommandés mais je  
8                   comprends également que c'est pas nécessairement  
9                   toujours facile considérant les conditions  
10                  climatiques. A Kuujjuaq, par exemple, on a six  
11                  mois... on a six mois par année où on est en  
12                  moyenne sous zéro dont trois mois en-dessous de  
13                  moins quinze (-15) versus cinq mois de l'année pour  
14                  l'ensemble du Québec sous zéro et aucun sous les  
15                  moins quinze (-15). Mais là, on parle de Kuujjuaq  
16                  qui est le village le plus au sud de la région, on  
17                  ne parle pas des villages plus au nord.

18                  Ça fait que la période de construction est  
19                  petite, les périodes de rénovation également sont  
20                  petites, pour mettre une image, essayez de poser  
21                  une fenêtre avec des mitaines, c'est pas sûr que la  
22                  qualité va nécessairement être toujours là. Ceci  
23                  explique un peu qu'on a quatre habitations sur  
24                  soixante-dix-huit (78) recensées qui rencontreraient  
25                  la norme R-2000.

1                   Donc, on revient à l'utilisation marginale,  
2 selon nous, du chauffage d'appoint, malgré tout  
3 dans ces conditions, est liée au fait que certains  
4 logements sont mal isolés et que le chauffage au  
5 mazout ne suffit pas à garder au chaud les  
6 occupants considérant notamment ces... ces défauts.

7                   Comme l'a dit l'UC dans son mémoire, les  
8 gens qui habitent ces logements ont le choix  
9 d'avoir froid ou non, est-ce qu'on peut vraiment  
10 les blâmer? Le chauffage d'appoint qui a été  
11 observé dans l'étude de Legault Dubois était  
12 principalement près de portes et de fenêtres de  
13 mémoire, donc, il n'y a personne qui met des  
14 chauffages d'appoint pour augmenter son confort  
15 nécessairement, c'est vraiment une question d'être  
16 à un minimum de confort.

17                   Cela va conclure les commentaires quant au  
18 contexte socio-économique mais encore une fois, à  
19 notre avis, le principe... à notre avis, le  
20 principe d'équité, si on le regarde seulement sous  
21 cet angle-là du contexte socio-économique justifie  
22 sans hésitation à lui seul de hausser le seuil du  
23 tarif DN à quarante kilowattheures (40 kWh) par  
24 jour.

1 M. YVON NORMANDIN :

2 Maintenant, on va passer sous l'angle du PUEÉRA, le  
3 PUEÉRA c'est le Programme d'utilisation efficace de  
4 l'énergie en réseaux autonomes. On a quatorze (14)  
5 villages nordiques non reliés au réseau principal  
6 du Distributeur qui sont tous desservis par des  
7 réseaux autonomes alimentés par des centrales  
8 thermiques au mazout.

9 Le PUEÉRA c'est le Programme de subvention  
10 du coût du mazout qui a été signé en mil neuf cent  
11 quatre-vingt-quatorze (1994), entre la Société  
12 Makivik et le Distributeur. Ce programme encourage  
13 l'utilisation des appareils de chauffage et des  
14 chauffe-eau au mazout et de plus, il dissuade  
15 l'utilisation du chauffage électrique. Les  
16 conséquences du tarif dissuasif DN et du PUEÉRA,  
17 c'est que tous les appareils de chauffage et les  
18 chauffe-eau au Nunavik sont alimentés au mazout.  
19 (11 h 15)

20 Maintenant, le pergélisol. Au Nunavik, il y  
21 a une absence de sous-sol et donc, une nécessité  
22 d'avoir une salle mécanique, c'est-à-dire une pièce  
23 dédiée où l'on retrouve divers équipements comme  
24 des fournaies au mazout, des brûleurs, des  
25 ventilateurs pour les fournaies, des chauffe-eau,

1 des pompes à eau, des systèmes de ventilation,  
2 ainsi que des réservoirs d'eau, des réservoirs  
3 sanitaires.

4           Maintenant, nous allons regarder  
5 l'application du principe sous l'angle du PUEÉRA.  
6 Voici l'exemple d'une maison qu'on a déjà présenté  
7 dans nos présentations l'an passé. Le type de  
8 construction qui repose sur des fondations de type  
9 trépied. Donc, il n'y a pas de fondation, il y a un  
10 plancher qui est exposé aux intempéries. C'est un  
11 plancher isolé, mais tout isolant a un facteur  
12 retardant, c'est-à-dire que le froid pénètre après  
13 un certain temps et doit être compensé par du  
14 chauffage. Ceci implique que la salle mécanique est  
15 située au rez-de-chaussée, étant donné qu'on n'a  
16 pas de sous-sol.

17           Maintenant, on a un plan d'une salle  
18 mécanique qu'on a déjà présenté qui représente la  
19 quantité d'équipements qui se retrouvent dans ces  
20 salles mécaniques. Notez que le nombre de pieds  
21 carrés ou de mètres carrés est utilisé assez  
22 judicieusement. Il n'y a pas beaucoup de pertes  
23 d'espace.

24           Ce type de salle mécanique, ces équipements  
25 concentrés, techniques, requièrent aussi beaucoup

1 de maintenance. Maintenance qui n'est pas facile.  
2 Personnel qualifié qui n'est pas nécessairement  
3 facile de trouver dans le Nunavik pour des raisons  
4 d'éloignement. Ici, la même salle mécanique ou  
5 semblable qui est représentée par trois photos qui  
6 vous montrent exactement qu'est-ce que ça a l'air  
7 ces salles mécaniques qui consomment et du mazout  
8 et de l'électricité.

9           Maintenant, passons aux coûts de  
10 construction. Une salle mécanique, il y a environ  
11 cinquante mille dollars (50 000 \$) d'équipements et  
12 plus et soixante-quinze mille (75 000 \$) pour la  
13 construction. Et je vous ferais remarquer que  
14 depuis les dernières années, les coûts de  
15 construction n'ont cessé d'augmenter au Nunavik  
16 pour des raisons qu'on n'a pas encore complètement  
17 comprises, mais une des raisons principales, c'est  
18 qu'il y a de moins en moins d'entrepreneurs qui  
19 veulent aller travailler au Nunavik d'après notre  
20 constat personnel, mais ces coûts-là, c'est des  
21 coûts de deux mille dix-sept (2017). Ces coûts-là  
22 sont probablement plus élevés aujourd'hui et  
23 effectivement plus élevés.

24 (11 h 20)

25           La Régie dit ceci au paragraphe 708 :

1 Une hausse du seuil de la première  
2 tranche représenterait une économie  
3 dix fois plus grande aux consommateurs  
4 au Nord du 53e parallèle qu'en réseaux  
5 intégrés. Un avantage économique  
6 d'autant moins justifiable que le coût  
7 de service en réseau autonome est  
8 largement assumé par des clients des  
9 réseaux intégrés.

10 Nous ne sommes pas d'accord avec cette affirmation  
11 parce que les conséquences de devoir construire une  
12 salle mécanique en raison du tarif dissuasif et du  
13 PUEÉRA ne génèrent aucunement des économies. Les  
14 gens du Sud n'assument pas ces coûts élevés et ils  
15 ont le choix ou non de se chauffer au mazout ou  
16 autre énergie contrairement aux gens du Nunavik.

17 M. FRÉDÉRIC GAGNÉ :

18 R. Merci, Yvon. Maintenant, si on regarde  
19 l'application du principe d'équité, je l'aborderais  
20 sous l'angle du profil de consommation. Donc, la  
21 tarification dissuasive au Nunavik combinée au  
22 maintien du seuil de la première tranche d'énergie  
23 du tarif à trente kilowattheures (30 kWh) est,  
24 selon nous, inéquitable, injuste et  
25 discriminatoire. Je vais dire le mot.

1                   Le profil de consommation des résidents du  
2 Nunavik ne justifie pas, selon nous, une telle  
3 stratégie tarifaire. Soixante et onze pour cent  
4 (71 %) des abonnements au tarif DN ne sont jamais  
5 facturés en deuxième tranche d'énergie, avec le  
6 seuil à trente (30). Et si nous augmentons le seuil  
7 à quarante (40) comme nous le proposons, on aurait  
8 quatre-vingt-quatre pour cent (84 %) des  
9 abonnements qui ne seraient jamais facturés en  
10 deuxième tranche. Le tout comparativement à vingt-  
11 deux pour cent (22 %) des abonnements au tarif D  
12 qui ne sont jamais facturés en deuxième tranche, et  
13 même vingt-huit (28 %) au tarif DM.

14                   Donc, on compare quatre-vingt-quatre (84)  
15 avec vingt-deux (22). Là, on peut dire que les  
16 Inuits ont de bonnes habitudes de consommation  
17 malgré tout. Les recherches qui ont été faites, on  
18 parle de chauffage d'appoint, tout ça. La majorité  
19 sont de bons consommateurs disons. De là pour nous  
20 que le maintien du seuil ne serait pas équitable  
21 envers eux et devrait être donc augmenté.

22 M. YVON NORMANDIN :

23 R. Maintenant, on vous présente un portrait de la  
24 consommation des particuliers. C'est un portrait  
25 qu'on a déjà présenté lors des audiences



1 précédentes. C'est tiré des données du Distributeur  
2 qui montrent qu'on a cinq pour cent (5 %) des  
3 résidents du Nunavik qui consomment de manière très  
4 significative en deuxième tranche d'énergie du  
5 tarif DN.

6           Regardons de plus près ces consommateurs  
7 que le Distributeur, à l'époque, appelait dans le  
8 cadre du dossier tarifaire 2018-2019 les clients  
9 particuliers sensibles à la température. Les  
10 clients particuliers sont des maisons unifamiliales  
11 avec un seul compteur pour la maison et la salle  
12 mécanique. On a soixante-quatre (64) clients qui  
13 sont dits sensibles à la température, qui ont été  
14 isolés sur un échantillon de trois cent neuf (309)  
15 clients particuliers. L'hypothèse mise de l'avant  
16 par le Distributeur à l'époque était que cette  
17 consommation en deuxième tranche était typiquement  
18 due à du chauffage d'appoint électrique.

19           Maintenant, on a fait un tableau comparatif  
20 à partir des données du Distributeur en comparant  
21 le profil de consommation des clients particuliers  
22 du Nunavik ayant un profil de consommation  
23 saisonnier et les clients au sud du 53e parallèle  
24 qui se chauffent au mazout ou au gaz. Cet exercice  
25 est particulièrement intéressant considérant les

1 similitudes qui existent entre les soixante-quatre  
2 (64) clients sensibles à la température et les  
3 clients au sud qui ne se chauffent pas à  
4 l'électricité.

5 (11 h 25)

6 Le comparatif, vous le verrez à la ligne...  
7 les soixante-quatre (64) clients sont représentés  
8 sur la ligne rouge en haut du graphique. Et la  
9 ligne bleue représente les clients, les clients au  
10 Sud qui se chauffent au mazout.

11 Donc, on peut voir par ces deux courbes que  
12 le profil de consommation est très semblable entre  
13 les gens du Sud qui se chauffent au mazout ou au  
14 gaz, ou au bois, et les clients du Nunavik. Donc,  
15 le profil de consommation des Inuits n'est pas  
16 nécessairement mauvais, c'est à peu près identique  
17 au profil de consommation des gens du Sud.

18 C'est ça, on n'a pas de différence notable  
19 à ce niveau-là. Malgré le profil similaire des deux  
20 types de consommateurs du Sud et du Nunavik,  
21 chauffés au mazout, les clients du Sud, eux,  
22 bénéficient d'un dix kilowattheures par jour  
23 (10 kWh/j) additionnel et ne sont pas sensés  
24 utiliser du chauffage d'appoint. À notre avis, ceci  
25 est inéquitable.

1                   Maintenant, regardons les facteurs qui  
2 peuvent influencer les pointes en hiver, autres que  
3 l'utilisation d'appareils de chauffage électrique  
4 d'appoint. Bon, on a le facteur... On a beaucoup  
5 parlé de surpeuplement des logements. Le nombre  
6 restreint d'heures de luminosité, parfois moins de  
7 six (6) heures d'ensoleillement par jour à partir  
8 de la fin de novembre à aller jusqu'au milieu de  
9 janvier, à peu près.

10                   Le climat très rigoureux et les activités  
11 traditionnelles qui sont fort répandues comme la  
12 conservation des produits de la chasse et de la  
13 pêche, c'est-à-dire beaucoup de congélateurs. Selon  
14 les statistiques, il y a soixante-onze (71 %) des  
15 adultes qui ont participé à la récolte de  
16 nourriture traditionnelle au cours de l'an deux  
17 mille (2000). Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup  
18 de changements là-dessus là.

19                   Il y a quatre-vingt-dix pour cent (90 %)  
20 chez les hommes Inuit qui sont âgés de quarante-  
21 cinq (45) à cinquante-quatre (54) ans, qui  
22 participent à ces activités. On a plusieurs  
23 congélateurs, on l'a mentionné, parfois trois ou  
24 plus. Et ce mode de vie est souvent la seule façon  
25 d'y arriver économiquement.

1                   Maintenant, le seuil de trente  
2 kilowattheures (30 kWh/j) est insuffisant à notre  
3 avis, il ne tient pas compte d'une multitude de  
4 facteurs socio-économiques, climatiques et  
5 culturels dont les activités traditionnelles de  
6 subsistance des Inuits.

7                   Le Distributeur et la firme Legault Dubois,  
8 reconnaissent que la consommation d'électricité au  
9 Nunavik est tributaire d'une multitude de facteurs  
10 socio-économiques, climatiques, culturels et  
11 comportementaux autres que l'utilisation  
12 d'appareils électriques de chauffage d'appoint.

13                   Le Distributeur reconnaît que le seuil de  
14 la première tranche du Tarif DN est insuffisant  
15 pour couvrir les usages autres que ceux associés au  
16 chauffage des locaux et de l'eau propre de chacun  
17 des clients. J'ai un extrait ici :

18                   Compte tenu de la diversité des  
19 ménages et de leurs profils de  
20 consommation, des types d'habitations  
21 et des conditions climatiques dans un  
22 territoire aussi vaste que le Nunavik,  
23 le Distributeur est d'avis que le  
24 seuil de la première tranche d'énergie  
25 ne peut pas cibler parfaitement les

1                                    besoins autres que ceux associés au  
2                                    chauffage des locaux et de l'eau  
3                                    propre de chacun des clients.

4                    M. FRÉDÉRIC GAGNÉ :

5            R. Maintenant, si on regarde sous l'angle des revenus  
6            du Distributeur, ça a été mentionné un petit peu ce  
7            matin également, une hausse du seuil de la première  
8            tranche d'énergie du Tarif DN aurait comme impact  
9            de diminuer les revenus annuels du Distributeur  
10           d'environ huit cent mille dollars par année  
11           (800 000 \$/année) sur des revenus requis d'environ  
12           onze point huit milliards de dollars (11,8 G\$). Là,  
13           on parle de zéro point zéro, zéro, sept pour cent  
14           (0,007 %) ou de sept millième de pour cent. Ou  
15           encore pour illustrer, c'est sept cents (7 ¢) pour  
16           chaque tranche de mille dollars (1 000 \$).

17                            On comprend que c'est assez négligeable  
18                            comme impact tant pour nous que pour le  
19                            Distributeur, si on regarde sous cet aspect.

20            (11 h 30)

21                            La notion d'équité pour le Distributeur a  
22                            été mentionnée ce matin dans leurs... dans leurs  
23                            réponses, dans leur présentation, on a mis ici deux  
24                            extraits provenant des réponses du Distributeur aux  
25                            demandes de renseignements de la Régie et de l'ARK

1 et rapidement :

2 Le Distributeur propose d'augmenter le  
3 seuil de la première tranche du tarif  
4 par souci d'équité envers les clients  
5 du Nunavik par rapport au reste des  
6 clients.

7 Et dans la deuxième :

8 Le Distributeur réitère sa volonté de  
9 hausser le seuil de la première  
10 tranche du tarif DN de trente (30) à  
11 quarante kilowattheures (40 kWh) par  
12 jour, toujours par souci d'équité.

13 On constate donc aujourd'hui que le Distributeur  
14 est d'accord avec ce que nous proposons depuis...  
15 depuis le début, depuis deux mille quatorze (2014)  
16 de hausser ce seuil et pour une raison d'équité.  
17 Donc, nous partageons vraiment la même position  
18 qu'eux aujourd'hui et ça, ça a été après plusieurs  
19 années de collaboration.

20 Ce n'était pas devant vous en deux mille  
21 quatorze (2014) mais les premières représentations,  
22 je vous dirais, que nous étions en confrontation  
23 avec Hydro-Québec et la Régie a demandé la  
24 collaboration des parties et c'est quelque chose  
25 qu'on a... je crois qu'on a réussi. C'est pas

1 parfait, on a beaucoup parlé ce matin qu'il restait  
2 beaucoup de chemin à faire en efficacité mais on  
3 est passé d'une... d'une opposition carrément à une  
4 opposition entre Hydro-Québec et l'ARK et Makivik  
5 aujourd'hui à une position commune. Nous avons des  
6 comités de liaison, nous travaillons ensemble et on  
7 ne le fait pas officiellement conjointement mais  
8 les deux arrivent avec la même conclusion, que par  
9 équité, le seuil devrait être augmenté. Et nous  
10 notons également que UC, l'Union des consommateurs,  
11 a également proposé de hausser le seuil toujours  
12 pour des raisons d'équité envers la communauté  
13 Inuit.

14 La population du Nunavik c'est environ  
15 douze mille cinq cents (12 500) habitants par  
16 rapport à une population de huit point cinq  
17 millions (8,5 M) d'habitants. On parle d'une  
18 proportion infime, on parle d'un dixième de pour  
19 cent (1/10 %).

20 Q. [93] Monsieur Gagné, la Régie a émis certains  
21 constats et certaines préoccupations quant à une  
22 hausse du seuil de la première tranche du tarif DN,  
23 notamment le fait qu'une telle hausse pourrait  
24 avoir comme effet d'accroître l'utilisation  
25 d'appareils de chauffage électrique d'appoint,

1           avez-vous des commentaires à cet égard?

2       R. Oui. Selon nous, cette crainte est non fondée. On  
3       va essayer de vous expliquer pourquoi et vous  
4       convaincre. Mais l'utilisation d'appareils de  
5       chauffage électrique d'appoint dans les aires  
6       habitables est loin d'être l'explication selon nous  
7       de la consommation d'électricité en deuxième  
8       tranche d'énergie au tarif DN et le recours à de  
9       tels appareils demeure très mais très marginal. Ça  
10      c'est confirmé, c'est notre position mais c'est  
11      confirmé également par les audits de Legault Dubois  
12      de deux mille quatorze (2014), quinze (15) et de  
13      deux mille dix-huit (2018).

14                 On parle dans les audits que seulement neuf  
15      pour cent (9 %), donc, sept unités sur  
16      soixante-dix-huit (78) des habitations auditées  
17      avaient des appareils de chauffage électrique  
18      d'appoint et ce neuf pour cent-là (9 %), il ne faut  
19      pas oublier que les soixante-dix-huit (78)  
20      habitations auditées étaient des habitations en  
21      deuxième tranche. Donc, le neuf pour cent (9 %)  
22      n'est pas sur l'ensemble des... on ne peut pas  
23      l'appliquer sur l'ensemble des résidences, c'est  
24      une moyenne qui pourrait à la limite s'appliquer  
25      sur les habitations qui ont une consommation en



1 deuxième tranche.

2 Et on s'entend que l'échantillon est très  
3 petit, faire des moyennes, tirer des conclusions  
4 sur un échantillon de soixante-dix-huit (78) avec  
5 sept unités c'est... c'est, je vous dirais, à la  
6 limite c'est dangereux, il faut... il faut être  
7 prudent.

8 On observe donc que vingt-quatre pour cent  
9 (24 %) des abonnements existants consomment parfois  
10 en deuxième tranche du tarif DN et seulement cinq  
11 consomment plus de... cinq pour cent (5 %)  
12 consomment plus de trente pour cent (30 %) du temps  
13 en deuxième tranche du tarif DN. C'est ce que Yvon  
14 a mentionné plus tard. Il y a six mille (6000)  
15 abonnements résidentiels au Nunavik, on parle de  
16 cinq pour cent (5 %), on parle donc de trois cents  
17 (300) abonnements qui consommeraient plus de trente  
18 pour cent (30 %) du temps en deuxième tranche. En  
19 tout respect, on leur donne beaucoup d'attention je  
20 trouve aujourd'hui et depuis cinq ans. Et comme on  
21 a expliqué tout à l'heure, la majorité des  
22 résidents du Nunavik ont un très bon profil de  
23 consommation par rapport à ceux du sud. On parlait  
24 tout à l'heure de soixante et onze pour cent (71 %)  
25 qui n'était jamais en deuxième tranche versus

1 vingt-deux (22) dans le reste de la province. Ces  
2 pourcentages, selon nous, ne changeront pas avec la  
3 hausse du seuil de première tranche.

4 Oui, quatre-vingt-quinze pour cent (95 %)   
5 des résidents du Nunavik habitent des logements  
6 gérés par des organismes et ne voient pas leurs  
7 factures mais... mais justement, ils ne percevront  
8 pas le changement, ils ne seront pas en mesure  
9 d'adapter leur consommation en fonction de ce  
10 changement vu qu'ils ne voient pas leurs factures.  
11 Ils ne recevront pas le signal que l'énergie  
12 électrique, on pourrait dire, coûte moins cher,  
13 donc, ils vont continuer leur comportement.

14 (11 h 35)

15 Et encore une fois, même s'ils le  
16 verraient, soixante et onze pour cent (71 %) des  
17 résidents, je répète toujours le même pourcentage,  
18 ne sont jamais en deuxième tranche, donc, il n'y  
19 aurait aucun impact pour eux, il n'y aurait aucun  
20 avantage non plus à se mettre à consommer plus, ils  
21 sont déjà en première tranche. Donc, l'impact pour  
22 nous sur la demande de l'électricité au tarif DN  
23 d'une hausse de trente-trois pour cent (33 %) du  
24 seuil de la première tranche, comme au Sud pour le  
25 tarif D, demeure très marginal, voire inexistante.

1 Je ramène le chiffre tout à l'heure de huit cent  
2 mille dollars (800 000 \$) sur onze point huit  
3 milliards (11,8 G\$) de revenus. C'est ce que nous  
4 disions dans le cadre du dossier deux mille dix-  
5 sept (2017) et c'est aujourd'hui, selon nous,  
6 confirmé ce matin encore une fois par le  
7 Distributeur.

8 Comme explication possible du recours à des  
9 appareils électriques de chauffage d'appoint, il y  
10 en a quand même et on peut le reconnaître, même si  
11 c'est très marginal, on a mentionné tout à l'heure,  
12 vu la piètre qualité de certains logements une  
13 insuffisance de certains systèmes de chauffage. Il  
14 y a des gens qui ont froid. Il y a des gens qui  
15 peuvent avoir des systèmes d'appoint. Ça a été  
16 démontré par Legault Dubois. Ça a été également  
17 mentionné ce matin, des chauffe-moteurs au Nunavik  
18 ce n'est pas un luxe. C'est essentiel. C'est  
19 quelque chose que vous ne voyez plus dans le Sud.  
20 Dans les années soixante-dix (1970), on branchait  
21 les voitures, mais plus aujourd'hui, mais dans le  
22 Nord, ça demeure une réalité. Les moyennes sont au-  
23 dessus de moins quinze (-15), mais les nuits sont à  
24 moins trente (-30). Une voiture ne part pas. Ça  
25 fait qu'il faut absolument brancher une voiture.

1 L'exemple tout à l'heure était extrême, mais un  
2 autobus scolaire, justement, vous vous imaginez la  
3 consommation? Je l'ai vécu moi-même. Je suis  
4 propriétaire privé dans le Nord et l'an passé mon  
5 garçon s'est acheté un camion qu'il a laissé  
6 branché pendant tout un mois sans que j'aie vu et  
7 j'ai goûté aux joies du tarif dissuasif, parce que  
8 j'ai eu une consommation très anormale qui s'est  
9 reflétée et ça a été... En tout cas, je l'ai  
10 identifiée par moi-même. Ce n'était pas énorme. Je  
11 suis monté à trente-quatre (34 kWh) pour le mois de  
12 janvier, mais c'était clairement le chauffe-moteur.  
13 Voilà.

14 Également, donc, quand on parle  
15 d'explications possibles, le recours au chauffage  
16 d'appoint électrique aussi peut être nécessaire,  
17 afin d'assurer la protection des équipements dans  
18 les salles mécaniques en cas de bris. Je crois que  
19 ça a été vu également par Legault Dubois des  
20 chaufferettes électriques dans les salles  
21 mécaniques. L'ARK est propriétaire d'un parc de  
22 logements. C'est quelque chose que l'on fait dans  
23 certains cas. Souvent mis là comme sécurité si la  
24 fournaise arrête avant qu'un bâtisse gèle, si elle  
25 est inoccupée, on a un petit chauffage d'appoint

1 dans la salle mécanique, mais qui peut être réglée  
2 à dix (10) ou douze (12) degrés et qui part  
3 seulement, vraiment, en cas d'urgence. C'est  
4 négligeable, on s'entend.

5 M. YVON NORMANDIN :

6 Habituellement, c'est cinq degrés.

7 Me FRÉDÉRIC GAGNÉ :

8 Cinq degrés, bon, c'est encore... Parfait. Bon. Et  
9 c'est sûr que le fait que le PUEÉRA ne s'applique  
10 pas aux remises, certaines activités  
11 traditionnelles, on ne va pas nier qu'il peut y  
12 avoir des gens qui chauffent les cabanons, les  
13 remises. Certaines personnes, je vais quand même  
14 ajouter, puis Hydro-Québec n'avait peut-être pas la  
15 donnée ou la connaissance assez du milieu, mais  
16 certaines personnes vont se construire leur propre  
17 remise sur le terrain de l'OMHK. Ils ont leur  
18 logement social, ils ont une petite remise qui  
19 vient avec le logement et certains vont se  
20 construire un garage et ils vont être éligibles au  
21 programme et le font. C'est sûr que la remise  
22 appartenant à l'OMHK, personne ne peut commencer à  
23 mettre un mât électrique et à dire : « Je vais  
24 chauffer avec une petite fournaise à l'huile ou au  
25 mazout », parce que n'oubliez pas que mettre une

1 fournaise au mazout, ça prend un petit peu  
2 d'électricité. L'OMHK ne le permet pas. Donc, de là  
3 l'impossibilité pour Hydro-Québec de commencer à  
4 installer des systèmes et à permettre le PUEÉRA  
5 dans les remises. Ça demeure marginal. On parlait  
6 tout à l'heure de trois cents (300) qui avaient une  
7 consommation... Le cinq pour cent (5 %) des  
8 résidants du Nunavik qui avait une consommation  
9 significative en deuxième tranche. On parlait de  
10 trois cents (300). Je vais vous dire que chauffer  
11 une remise à l'électricité en plein hiver, qui  
12 n'est pas isolée, le résidant va se faire remarquer  
13 rapidement. Il y en a et on en a déjà vus. À l'ARK  
14 on en a également. Je sais que l'OMHK le fait. Nous  
15 le faisons également. On vérifie des factures  
16 d'électricité de nos résidants. Quand quelqu'un a  
17 un « peak » assez incroyable, on va voir qu'est-ce  
18 qui se passe, si c'est justifié et l'OMHK le fait  
19 également. Comme je vous dis, ils ont participé à  
20 la rédaction de la preuve, ils nous ont aidés.  
21 C'est des choses qu'ils nous confirment qu'ils  
22 font. Si quelqu'un a une consommation de quarante  
23 (40 kWh) en janvier ou même de trente-cinq (35 kWh)  
24 ou trente-six (36 kWh), ils vont aller voir s'il  
25 n'y a pas... 1. Ils vont aller voir s'il y a une

1 consommation normale, mais est-ce qu'également, il  
2 y a quelque chose qui est brisé qui pourrait  
3 expliquer ça. Des fois ça peut être un équipement  
4 mal raccordé également qui pourrait avoir une  
5 incidence et qui pourrait être éventuellement  
6 dangereux. Voilà.

7 Q. La Régie a émis un constat à l'effet aussi que la  
8 hausse du seuil de la première tranche ne viserait  
9 que les maisons unifamiliales. Avez-vous des  
10 commentaires à cet égard?

11 R. Oui. L'ARK est en accord avec les commentaires du  
12 Distributeur à ce sujet. Il n'est pas justifié pour  
13 nous d'établir une consommation potentielle  
14 théorique en première tranche d'énergie du tarif DN  
15 pour l'ensemble des logements sociaux du Nunavik en  
16 répartissant les trente kilowattheures (30 kWh) de  
17 la première tranche d'énergie des chambres  
18 mécaniques aux logements sociaux. Le seuil de la  
19 première tranche est applicable par abonnement.  
20 Donc, par compteur, et n'est pas transférable d'un  
21 abonnement à un autre. Je vais donner un exemple  
22 qui n'est peut-être pas le meilleur, mais... enfin.  
23 (11 h 40)

24 Si on a un jumelé, donc trois compteurs, et  
25 que la salle mécanique consomme trente-trois

1 kilowattheures (33 kWh), donc trois kilowattheures  
2 (3 kWh) en deuxième tranche, on ne peut pas prendre  
3 ce trois kilowattheures (3 kWh) là et le donner au  
4 logement d'à côté qui a consommé vingt (20) par  
5 exemple.

6           Donc, c'est faux de dire que c'est la  
7 moyenne des trois logements si elles demeurent sous  
8 le quarante-cinq (45) disons, l'ajout qui pourrait  
9 le permettre, la salle mécanique est à trente-trois  
10 (33), elle est à trente-trois (33), et donc une  
11 consommation en deuxième tranche et on ne peut pas  
12 la transférer.

13 Q. **[94]** Et finalement, quelle est la position de l'ARK  
14 quant au prix de l'énergie en deuxième tranche du  
15 tarif DN et plus particulièrement quant à une  
16 reprise éventuelle de la hausse de huit pour cent  
17 (8 %) par année en sus de la hausse tarifaire  
18 moyenne?

19 R. Bien, considérant la démonstration que la cause de  
20 la consommation en deuxième tranche d'énergie du  
21 tarif DN n'est pas typiquement due à l'utilisation  
22 d'appareil de chauffage d'appoint ou je dirais même  
23 à des mauvais comportements, mais à une multitude  
24 d'autres facteurs socioéconomiques, culturels,  
25 climatiques comme spécifique au Nunavik, comme nous



1 vous l'avons montré aujourd'hui, l'ARK demande à la  
2 Régie, en plus de la hausse du seuil de la première  
3 tranche du tarif DN, de réviser, de revoir, de  
4 reconsidérer la hausse potentielle prévue des prix  
5 de l'énergie en deuxième tranche de huit pour cent  
6 (8 %) qui avait été suspendue, merci, il y a  
7 quelques années, mais qui demeurait quand même  
8 présente.

9 De l'avis de l'ARK, le prix actuel  
10 d'énergie en deuxième tranche au tarif DN a un  
11 caractère déjà suffisamment dissuasif à quarante et  
12 un point quarante-trois cents du kilowattheure  
13 (41,43 ¢/kWh), ça va rapidement doubler une  
14 facture.

15 Et on se répète, mais les Inuits ont déjà  
16 un bon profil de consommation, je ne pense pas que  
17 de punir ou d'avoir un tarif plus dissuasif  
18 améliorerait la situation.

19 De plus, les mesures en efficacité  
20 énergétique au Nunavik qui devaient compenser à  
21 atténuer l'importante hausse du tarif de l'énergie  
22 en deuxième tranche du tarif DN sont pratiquement  
23 inexistantes. Ça a été discuté un petit peu ce  
24 matin. C'est difficile d'en mettre en place, mais  
25 ça demeure la réalité pour le moment.

1                   Maintenant, en référence aux demandes de la  
2 Régie pour continuer dans cette veine, je vais  
3 juste vous rappeler les demandes qui avaient été  
4 faites en deux mille quatorze (2014) et deux mille  
5 seize (2016). En deux mille quatorze (2014), donc  
6 collaborer... ça a été demandé au Distributeur de  
7 collaborer avec toutes les parties visées afin de  
8 mettre en place des mesures permettait de réduire  
9 la consommation en deuxième (2e) tranche des  
10 clients du Nunavik.

11                   Tel que mentionné, il y a eu des comités  
12 qui ont été créés, il y a eu des travaux qui ont  
13 été faits. Ça n'a pas nécessairement porté fruit et  
14 résulté en des mesures d'efficacité énergétique  
15 concrètes, mais il y a quand même eu des travaux  
16 là-dessus, tant le Distributeur que les organismes  
17 régionaux dont l'ARK ont suivi cette  
18 recommandation.

19                   En deux mille seize (2016) également,  
20 c'était donc de poursuivre la collaboration avec  
21 les organismes gérant les factures de quatre-vingt-  
22 quinze pour cent (95 %) de la clientèle  
23 résidentielle, l'OMHK, pour ne pas le nommer. Ce  
24 que nous avons fait, nous les avons donc intégrés  
25 avec nous à la table et dans les comités et pour la

1 préparation là de la preuve aujourd'hui.

2 D'encourager les mesures et l'usage des  
3 équipements électriques les plus performants qui  
4 peuvent être proposés sur le marché. Et d'utiliser  
5 ou d'élargir le PUEÉRA aux systèmes de chauffage  
6 des remises. Ce que j'ai discuté un petit peu plus  
7 tôt là qui est un petit peu difficile dans les  
8 faits à mettre en place.

9 Sur cette diapositive là, c'est petit un  
10 petit peu, hein, mais on n'ira pas dans le détail.  
11 C'est quelque chose qu'on avait présenté en deux  
12 mille dix-sept (2017) qui est un tableau, en fait,  
13 préparé par le Distributeur, alors qui était pour  
14 illustrer les interventions en efficacité  
15 énergétique réalisées depuis deux mille quatorze  
16 (2014).

17 Je vais seulement prendre les titres. On  
18 regarde, bon, le premier : une trousse éducative  
19 dans les écoles, ce qui est une bonne initiative  
20 qui a été faite. L'impact, on dit toujours que les  
21 changements commencent par la jeunesse. Ça fait que  
22 je pense que, ça, ça peut avoir un bon impact sur  
23 certains comportements des Inuits de la région.

24 Le deuxième était la sensibilisation à la  
25 pointe hivernale. Ça a été principalement, bon, des

1 cartons, des annonces radios qui avaient été faits.  
2 Ça a un impact limité. On s'entend que la pointe  
3 hivernale, elle a surtout un impact sur le  
4 chauffage, donc c'est une bonne campagne  
5 d'efficacité énergétique, mais peut-être pas en  
6 électricité vu que l'énergie dont nous parlons est  
7 plus là produite par le mazout.

8           Ensuite, sensibilisation à l'ensemble de la  
9 population sur l'efficacité énergétique, un petit  
10 peu semblable. Minuterie pour chauffe-moteur, j'en  
11 ai parlé tout à l'heure les chauffe-moteurs. Ça,  
12 c'est quelque chose qui avait été regardé qui, pour  
13 moi, a beaucoup de potentiel, mais qui n'avait pas  
14 abouti à ce moment-là. Alors, quand vous parliez ce  
15 matin de qu'est-ce qui peut être fait, je pense,  
16 ça, c'est quelque chose qui peut être fait  
17 rapidement à coût assez raisonnable. Des choses qui  
18 peuvent être faites, de subventionner peut-être  
19 l'achat de ces fameuses minuterie-là pour les  
20 résidents pourrait avoir un impact assez important,  
21 assez facile en fait.

22 (11 h 45)

23           Une autre mesure, l'éclairage efficace  
24 intérieur dans les résidences, ça était une bonne  
25 mesure par Hydro-Québec. Ils ont remplacé, par eux-

1 mêmes avec des entrepreneurs, toutes les ampoules  
2 du logement social du Nunavik. Donc, on parle de  
3 quatre-vingt-dix pour cent (90 %), quatre-vingt-  
4 quinze pour cent (95 %) des unités. Ensuite, on  
5 parle d'audits énergétiques, de sondages sur les  
6 comportements. Pour moi, bon, ce n'est pas des  
7 interventions en efficacité énergétique lorsqu'on  
8 fait des sondages ou des études.

9 Et à la page suivante. Bon. L'éclairage  
10 efficace des bâtiments, on en a parlé. Il y avait  
11 également la clientèle affaires qui était visée par  
12 ça. Génératrices d'urgence, qui a été mentionné ce  
13 matin mais qui ne s'applique pas nécessairement à  
14 la clientèle résidentielle. L'éclairage des rues  
15 non plus. Et le programme du PUEÉ ou PUEÉRA, qui  
16 s'applique depuis mil neuf cent quatre-vingt-  
17 quatorze (1994).

18 Donc, il y a certaines mesures  
19 d'efficacité, mais on comprend que c'est difficile  
20 et que c'est malgré tout assez limité. C'était la  
21 situation en deux mille dix-sept (2017). C'est  
22 toujours la situation en deux mille dix-neuf  
23 (2019). Il n'y a pas eu vraiment de changement.

24 Une autre mesure qui n'est pas en place,  
25 qu'Hydro-Québec aurait pu ajouter. Pour les

1 propriétaires privés d'habitation, Hydro-Québec  
2 fournit une fois par année un nettoyage complet des  
3 appareils de combustion, donc au mazout. Ce n'est  
4 pas un appareil électrique. Ce n'est pas de  
5 l'efficacité énergétique électrique mais quand  
6 même, par souci environnemental ou de consommation  
7 d'énergie pour réduire un peu la facture, les  
8 fournaies, les brûleurs sont nettoyés par un  
9 entrepreneur payé par Hydro-Québec. Ça fait que  
10 c'est une mesure qui aurait pu être ajoutée, là,  
11 qui est depuis plusieurs années, qui aurait pu être  
12 ajoutée au tableau.

13           Donc la suivante. En conclusion sur les  
14 interventions en efficacité. Hormis quelques  
15 programmes en efficacité qui n'ont pas de réel  
16 impact ou assez limité, aucun autre programme  
17 supplémentaire de sensibilisation globale et adapté  
18 pour la région n'a été mis en place par le  
19 Distributeur. Et le PUEÉRA n'a pas été élargi au  
20 système de chauffage des remises pour les raisons  
21 que j'ai expliquées tout à l'heure. On comprend les  
22 difficultés.

23 Q. [95] Monsieur Gagné, considérant votre témoignage  
24 et celui de monsieur Normandin, quelles sont vos  
25 conclusions et recommandations aujourd'hui?

1 R. En fait, ça se résume assez simplement. Nous  
2 demandons l'équité. Nous demandons l'équité pour  
3 les Inuits du Québec avec le reste de la population  
4 québécoise. Et cela passe par l'augmentation pour  
5 nous du seuil de la première tranche de trente  
6 kilowattheures (30 kWh) par jour. On l'a répété  
7 plusieurs fois.

8 Ceci va contribuer, bon, aux autres bulles  
9 que vous voyez, va contribuer à soutenir les  
10 ménages du Nunavik, principalement les ménages à  
11 faible revenu que nous avons mentionnés tout à  
12 l'heure qui représentent malgré trois quarts de la  
13 population du Nunavik; ça atténuera en partie  
14 l'impact de l'augmentation, ou même, du tarif de  
15 deuxième tranche, ou je dirais même pas juste  
16 l'augmentation, mais le tarif élevé dissuasif de la  
17 deuxième tranche; ça contribuera au développement  
18 économique et communautaire du Nunavik, très  
19 certainement, en rencontrant les objectifs du  
20 gouvernement. À ce sujet-là, c'était principalement  
21 versus une entente de partenariat entre la société  
22 Makivik encore une fois, l'Administration générale  
23 Kativik et le gouvernement du Québec, l'entente  
24 Sanarrutik de deux mille deux (2002) qui visait  
25 justement le développement économique et

1 communautaire du Nunavik.

2 Par souci de stabilité, de continuité et  
3 d'acceptabilité sociale également, nous demandons,  
4 l'ARK, à la Régie de maintenir la suspension de  
5 l'augmentation de huit pour cent (8 %) du prix de  
6 l'énergie en deuxième tranche de consommation du  
7 tarif DN en sus de la hausse tarifaire moyenne. En  
8 fait, d'oublier cette augmentation de huit pour  
9 cent (8 %).

10 Nous reconnaissons que le tarif dissuasif  
11 est requis. On comprend que le coût de production  
12 pour Hydro-Québec est élevé. Nous n'avons jamais  
13 remis en question ce tarif de deuxième tranche plus  
14 élevé pour le nord du Québec que pour l'ensemble du  
15 Québec. Et quand je parle... Je parle du nord, mais  
16 c'est également les autres réseaux autonomes du  
17 Québec n'ont pas de tarif dissuasif en deuxième  
18 tranche. Ils ont le même tarif D que le reste de la  
19 province.

20 Et puis je voudrais ajouter également,  
21 cette semaine, c'est une semaine importante pour  
22 les Premières Nations et les Inuits du Québec. Vous  
23 avez vu lundi, le juge Viens a déposé son rapport.  
24 L'ARK et Makivit ont travaillé beaucoup pendant les  
25 audiences à d'autres niveaux. On n'a pas parlé



1 d'énergie avec le juge Viens, mais on a parlé  
2 beaucoup d'équité sociale, d'équité en termes de  
3 justice, en termes de traitement des enfants, et  
4 tout. Et même si on n'a pas parlé d'énergie, le  
5 juge Viens, dans son rapport, a proposé une  
6 multitude d'actions qui visent à soutenir les  
7 Premières Nations et les Inuits. Et l'équité  
8 revient souvent et c'est quelque chose que j'ai  
9 martelée aujourd'hui.

10 (11 h 50)

11 Puis je pense que dans cette optique, vous  
12 avez, aujourd'hui, la Régie, l'opportunité  
13 d'adopter la première mesure concrète qui pourrait  
14 avoir un réel impact sur les communautés  
15 autochtones et principalement la communauté Inuit  
16 dans le cas qui nous concerne, dans leur recherche,  
17 justement, d'équité envers le reste de la province,

18 C'est des citoyens québécois, c'est des  
19 citoyens qui paient des taxes. Ils ne sont pas sur  
20 réserve, c'est des citoyens à part entière, ils  
21 veulent faire partie de la communauté, ils veulent  
22 faire partie de la province, ils veulent être des  
23 Québécois à juste titre. Et dans le cas qui nous  
24 concerne aujourd'hui, ils veulent l'équité en  
25 termes de coûts de l'énergie.

1                   Encore une fois, je l'ai dit tout à  
2 l'heure, mais que d'énergie ici aujourd'hui, depuis  
3 quatre ans, pour un dixième (1/10) des clients.  
4 Même pas un dixième (1/10)... un dixième de pour  
5 cent (1/10 %) des abonnements d'Hydro-Québec là.

6                   Les Premières Nations, les Inuits,  
7 demandent souvent, bon, j'ai dit l'équité, mais  
8 également demandent souvent de ne pas être oubliés,  
9 d'être considérés, mais je trouve que dans ce  
10 dossier-là, on a peut-être eu un petit trop  
11 d'attention, encore une fois. On parle d'équité  
12 puis je ne voulais pas parler de... je ne veux pas  
13 parler de discrimination, mais il n'y a pas eu le  
14 quart (1/4) du dixième (1/10) des questions posées  
15 sur les comportements énergétiques des Inuits par  
16 rapport aux autres réseaux autonomes.

17                   Il n'y a jamais eu autant de questions sur  
18 les réseaux autonomes des Iles-de-la-Madeleine ou  
19 de la Basse Côte-Nord, je suis convaincu.  
20 Aujourd'hui, on pose des questions, on est rendu à  
21 parler. On a isolé trois cents (300) là, clients,  
22 qui consomment beaucoup en deuxième tranche et j'ai  
23 l'impression qu'on voudrait encore aller voir, des  
24 fois, qu'est-ce que c'est trois cent (300) font là.

25                   On parlait que Legault-Dubois disaient de

1 ne pas aller dans les garde-robes ou dans les  
2 remises, mais j'ai l'impression, des fois, qu'on  
3 voudrait y aller pour voir exactement qu'est-ce qui  
4 se passe pour toujours sur la question là,  
5 énergétique.

6 Ça fait que de ce côté-là, je pense, encore  
7 une fois, je vous demande par équité, de considérer  
8 la communauté Inuit, les communautés autochtones au  
9 Nord du 53e au même titre que le reste de la  
10 population québécoise.

11 Et voilà, je vous remercie beaucoup, ça a  
12 été un exercice dans les dernières années qui a été  
13 très intéressant. Je retiens quelque chose, comme  
14 je vous l'ai mentionné tout à l'heure, il y a cinq  
15 ans avec Hydro-Québec, on était en face à face, en  
16 opposition, on s'opposait sur tout. Vous nous avez  
17 forcé à travailler avec eux, on a découvert des  
18 choses. Je pense qu'on les a emmenés à faire un  
19 grand bout de chemin de notre côté. Il y avait  
20 beaucoup d'idées préconçues de la part d'Hydro-  
21 Québec. La première raison était le chauffage dans  
22 les cabanons. Les Inuits sont dans des cabanons.  
23 Ils font de la sculpture, ils font pleins de  
24 choses.

25 Et on parlait de comportements anormaux et

1       déficients, et tout ça, Hydro-Québec n'a plus ce  
2       discours-là aujourd'hui. Ça fait que vous nous avez  
3       forcé à une collaboration et à établir des liens.  
4       Aujourd'hui, comme je le disais, on a des  
5       partenariats avec Hydro-Québec, on a des comités de  
6       liaison et tout ça, et ceci vient des travaux de la  
7       Régie aujourd'hui. Merci.

8       Q. **[96]** Merci, Monsieur. Monsieur Gagné, juste pour  
9       terminer votre témoignage, il y a eu des questions,  
10      ce matin, en lien avec la subtilisation d'énergie.  
11      Est-ce que vous avez des commentaires à émettre?

12      R. Bien, rapidement, c'est oui, je ne croirais pas que  
13      ça pourrait être le cas considérant que les gens...  
14      On l'a vu, quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des  
15      ménages inuits ne paient pas l'électricité  
16      directement, ne voient pas la facture. Donc, il n'y  
17      a aucun intérêt à subtiliser de l'énergie.

18               Alors, donc, dans le cas qui était, ce  
19      matin là, un petit peu différent, je crois qu'il y  
20      a une autre raison qui pourrait probablement  
21      expliquer cette faible consommation-là plutôt que  
22      la subtilisation d'énergie.

23      Q. **[97]** Il y a également eu des questions de la Régie  
24      à l'effet que pour certains plex, par exemple, des  
25      duplex, il pourrait seulement y avoir deux

1 compteurs. Autrement dit, pour certains plex, il  
2 n'y aurait pas de compteur dédié à une salle  
3 mécanique. Qu'est-ce que vous avez à dire par  
4 rapport à ça.

5 R. Là-dessus, ma connaissance du milieu, bon, pour  
6 être là depuis vingt-cinq (25) ans. Il y a deux  
7 types de plex là, de duplex de jumelés. Le J2-2 et  
8 le J2-4. Le J2-2, est un jumelé, deux appartements,  
9 deux chambres, de chaque côté. Le J2-4, est quatre  
10 chambres de chaque côté. C'est un modèle qui avait  
11 été développé par le SHQ dans les années quatre-  
12 vingt.

13 Contrairement au J2-2 qui a une salle de  
14 mécanique commune, donc un compteur, le J2-4 a deux  
15 salles de mécanique... avait deux salles de  
16 mécanique, une pour chacun des logements. Dans les  
17 dernières années, les rénovations de l'OMHK et de  
18 la SHQ, ont fait qu'il ont recréée une salle  
19 mécanique commune, donc d'avoir un compteur  
20 additionnel, mais pour plusieurs années c'était  
21 vraiment, on pourrait dire deux maisons  
22 unifamiliales tout simplement collées ensemble. De  
23 là, le compteur additionnel qui n'existe pas.

24 Q. [98] Et pour conclure, avant qu'on vous pose la  
25 question, avez-vous des commentaires sur une date

1 d'application éventuelle, si la Régie en venait à  
2 accueillir votre demande de hausser le seuil de la  
3 première tranche à quarante kilowattheures par jour  
4 (40 kWh/j)?

5 R. J'avais le goût de dire le premier (1er) avril deux  
6 mille quatorze (2014), moment où la tranche a été  
7 augmentée pour le reste de la province, mais je  
8 dirais le plus rapidement possible qu'Hydro-Québec  
9 pourra l'appliquer évidemment. Considérant encore  
10 qu'ils partagent notre position, je crois que c'est  
11 de quoi qui pourrait être fait très rapidement pour  
12 le bénéfice de tous.

13 Q. **[99]** Mais à votre avis, est-ce que ça devrait se  
14 faire graduellement ou on devrait tout de suite y  
15 aller vers le quarante kilowattheures (40 kWh/j)?

16 R. Je pense qu'on pourrait tout de suite aller au  
17 quarante kilowattheures (40 kWh/j) considérant le  
18 peu d'impact, encore une fois, pour le Distributeur  
19 et considérant là, justement les travaux qui sont  
20 échelonnés sur cinq ans. Donc, on est déjà cinq ans  
21 en arrière sur le reste de la province.

22 Q. **[100]** Merci. Donc, ça va conclure mes questions en  
23 interrogatoire en chef. Les témoins sont  
24 disponibles pour être questionnés. Peut-être que ça  
25 pourrait se faire après le lunch en fonction du

1 nombre de questions que vous pourriez avoir.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Je crois qu'il y avait maître Paquet qui avait  
4 annoncé des questions. Est-ce que vous en avez?

5 Oui? Bon, dans ce cas là, si ça convient à tous, on  
6 prendrait tout de suite la pause-lunch et on  
7 reviendrait avec le contre-interrogatoire des  
8 témoins de l'ARK. Donc, de retour à treize heures  
9 (13 h). Merci.

10 SUSPENSION

11 (13 h 02)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Alors rebonjour. Nous allons poursuivre avec le  
14 contre-interrogatoire du panel de l'ARK, Maître  
15 Paquet.

16 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

17 Bonjour. Geneviève Paquet pour le GRAME.

18 Q. **[101]** Bonjour. Juste en introduction. Je voulais  
19 rappeler que la Régie au présent dossier se  
20 questionne, et sans faire référence nécessairement  
21 aux pièces, on a remarqué, par exemple, dans la  
22 demande de renseignements numéro 9 à la question 9  
23 et dans la demande de renseignements numéro 11 à la  
24 question 2, on remarque que la Régie se questionne  
25 sur la relation entre le nombre d'occupants et la

1 consommation des logements au Nunavik. Et on  
2 constate, par exemple, qu'il y a certains logements  
3 qui ont une consommation faible malgré la présence  
4 de plus de dix occupants alors que certains  
5 logements avec plus ou moins cinq occupants ont une  
6 consommation qui se situe au même niveau que  
7 certains clients au tarif D qui, eux, se chauffent  
8 tout à l'électricité.

9 Dans son rapport, le GRAME indiquait qu'il  
10 semblait difficile peut-être d'établir une  
11 corrélation précise entre la consommation et le  
12 nombre d'occupants, notamment en raison de certains  
13 effets croisés, soit un déplacement de la  
14 consommation, soit au niveau résidentiel ou du  
15 niveau résidentiel au niveau commercial, puis que  
16 ce soit pour des fins récréatives ou pour le  
17 travail ou peut-être à cause de l'usage de locaux  
18 résidentiels pour des activités familiales.

19 Donc, on aurait aimé savoir, selon vous,  
20 comment on peut expliquer les effets croisés, soit  
21 de déplacement de la consommation, que ce soit pour  
22 des activités récréatives ou commerciales  
23 traditionnelles, comment est-ce que vous pouvez  
24 expliquer ces effets croisés-là?



1 M. FRÉDÉRIC GAGNÉ :

2 R. Les effets croisés comme tels, je ne suis pas sûr.  
3 Mais pour expliquer certains écarts, c'est sûr, de  
4 consommation, bien, c'est sûr qu'il y a des  
5 familles qui restent à la maison dans la journée,  
6 il y en a d'autres qui vont travailler. Je ne sais  
7 pas si c'est un effet croisé. Garde d'enfants dans  
8 la journée, tout ça, je ne sais pas. Mais c'est sûr  
9 qu'en soirée, les Inuits, c'est un peuple très  
10 communautaire, se visitent beaucoup. Ça fait que ce  
11 qui peut expliquer en partie qu'une famille reçoit  
12 beaucoup. À chaque soir va recevoir des visiteurs.  
13 C'est des gens qui se visitent, comme je dis,  
14 beaucoup. Donc, des activités de couture. Des fois  
15 ils vont jouer au bingo ensemble dans une même  
16 maison. Donc, il y a des maisons vides, il y a des  
17 maisons qui sont plus pleines ces soirs-là. Par  
18 rapport aux activités commerciales, je ne crois  
19 pas. Il n'y a pas vraiment d'entreprises dans les  
20 maisons non plus, même de garde en milieu familial.  
21 Je ne sais pas si ça répond suffisamment.

22 Q. **[102]** En fait, on peut dire qu'au Nunavik, peut-  
23 être, le mode de vie familiale est plus... est  
24 moins individuel qu'au sud du cinquante-troisième  
25 (53e)?

1 R. Tout à fait. La communauté est très importante. Et  
2 entre familles, ils se visitent, comme je dis,  
3 beaucoup.

4 Q. **[103]** Maintenant, le Distributeur y faisait  
5 référence dans sa preuve, ce n'est pas nécessaire  
6 de prendre la référence, mais par rapport à  
7 l'Office municipal d'habitation Kativik qui paie la  
8 facture, le Distributeur indiquait que c'est l'OMHQ  
9 (sic) qui paie la facture, mais ensuite l'inclut au  
10 loyer des locataires. Vous, dans votre  
11 présentation, à la page 25, vous indiquez également  
12 que quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des  
13 résidents du Nunavik habitent des logements gérés  
14 par des organismes et ne reçoivent pas de factures  
15 d'électricité. Est-ce que ce serait possible peut-  
16 être juste d'expliquer quel est le processus par  
17 rapport à l'ajustement des loyers qui est en  
18 vigueur?

19 (13 h 07)

20 R. En fait quand on parle de l'OMHK et non pas Q,  
21 c'est K pour Kativik, ils paient la facture  
22 d'électricité et elle est incluse dans le logement,  
23 mais si la personne a dépensé deux cents dollars  
24 (200 \$) d'électricité, ils n'incluent pas  
25 nécessairement deux cents dollars (200 \$) là. C'est

1           comme un logement dans le Sud, qu'on dit « chauffé,  
2           éclairé » là. C'est un prix fixe, peu importe la  
3           consommation. Et c'est également le cas pour les  
4           organisations comme l'ARK qui sont propriétaires  
5           d'un parc de logements.

6                       Par contre, c'est sûr que, comme un  
7           propriétaire privé qui aurait un bloc appartements,  
8           si ça consommation électrique augmente une année,  
9           il regarde ses dépenses, il regarde ses revenus, il  
10          faut que ça balance.

11                      Donc, dans notre négociation d'échelle de  
12          loyers qu'on fait avec la SHQ, c'est sûr que la SHQ  
13          regarde ses dépenses, regarde l'augmentation de ses  
14          coûts avant de pouvoir statuer sur la prochaine  
15          échelle de loyers, l'augmentation ou pas.

16                      Donc, si l'énergie augmente, et quand je  
17          dis l'énergie, je parle de l'électricité mais  
18          également du mazout, c'est sûr que la facture est  
19          indirectement, ou directement là, choisissez le mot  
20          que vous voulez, refilée aux locataires. Alors,  
21          c'est un manque à gagner pour la société.

22          Q. **[104]** Pour revenir à la question du déplacement de  
23          la consommation, est-ce qu'il y a certains  
24          logements qui seraient utilisés seulement... soit  
25          comme dortoir ou pour certaines personnes qui font

1           seulement dormir à l'intérieur du logement sans  
2           nécessairement rester toute la journée?

3       R. Oui. Il n'y a pas de logements qui sont seulement  
4           des dortoirs là, où on peut penser que dix (10)  
5           personnes viennent dormir et quittent le matin,  
6           mais à l'intérieur d'un logement surpeuplé, il y a  
7           certaines personnes qui y vont juste là pour  
8           dormir.

9                        Je pense à des familles où l'oncle  
10           justement n'a plus de logement, donc il reste chez  
11           sa nièce, chez son neveu. Il ne veut pas déranger,  
12           ça fait que le matin, il va s'arranger pour partir  
13           avant que tout le monde se lève, il va essayer de  
14           revenir tard, donc...

15                      On appelle ça, un peu, une itinérance de  
16           jour là. Dans la journée, il est itinérant, il n'a  
17           pas de place à aller, il revient seulement pour  
18           dormir et faire le minimum.

19                      Ça peut peut-être expliquer aussi pourquoi  
20           certains logements, on peut dire, il y a... La  
21           question première que vous aviez, on peut avoir une  
22           donnée qui dit qu'il y a beaucoup de personnes,  
23           mais la consommation est petite. Il y a peut-être  
24           des personnes, dans ce ménage-là, qui ne mangent  
25           pas, qui ne feront pas leurs lavages là, qui ne

1           dormiront pas là, qui vont aller chez d'autres pour  
2           essayer de ne pas être un fardeau pour la famille  
3           qui les accueille.

4                       Et ces données-là sont très dures à  
5           quantifier parce que ça change beaucoup. Comme je  
6           le mentionnais, je reprends l'exemple de cet oncle-  
7           là, il va être trois mois chez sa nièce, mais après  
8           trois mois, s'il sent que ça devient lourd, bien,  
9           il va aller chez son cousin. Et après trois mois...

10                      Ça fait qu'on a des gens... Ils appelaient  
11           ça du « couch surfing », du... vous comprenez  
12           l'anglicisme. À chaque soir, mais pas à chaque  
13           soir, mais presque à chaque semaine, ils se  
14           cherchent une place où je dois dormir la semaine  
15           prochaine là. Ça fait que c'est une sorte  
16           d'itinérance, si on veut, sauf qu'ils ne sont pas  
17           dans la rue pour des raisons évidentes là.

18       Q. **[105]** Merci. Maintenant, j'avais posé aussi la  
19           question aux représentants du Distributeur. Dans le  
20           rapport de synthèse des audits résidentiels au  
21           Nunavik qui a été déposé sous la cote B-0208, une  
22           des conclusions était qu'il pourrait avoir intérêt  
23           à mettre sur pied des programmes de sensibilisation  
24           là, notamment pour l'efficacité énergétique. Selon  
25           vous, qui serait le mieux placé pour pouvoir mettre

1 en place de tels programmes de sensibilisation?

2 R. Bien, la première réponse, c'est sûr que c'est le  
3 Distributeur qui est le mieux placé. L'OMHK  
4 pourrait certainement être un grand partenaire, en  
5 ayant... c'est ça, comme on dit, quatre-vingt-dix  
6 pour cent (90 %) ou quatre-vingt-quinze pour cent  
7 (95 %) là du parc immobilier. C'est un avantage  
8 qu'il n'y a pas dans aucune autre région  
9 pratiquement.

10 Ça fait que je pense que, oui, le  
11 Distributeur avec l'OMHK pourrait sûrement arriver  
12 à des bonnes fins. Je pense qu'il y a déjà des  
13 discussions, de toute façon, à ce niveau-là, il y a  
14 déjà certains pourparlers. Et tant, on parlait ce  
15 matin là, j'aimais la différenciation d'efficacité  
16 énergétique électrique, mais également sur les  
17 autres niveaux là.

18 C'est sûr que ce n'est pas le vendeur de  
19 mazout qui va commencer à faire de l'efficacité  
20 énergétique, lui, il veut en vendre, mais peut-être  
21 comme s'est déjà fait un petit peu par Hydro-  
22 Québec, tout ça, avec l'OMHK c'est des choses qui  
23 pourraient être amenées là. Quand on parlait  
24 d'exemples comme les gens ouvrent les fenêtres pour  
25 se refroidir, un peu, en hiver, bien ça n'a aucun

1 impact sur l'électricité, mais on s'entend que sur  
2 l'énergie, c'est majeur. Ça fait qu'il y a beaucoup  
3 à faire, puis, oui, le Distributeur a sûrement son  
4 rôle.

5 (13 h 12)

6 Q. **[106]** Dans votre présentation, vous faisiez état  
7 aussi des mesures qui avaient été mises en place  
8 par le Distributeur, à votre connaissance, est-ce  
9 qu'il y a d'autres programmes de sensibilisation  
10 qui sont offerts soit par le gouvernement ou  
11 d'autres organismes gouvernementaux ou non?

12 R. Non, pas... pas à ma connaissance.

13 Q. **[107]** Merci. Donc, ça complète mes questions. Je  
14 vous remercie.

15 R. Je vous remercie.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci, Maître Paquet. Maître Turmel, est-ce que  
18 vous avez... Pas de question. Maître de Repentigny?  
19 Pas de question. Madame Durand pour la formation.

20 INTERROGÉS PAR LA FORMATION :

21 Mme SYLVIE DURAND :

22 Q. **[108]** Merci. Bonjour. D'abord, je voudrais  
23 vérifier, monsieur Gagné, si j'ai bien compris.  
24 Est-ce que j'ai bien compris tantôt quand vous  
25 parliez du chauffage pour les remises, par exemple,

1 dans les cas où les gens construisaient les remises  
2 sur les terrains de l'OMHK que l'organisme  
3 interdisait les fournaies au mazout dans ces  
4 remises-là? Est-ce que j'ai bien compris ça?

5 R. Non. Je me suis peut-être mal exprimé, c'est  
6 l'inverse, chaque... chaque résidence de l'OMHK a  
7 une remise et pour cette remise-là qui appartient à  
8 l'OMHK, la remise n'est pas chauffée, n'est pas  
9 équipée du tout pour ça, ils vont interdire que  
10 quelqu'un isole, installe une petite fournaie à  
11 l'huile et amène de l'électricité. Ce que j'ai  
12 voulu dire, je m'excuse si c'était pas clair, c'est  
13 que certains vont se construire sur le terrain de  
14 l'OMHK leur propre petit garage, petite remise, et  
15 là vont... vont le faire connecter par Hydro-Québec  
16 et ils vont être éligibles au PUEÉRA, au programme,  
17 et souvent, la personne va déménager, on voit ça,  
18 la personne déménage après quelques années, vu que  
19 c'est du logement social, il y a une certaine...  
20 puis, bon, il part avec ses meubles puis il part  
21 avec son garage puis il le fait reconnecter dans la  
22 rue, sur son nouveau terrain où il s'en va. Ça fait  
23 que c'est ce que je voulais dire.

24 Q. **[109]** O.K. Je vous ai... donc, j'avais mal compris.  
25 J'aimerais... j'aimerais vous entendre un peu, de



1 votre point de vue, vous qui résidez là-bas, sur  
2 les difficultés que vous voyez quant aux... aux  
3 embûches pour mettre en place des mesures  
4 d'efficacité énergétique. Là, j'ai compris que  
5 vous... vous soulignez qu'effectivement c'était pas  
6 facile à faire puis j'aimerais vous entendre sur  
7 ces difficultés-là.

8 R. Une première difficulté, c'est sûr que quand il n'y  
9 a pas... là, je m'avance peut-être un peu mais les  
10 programmes les plus efficaces c'est quand on touche  
11 au porte-feuille des gens d'un côté ou de l'autre.  
12 Ça fait que si on fait des mesures mais qu'il n'y a  
13 pas d'impact direct, il faut les convaincre sous un  
14 autre aspect. Ça fait que c'est toujours plus  
15 difficile de dire aux gens : « Bien, soyez  
16 écologiques pour le bien-être de la planète », mais  
17 quand on dit aux gens : « Soyez écologiques, vous  
18 allez sauver vingt piastres (20 \$) », ah, bien là,  
19 tout d'un coup, tout le monde... tout le monde vote  
20 vert.

21 Ça fait que je pense que ça c'est une des  
22 parties, le fait que les gens n'aient pas leur  
23 facturation, ne voient pas leur facturation, ne  
24 voient pas l'impact de leur consommation peut être  
25 difficile. On va dire aux gens : « Éteignez les

1 lumières. » Mais il va dire : « Peut-être que je  
2 suis déjà un bon client, peut-être que c'est pas  
3 mon problème. »

4 Ça fait que des choses qu'on avait parlé  
5 avec l'OMHK, je leur disais, moi : « Vous recevez  
6 toutes les factures », parce que Hydro-Québec  
7 n'envoie pas qu'une seule facture à l'OMHK, ils  
8 envoient trois mille six cents (3 600) factures.  
9 « Joignez la facture avec le rent ». C'est quoi?  
10 Avec le... avec le loyer. « Ça fait que la facture  
11 du loyer montrez-leur et identifiez aux gens : vous  
12 êtes un bon consommateur », ou à l'inverse : « Vous  
13 pouvez faire des améliorations. Mettez en place des  
14 programmes de... si vous descendez votre  
15 consommation électrique de dix pour cent (10 %),  
16 mettons, dans l'année, bien, vous aurez un mois  
17 gratuit de loyer. » Il y a tout plein de choses  
18 comme ça, il faut aller chercher les gens par le  
19 portefeuille.

20 Il y avait la tactique d'aller les chercher  
21 ou... pas la tactique mais le concept d'aller les  
22 chercher avec le tarif dissuasif en augmentant...  
23 en augmentant pas le seuil et disant : les gens  
24 paieront plus cher mais ils ne paieront pas plus  
25 cher, ça fait qu'allons sur l'autre côté.

1                   L'autre difficulté également, bien, c'est  
2 certains programmes aussi. Ça, Hydro-Québec a su  
3 s'adapter. Par exemple, éclairage résidentiel,  
4 toutes les lampes au DEL, Hydro-Québec a compris  
5 que même si on les subventionnait, l'ampoule au  
6 DEL, je ne sais pas comment elle vaut ici mais une  
7 ampoule au DEL à Kuujjuaq vaut dix dollars (10 \$).  
8 Je vous ai parlé de la pauvreté puis des revenus,  
9 il n'y a personne qui va se les acheter. Ça fait  
10 que Hydro-Québec a fait une belle action, ils ont  
11 décidé qu'ils les changeaient eux-mêmes  
12 directement. Ils ont sûrement eu un impact sur la  
13 consommation, ils l'ont vu. Ça fait que ça c'est  
14 des mesures où ils ont su s'adapter justement au  
15 lieu de dire : « On subventionne. »

16                   C'est la même chose, il y a plusieurs  
17 années, je pense qu'il y avait des programmes sur  
18 les appareils électroménagers. « Rapportez vos  
19 vieux électroménagers, on va vous donner... » Quand  
20 ma... quand ma sècheuse va... va arriver à sa fin  
21 de vie à Kuujjuaq, je ne la redescendrai pas à  
22 Montréal pour avoir un rabais de cinquante dollars  
23 (50 \$).

24 (13 h 17)

25                   Ça fait que ça c'est des difficultés qu'il

1 y a également avec la distance et avec les coûts  
2 élevés qui peuvent être à mettre... à mettre en  
3 place certaines efficacités. Ça fait que je pense  
4 qu'il faut être... il faut être innovateur, comme  
5 je vous dis, Hydro-Québec l'a fait dans certains  
6 cas comme pour les lumières et dans d'autres cas  
7 bien je disais tout à l'heure que l'OMHK en réponse  
8 à une question, l'OMHK était le meilleur partenaire  
9 pour mettre en place certaines mesures avec Hydro-  
10 Québec, mais les autres organisations on est là  
11 également pour soutenir. La commission scolaire a  
12 sûrement un rôle pour aider Hydro-Québec à rentrer  
13 dans les écoles comme ils ont fait avec les  
14 trousseaux pour les enfants des écoles primaires. Ça  
15 reste difficile, mais c'est faisable.

16 Q. Merci.

17 Me SIMON TURMEL, régisseur :

18 Q. Pour faire du chemin sur ce que vous venez de dire.  
19 Ça m'explique peut-être mieux le paragraphe que  
20 j'ai souligné tout à l'heure dans la conclusion de  
21 votre mémoire. La dernière page où est-ce que  
22 c'était marqué :

23 La solution à long terme passe  
24 vraisemblablement par les mesures en  
25 efficacité énergétique, mais hélas,

1                   ces mesures tardent à venir et à  
2                   s'implanter au Nunavik pour diverses  
3                   raisons.

4           Donc, ce n'est pas à cause d'une inaction d'Hydro-  
5           Québec d'après ce que je comprends. C'est par le  
6           contexte que vous venez de nous expliquer?

7   R. Oui. En partie, mais je ne donnerai pas la  
8           bénédiction à Hydro-Québec non plus en totalité.  
9           L'exemple des chauffe-moteurs est un bon exemple.  
10          C'était une mesure qui est facile à mettre en place  
11          et dans ce côté-là, on a travaillé avec eux. Peut-  
12          être qu'on n'a pas été assez innovateurs. On s'est  
13          enfargés un petit peu dans les fleurs du tapis. Au  
14          lieu de tout simplement acheter des chauffe-moteurs  
15          qu'on fournit aux gens, ça se vend dans un magasin,  
16          à trente dollars (30 \$), l'idée c'est ils vont  
17          disparaître. On ne les retrouvera plus. Ça fait  
18          qu'on avait pensé mettre des chauffe-moteurs  
19          permanents sur les maisons. Ça fait que là, on ne  
20          parlait plus de trente dollars (30 \$), on était  
21          rendus à deux mille dollars (2000 \$) par chauffe-  
22          moteur. Ça fait qu'un moment donné, la mesure a été  
23          comme elle n'est plus économique, on l'abandonne.  
24          C'était peut-être trop compliqué. C'était peut-être  
25          trop innovateur. Je ne le sais pas.

1                   Ça fait que non, ce n'est pas seulement...  
2                   C'est difficile, mais les efforts peuvent être  
3                   intensifiés. Il y a des mesures, je pense, qui  
4                   peuvent être mises en place facilement malgré tout.

5                   Q. Au-delà des mesures que vous dites comportementales  
6                   que les gens n'ont pas d'incitatifs économiques  
7                   également, n'y a-t-il pas des mesures, je vois que  
8                   vous êtes architectes, si je ne me trompe pas?

9                   R. Oui.

10                  Q. Quand j'ai lu tout à l'heure qu'il y avait un  
11                  problème d'isolation des maisons, le calfeutrage  
12                  des maisons, est-ce que c'est, outre le grenier,  
13                  est-ce que c'est quoi? Du « pitch » autour des  
14                  fenêtres? C'est quoi? Parce que j'imagine que les  
15                  gens dans leur résidence ne s'objecteront pas à ce  
16                  que quelqu'un de chez eux rentre...

17                  R. Non.

18                  Q. ... un entrepreneur du milieu et mette... isole les  
19                  fenêtres et la toiture?

20                  R. Non. C'est sûr que ça pourrait être mieux fait. Ça  
21                  pourrait être fait de façon plus durable et même à  
22                  la base, le problème c'est une question de volume.  
23                  À trois mille six cents (3600) unités environ,  
24                  l'OMHK ne fournit pas à la tâche. C'est du logement  
25                  social, je le cacherai pas, il y a des problèmes

1 sociaux dans le nord, ça fait que les gens ne font  
2 pas nécessairement attention à leur logement, comme  
3 si ça serait leur maison privée. Il y a des  
4 logements qui sont totalement détruits en dedans  
5 d'un an ou deux. Ce n'est pas la majorité, ça  
6 n'explique pas ça et en plus, comme on mentionnait,  
7 le logement de deux chambres qui a douze (12)  
8 personnes, la porte est ouverte à une fréquence  
9 qu'en deux ans elle a la vie utile d'une porte de  
10 quinze (15) ans. Mais oui, il pourrait avoir des  
11 améliorations à sujet-là, il pourrait avoir des  
12 matériaux, c'est toujours la... Est-ce qu'on met  
13 une porte de plus de qualité qui va durer plus  
14 longtemps ou on en met une un peu moins qu'on  
15 remplacera deux fois? Ça fait que des fois, il y a  
16 des choix qui n'ont peut-être pas été les bons.

17 Q. Je parlais de mesures d'efficacité énergétique...

18 R. Oui.

19 Q. De la part pas nécessairement de l'OMHK, mais  
20 d'Hydro et tout le milieu ou quelque chose...

21 R. Oui.

22 Q. C'est ça que je visais.

23 R. Oui.

24 Q. Alors, bon, c'est une question générale comme ça.

25 Alors, pour le reste, j'ai trouvé ça très clair vos

1 présentations. Merci.

2 M. YVON NORMANDIN :

3 R. Je peux peut-être ajouter quelque chose à votre...  
4 Hydro a mentionné qu'ils ont appliqué les mesures  
5 les plus faciles, qu'ils travaillent sur d'autres  
6 mesures qui sont un peu plus complexes et  
7 difficiles à appliquer. Quand on tombe dans les  
8 mesures plus complexes, on parle de technologie. Là  
9 ça veut dire que pour des mesures plus pointues, ça  
10 veut dire qu'il faut utiliser la technologie et  
11 elle est complexe, puis ce n'est pas nécessairement  
12 facile dans le Nord d'amener de la technologie  
13 complexe, difficile à mettre en place. L'entretien,  
14 le manque de personnel qualifié. C'est pour ça que  
15 plus les mesures sont pointues en efficacité  
16 énergétique, plus on fait appel à la technologie et  
17 l'implantation de la technologie de pointe, je  
18 pense que c'est complexe et compliqué au Nunavik.

19 Q. Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. J'aurais juste une dernière question qui porte  
22 davantage sur le tarif dissuasif. Si on prend  
23 l'hypothèse que la Régie accepte d'augmenter de  
24 trente (30 kW/h) à quarante (40 kW/h), vous  
25 maintenez l'idée que c'est important qu'il y ait un



1           tarif dissuasif? Pour bien comprendre votre point  
2           de vue, c'est que, dans le fond, selon vous, le  
3           tarif est assez dissuasif. On n'a pas besoin de  
4           l'augmenter davantage pour qu'il joue son rôle.  
5           J'aimerais ça peut-être entendre, mieux comprendre  
6           votre raisonnement.

7           (13 h 22)

8           M. FRÉDÉRIC GAGNÉ :

9           R. Vous l'expliquez bien dans la façon dont vous le  
10          posez. Effectivement, on considère qu'à quarante et  
11          une et quarante-trois (41,43), quarante et une  
12          cents (41 ¢), c'est déjà suffisamment dissuasif. On  
13          avait fait la démonstration l'année passée. Je ne  
14          me souviens plus combien de kilowattheure ça  
15          prenait pour doubler une facture. Ça fait l'impact  
16          était quand même très rapide. Si on avait un tarif  
17          dissuasif ou un tarif de deuxième tranche à treize  
18          (13 ¢) ou quatorze cents (14 ¢), les mieux nantis  
19          pourraient, les propriétaires privés surtout qui  
20          voient les factures, pourraient dire, je passe  
21          outre.

22                    Un petit peu comme vous avez dans le reste  
23          de la province le tarif de deuxième tranche à neuf  
24          cents (09 ¢), on voit que quatre-vingts pour cent  
25          (80 %) des abonnements vont en deuxième tranche. Il

1 n'y a pas d'impact. Nous, l'impact à quarante cents  
2 (40 ¢) va rapidement. C'est cinq fois, six fois le  
3 prix du tarif de base. S'il serait à dix fois,  
4 douze fois, je ne sais plus s'il y aurait toujours  
5 un impact. Je vous donnais mon exemple.

6           Moi, une fois j'ai dépassé le tarif, et je  
7 l'ai ressenti, ça m'a pas en difficulté, mais j'ai  
8 vu l'impact de quatre kilowattheures (4 kWh) en  
9 deuxième tranche, c'était... Ça fait qu'on a eu des  
10 discussions à l'intérieur de la famille pour  
11 revenir à un niveau normal. Encore une fois, je  
12 vois ma facture. C'était là l'idée que j'avais tout  
13 à l'heure. Si ces gens verraient leur facture, ils  
14 verraient l'impact. Je pense qu'ils verraient qu'à  
15 quarante quelques cents, ils verraient l'impact  
16 également sur le propriétaire.

17           Je parlais tout à l'heure que la  
18 maintenance ne se fait pas. C'est difficile. Bien,  
19 l'OMHK a des problèmes de budget également. Si les  
20 gens seraient sensibilisés à dire, bien, à chaque  
21 fois que tu dépenses en deuxième tranche de telle  
22 proportion, ça coûte cent dollars (100 \$), deux  
23 cents dollars (200 \$) sur un an, sur deux ans. Avec  
24 tes voisins, ça vient de coûter quinze mille  
25 dollars (15 000 \$). Bien, quinze mille dollars

1 (15 000 \$), qu'est-ce qu'on aurait pu rénover avec  
2 ça? Peut-être que les gens vont arriver à avoir une  
3 conscience.

4 Encore une fois, c'est comme tout à  
5 l'heure, je disais un incitatif monétaire, d'avoir  
6 une conscience aussi, des fois, ça passe par le  
7 portefeuille malheureusement. À quarante cents  
8 (40 ¢), je pense que, entre quarante (40) ou  
9 cinquante (50) ou soixante (60), il n'y aurait plus  
10 d'impact. Les gens voudraient l'éviter de toute  
11 façon, à quarante (40). Il n'y aura pas d'impact  
12 non plus pour le Distributeur entre aller collecter  
13 cinquante (50) ou quarante cents (40 ¢) rendu là.  
14 Je ne sais pas si vous... ça explique ou...

15 Q. **[110]** Dans les questions qui ont été posées au  
16 Distributeur, toujours dans l'hypothèse où la Régie  
17 acceptait d'augmenter le seuil de la première  
18 tranche de trente (30) à quarante (40), ça  
19 représenterait quand même une économie autour de  
20 huit cent mille dollars (800 000 \$) pour  
21 l'ensemble...

22 R. Oui.

23 Q. **[111]** ... des citoyens. Qu'est-ce qui pourrait  
24 faire en sorte que cette économie soit réinvestie,  
25 dans le fond, dans la communauté pour améliorer la

1 situation des gens en termes d'économie d'énergie  
2 ou autre mesure et non pas juste, bon, bien, on...  
3 R. Sur cet aspect-là, je ne voyais pas cet aspect-là,  
4 mais comptez sur moi que... en étant sur le comité  
5 de négociation de l'échelle de loyers, en discutant  
6 avec la SHQ, ils ont vu leurs chiffres aussi. Quand  
7 on dit, bon, huit cent mille (800 000 \$) sur  
8 l'ensemble de la région, la SHQ irait probablement  
9 chercher un sept cent mille (700 000 \$) en  
10 proportion. C'est sûr qu'on demande qu'il y ait un  
11 impact.

12 Tout à l'heure, je disais, si les coûts  
13 augmentent, il y a un impact sur l'échelle de  
14 loyers. Je l'utilise de l'autre côté en disant,  
15 voici, s'ils réduisent, vous devriez pouvoir peut-  
16 être pas réduire les loyers mais les augmenter  
17 moins. Donc, l'impact, l'économie qui serait faite  
18 du huit cent mille (800 000 \$) qu'on parle ne  
19 reviendrait peut-être pas en efficacité  
20 énergétique, mais reviendrait indirectement dans la  
21 poche des ménages à faible revenu en majorité.

22 Et c'est comme ça qu'on le voit. Ça nous  
23 permet d'aller... La SHQ nous demande des  
24 augmentations de loyers de cinq (5 %) à six pour  
25 cent (6 %) annuellement. On veut les descendre au

1 niveau de l'indice des prix, autour de deux pour  
2 cent (2 %). Et le huit cent mille (800 000 \$) va  
3 nous aider probablement à l'atteindre. Donc, ça  
4 serait une économie pour les familles inuites.

5 Q. **[112]** Parfait. Alors, je n'aurai pas d'autres  
6 questions. On vous remercie, Monsieur Gagné,  
7 Monsieur Normandin. Vous êtes donc libérés. À moins  
8 qu'il y ait un réinterrogatoire. Non. C'est bon.  
9 Excellent! Merci pour vos témoignages. Nous allons  
10 poursuivre avec la preuve du GRAME.

11

12 PREUVE DU GRAME

13

14 Me GENEVIÈVE PAQUET :

15 Rebonjour. Geneviève Paquet pour le GRAME. Pour  
16 procéder à la présentation, nous avons madame  
17 Nicole Moreau. Je demanderais à madame la greffière  
18 de bien vouloir l'assermenter.

19 (13 h 28)

20 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le premier jour d'octobre

21 A COMPARU :

22

23 NICOLE MOREAU, 84, rue Saint-Pierre, Chambly,  
24 analyste en environnement et énergie pour le GRAME

25

1 INTERROGÉE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

2 Q. **[113]** Madame Moreau, c'est vous qui avez rédigé le  
3 rapport du GRAME qu'on retrouve sous la cote  
4 C-GRAME-0035, la réponse à la demande de  
5 renseignement de la Régie qu'on retrouve sous la  
6 cote C-GRAME-0037, ainsi que la présentation qui  
7 est projetée et puis qui a été déposée sous la cote  
8 C-GRAME-0039. C'est exact?

9 Mme NICOLE MOREAU :

10 R. Oui, c'est exact.

11 Q. **[114]** Avez-vous des modifications ou des  
12 corrections à y apporter?

13 R. Non.

14 Q. **[115]** Donc, vous les adoptez pour valoir comme  
15 votre témoignage pour la présente audience?

16 R. Oui.

17 Q. **[116]** Merci, je vais vous laisser débiter avec la  
18 présentation.

19 R. D'accord, merci. Alors, bonjour, Madame la  
20 Présidente, j'allais dire messieurs les régisseurs,  
21 mais Madame la Régisseur et Monsieur le Régisseur.  
22 Alors, ça va aller rondement. Je suis arrivée vite  
23 ici, mais là, j'ai vraiment comme résumé nos points  
24 principaux, c'est-à-dire que les éléments pour les  
25 éléments pour lesquels nous souhaitons attirer

1 votre attention.

2 Alors, ça c'est le plan de la présentation.  
3 En passant à l'acétate suivante. Alors, comme mise  
4 en contexte, on croit que la question qui se pose  
5 c'est vraiment en termes d'équité entre les clients  
6 des réseaux intégrés puis ceux des réseaux du nord  
7 du 53e parallèle.

8 On pense que c'est nécessaire de fixer un  
9 seuil qui est représentatif de leurs besoins de  
10 base compte tenu du nombre d'occupants et des  
11 habitudes comportementales incluant celles  
12 traditionnelles. C'est un peu comme quand on était  
13 en réseaux intégrés, la décision qu'on a prise  
14 c'est finalement inclure une partie du chauffage  
15 pour les clients MFR.

16 On a vu ce dossier-là, le GRAME, on a  
17 participé à ça. Et ici, j'ai l'impression que, en  
18 tout cas, de ce qu'on a fait comme calculs, on va  
19 vous les montrer un peu plus tard, on a  
20 l'impression que la consommation de base, outre une  
21 partie de chauffage qui est pour le réseau intégré,  
22 elle est plus élevée quand on se situe dans les  
23 réseaux autonomes. C'est ce qu'on a constaté.

24 Donc, c'est dans cette direction-là qu'on  
25 veut vous emmener. Donc, on pense que le seuil...

1 Ça serait important de déplacer le seuil, mais pas  
2 pour les mêmes raisons qu'en réseaux intégrés pour  
3 des raisons finalement de... Vous parlez de  
4 surpopulation, mais aussi de modes de vie  
5 différent.

6 Au dossier 4043-2018, le GRAME a étudié les  
7 effets croisés entre les marchés résidentiels et  
8 commerciaux. Je vous ramène un petit peu en arrière  
9 là-dessus. Ce qu'on regardait, c'est... Transition  
10 énergétique Québec calculait l'efficacité  
11 énergétique en fonction de la courbe de, en tout  
12 cas, des différences entre la consommation  
13 antérieure puis dix (10) ans plus tard, la  
14 consommation résidentielle.

15 Puis là, on se dit : Oui, mais peut-être  
16 que les gens, ils vivent de manière différente là,  
17 maintenant, par rapport à dix (10) ans. Est-ce que  
18 c'est vraiment les mêmes gens? Est-ce qu'on calcule  
19 vraiment ça comme de l'efficacité énergétique ou  
20 c'est un déplacement de consommation?

21 Donc, on s'est posé la question aussi dans  
22 le réseau autonome : Est-ce qu'il y a des  
23 déplacements de consommation? Parce que quand on  
24 compare les types d'habitations, on se rend compte  
25 que, comme je vous l'ai dit, il y a des logements



1 finalement qui consomment peu, il y en a qui  
2 consomment beaucoup, mais qu'est-ce qui se passe?

3 Là, on se dit : Bien, pour être en mesure  
4 de vraiment faire une étude vraiment scientifique  
5 puis qu'il y ait une corrélation qu'on est capable  
6 d'établir entre un résultat puis... je veux dire le  
7 résultat de la consommation pour un logement, le  
8 nombre d'occupants. Il fallait voir plus loin, ces  
9 gens-là consomment-ils à l'intérieur de la maison?  
10 À l'extérieur de la maison? C'est-tu des gens,  
11 finalement, qui sont sans emploi? Ils sont là toute  
12 la journée puis là...

13 Je vais dire leurs chums... leurs familles  
14 viennent les rejoindre là? Ou bien c'est des gens  
15 qui sortent, qui vont travailler, qui ne sont pas  
16 là? Est-ce qu'il y a des patterns qu'on peut  
17 établir? Est-ce qu'on peut finalement dire : Oui,  
18 il y a quelques cas précis. On se demande qu'est-ce  
19 qui se passe, finalement.

20 (13 h 33)

21 Mais pour être capable de vraiment conclure  
22 là-dessus, il faudrait pouvoir aller voir en  
23 détails, mais on pense que ce n'est pas  
24 souhaitable, par respect pour la vie privée de ces  
25 populations-là. Donc, ce qu'on constate, c'est que

1 si on examinait cas par cas, il y a un nombre très  
2 élevé d'hypothèses qui peuvent expliquer les  
3 différences qu'on a constatées dans la consommation  
4 électrique, selon les types d'habitation ou encore  
5 le nombre d'occupants.

6 Vous avez entendu l'ARK nous indiquer  
7 quelques exemples ce matin en réponse à notre  
8 procureur. Donc, c'est un milieu, on le sait, qui  
9 est beaucoup axé sur la famille, beaucoup plus  
10 culturel que dans nos régions.

11 Je fais peut-être un petit aparté souvent  
12 pour la, je veux dire, la fête des mères ou la fête  
13 des pères. Ici les gens se réunissent au restaurant  
14 toute la gang, mais peut-être moins chez les uns,  
15 chez les autres, mais là-bas, c'est un milieu, il y  
16 a des endroits communautaires, mais il n'y a pas  
17 tant de places pour sortir, aller au cinéma, passer  
18 des soirées ailleurs, des activités, des concerts  
19 dans d'autres milieux. Je veux dire ça se passe en  
20 famille, dans les maisons, ça fait que c'est normal  
21 qu'il y ait plus de consommation dans les  
22 résidences, dans les logements, puis nous autres  
23 quand on se trouve au Sud où est-ce qu'on fait du  
24 déplacement de notre consommation dans la journée  
25 ou dans la soirée.

1                   Donc, je passe à l'acétate, à la planche 5.  
2 Et non, excusez-moi 4. Donc, on s'est penchés, on a  
3 regardé, O.K., on peut aborder ça d'une façon  
4 philosophique, mais on a regardé et on a dit : Est-  
5 ce qu'on ne peut pas trouver des données précises?  
6 Est-ce qu'on peut pas s'accrocher sur quelque chose  
7 de plus concret finalement? Comment ça se passe  
8 finalement? Mais là on est remontés un peu en  
9 arrière. On a utilisé l'audit, en fait, les  
10 résultats de l'étude qui a été effectuée. C'est au  
11 dossier 3933-2015.

12                   C'était relativement à l'utilisation de  
13 l'électricité selon le profil de consommation de la  
14 clientèle résidentielle du Nunavik, puis ça visait  
15 encore, parce que ça ne date pas d'hier qu'on se  
16 penche sur la consommation, les causes de la  
17 consommation en deuxième tranche. Donc, puis là on  
18 a constaté en relisant ça, parce que je l'avais  
19 déjà lue à l'époque, mais on a constaté que l'usage  
20 des appareils est plus répandu dans les segments  
21 des clients dont la consommation annuelle ça  
22 dépasse vraiment le seuil de la deuxième tranche.  
23 Donc, on a vu un corrélation entre le nombre  
24 d'équipements, grosso modo, dépendant des types  
25 d'équipements, puis la consommation. Donc, on

1           disait : Ah, il y a peut-être quelque chose à aller  
2           voir là.

3                        Donc, là, évidemment, c'est des hypothèses  
4           qu'on a faites. L'audit nous donne des informations  
5           qui varient avec des moyennes, par contre, des  
6           moyennes d'usage par exemple de nombre de brassées,  
7           nombre de séchages par semaine. C'est des données  
8           dans lesquelles il a fallu utiliser la moyenne de  
9           ces données-là qui nous ont été présentées selon  
10          les segments, mais on est arrivés à conclure en  
11          faisant, en recherchant des données comparatives,  
12          c'est-à-dire en réseau intégré, à conclure que oui,  
13          il y a vraiment une consommation additionnelle plus  
14          grande en réseau autonome qu'en réseau intégré.  
15          Pour quelle raison exacte?

16                        Il y a plus de monde dans les logements. Je  
17          peux facilement imaginer, vous savez, je peux faire  
18          plein d'hypothèses devant vous. J'en ai pensé à  
19          plein. Je veux dire on réfléchit quand on fait une  
20          analyse on pense à tout ça. C'est sûr, je me disais  
21          si j'ai trois « kids », puis il fait moins trente  
22          (-30) dehors, bien quand ils rentrent, le linge  
23          s'en va dans la sècheuse, je ne le sais pas, ils ne  
24          ressortent pas avec du linge mouillé. Je ne sais  
25          pas. Je me dis, sècheuse, oui, j'utiliserais plus.

1 Je ne peux pas accrocher mon linge dans maison, ça  
2 va faire de l'humidité. L'humidité quand il fait  
3 froid, ça « fit » ensemble. Il y a plein de choses  
4 auxquelles je pense. Je sais pas, comme j'ai été  
5 une mère de famille, je veux dire, les couches  
6 jetables, je vous fais plein d'hypothèses comme ça,  
7 parce que je réfléchis à tout ça et ça doit coûter  
8 bien trop cher là-bas. Les gens ils doivent  
9 utiliser d'autres façons que d'avoir des choses  
10 jetables. Donc, ça doit aller dans la laveuse, puis  
11 dans la sècheuse.

12 Je ne sais pas, j'ai dit : Bien, ça allait  
13 entre dix (10), puis quinze (15) brassées, puis  
14 séchages par semaine, mais ça peut faire du sens  
15 quand tu vas regarder un mode de vie différent, des  
16 gens qui sont prisonniers finalement. Pas  
17 prisonniers de leur point de vue, mais de la neige,  
18 puis de l'environnement ou est-ce qu'ils sont...  
19 qui sont dans des conditions où ils ne peuvent pas  
20 se permettre là des écarts au niveau de leur  
21 confort quand ils sortent à l'extérieur de la  
22 maison. Tu ne peux pas te permettre d'avoir du  
23 linge trempé quand tu sort de chez toi parce que tu  
24 vas geler sérieusement, donc... Puis il y a des  
25 activités traditionnelles, ils sortent dehors, ils

1 sont... peut-être que nous, on est rendu un peu  
2 plus intériorisé en hiver, il y a beaucoup de gens  
3 qui restent à la maison mais je ne sais pas, on  
4 s'est posé des questions puis on est arrivé quand  
5 même à des données quand même surprenantes d'une  
6 consommation additionnelle vraiment supérieure.

7 (13 h 38)

8 Puis là, on n'a pas fait le cas des  
9 cuisinières, on n'a pas fait l'éclairage, les  
10 chauffe-moteur non plus, t'sais, il y a une grande  
11 liste qu'on n'a pas faite mais nettement on a  
12 trouvé qu'il y avait vraiment une consommation  
13 additionnelle juste pour les besoins de base si on  
14 exclut le chauffage additionnel.

15 Donc, ce qu'on vous demande c'est d'en  
16 tenir compte dans la décision que vous avez à  
17 rendre sur le déplacement du seuil... du seuil de  
18 la première tranche.

19 Maintenant, je passe à la planche 6. On a  
20 vu que la preuve du Distributeur démontre qu'il n'y  
21 a aucun avantage économique de l'utilisation du  
22 chauffage d'appoint parce que finalement ça coûte  
23 moins cher se chauffer en mazout sauf qu'il peut y  
24 avoir l'usage du chauffage d'appoint. Que ce soit  
25 pour le confort, on a entendu l'ARK ce matin, les

1 gens sont... ont besoin d'un confort additionnel ou  
2 on a entendu depuis quelques années les besoins  
3 pour le chauffage pour les remises et garages même  
4 s'il semble y avoir un doute qui plane sur... sur  
5 cette question-là.

6 Mais le message que le GRAME veut vous  
7 faire c'est qu'on pense que la problématique du  
8 chauffage d'appoint, ça ne doit pas interférer dans  
9 l'établissement d'un seuil représentatif des  
10 besoins de base électriques, ça devrait être deux  
11 choses qui sont gérées séparément.

12 Il y a... il y a, vous avez vu ça dans mon  
13 rapport, il y a quand même... il y a quand même un  
14 règlement qui dit qu'il y a une interdiction de  
15 chauffer électrique dans ces réseaux-là, donc...  
16 puis cette interdiction-là, le Distributeur nous a  
17 dit que parfois elle est appliquée quand elle est  
18 trouvée. On pense qu'il faut séparer ces deux  
19 choses-là puis essayer de ne pas les faire  
20 interférer, regarder : est-ce que cette  
21 population-là, on peut lui donner accès à la  
22 même... finalement au même seuil que la population  
23 des réseaux... du réseau intégré? Un seuil qui  
24 ferait du sens puis qui... qui est plus élevé  
25 finalement que le seuil des besoins de base sans

1 chauffage pour le réseau intégré. C'est un peu ce  
2 qu'on vient vous dire en faisant ces calculs-là,  
3 donc parce que dans le réseau intégré, je me  
4 répète, c'est qu'on inclut du chauffage pour les  
5 MFR mais ici, on pense que c'est... ça exclut  
6 finalement... ça peut exclure le chauffage.

7 C'est pas ce qu'on vous dit, on ne vous dit  
8 pas d'inclure du chauffage, c'est pas notre...  
9 notre objectif. On pense qu'il faut chercher par  
10 contre des solutions durables à l'histoire du  
11 chauffage d'appoint que ça soit pour les entrées  
12 qui sont mal... qui sont mal isolées mais qu'on  
13 passe à travers les maisons puis qu'on trouve une  
14 solution pour... pour l'entrée.

15 On vous a entendus aussi, bien, moi... moi  
16 aussi, j'ai comme souvent un coup de coeur en  
17 disant : bien, comment ça se fait? Il était prévu  
18 de faire beaucoup de choses en efficacité puis,  
19 tac, il n'y a rien qui se passe. Donc, c'est ça que  
20 nous, ça... ça nous... ça nous éveille des cloches  
21 à chaque... à chaque année qu'on voit ça. Puis là,  
22 on a vu souvent, t'sais, comme des... des solutions  
23 qui devaient être mises en place comme pour les  
24 remises parce qu'il y avait du chauffage dans les  
25 remises, ça c'était au dossier... Il faudrait que



1 je retourne dans ce dossier-là complètement, pour  
2 aller voir mais, excusez-moi, mes pages sont  
3 imprimées des deux côtés, 3933. Dans... dans cette  
4 étude-là, donc, il y avait un problème déjà à cette  
5 époque-là avec les remises puis les garages puis on  
6 peut comprendre qu'il y a... qu'il y a un problème.

7           Donc, ce qu'on dit c'est : Séparons la  
8 problématique en deux, réglons les deux chacun de  
9 leur côté. Cherchons des solutions durables pour le  
10 chauffage d'appoint que ce soit pour les entrées  
11 mais cherchons à isoler, faire de l'efficacité  
12 énergétique, puis s'il y en a dans les garages ou  
13 les remises, bien, trouvons une solution.

14 On a écouté, le Distributeur nous a répondu que  
15 oui, peut-être que la granule ou les... les  
16 chauffages ce seraient peut-être des génératrices  
17 au mazout ou quoi que ce soit, mais trouvons une  
18 solution là si ça fait vraiment un impact sur les  
19 tarifs et sur les coûts et sur les besoins en  
20 puissance de ces centrales-là, trouvons une  
21 solution. Alors, c'est...

22 (13 h 43)

23           À la fin, la dernière page, c'est  
24 simplement le résumé des conclusions. Alors, je  
25 vous remercie. Je ne voulais pas me répéter, mais

1 je venais juste de le dire, donc on vous recommande  
2 le déplacement du seuil puis à trouver une solution  
3 à l'usage du chauffage d'appoint.

4 Q. [117] Merci. Donc, ça conclut la présentation.

5 Madame est disponible pour les questions.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Parfait. Merci, Maître Paquet. Est-ce qu'il y a des  
8 personnes intéressées? Non. ARK n'a pas besoin.  
9 Maître Turmel? Maître Alexandre? Sylvie, t'as pas  
10 de question. Simon Turmel pour la formation.

11 INTERROGÉE PAR LA FORMATION

12 Me SIMON TURMEL, régisseur :

13 Q. [118] Dans votre mémoire, si je ne me trompe pas,  
14 vous n'abordez pas la question de la seconde  
15 tranche. Vous n'avez pas d'opinion ou c'est  
16 correct?

17 Mme NICOLE MOREAU :

18 R. Bien, je pense qu'on a répondu à votre question,  
19 mais sur la deuxième tranche. Évidemment, le GRAME,  
20 on n'avait pas... Je dois vous dire, on a pris  
21 position comme par le passé. On pense... t'sais, on  
22 a toujours une inquiétude, il ne faut pas  
23 chauffer... Traditionnellement, on dit, il ne faut  
24 pas chauffer électrique là-bas. Il faut chauffer  
25 directement. Donc, c'est sûr peut-être que ça peut

1           représenter, on dirait, une idée préconçue.

2                       On a une idée préconçue que finalement que  
3           la consommation en deuxième tranche, à partir de  
4           là, c'est du chauffage. Donc, est-ce que c'est vrai  
5           ou pas? Là je pense que... Nous, notre position,  
6           c'est qu'on veut limiter le chauffage en deuxième  
7           tranche, donc...

8                       Mais, par contre, s'il n'y a pas de  
9           chauffage justement, là c'est là qu'on...

10       Q. **[119]** O.K.

11       R. ... que nos bases sont, j'allais dire pas  
12       ébranlées, mais notre conception est finalement...  
13       S'il y avait une démonstration que le problème de  
14       la consommation en deuxième tranche, c'est la  
15       consommation, je veux dire, c'est du chauffage, on  
16       dirait, oui, continuons à évoluer cette tranche-là.

17       Q. **[120]** Quand vous dites « évoluer »...

18       R. En absence de preuve que c'est ça, bien là, c'est  
19       sûr que ça affecte énormément les populations du  
20       Nunavik d'avoir un taux élevé dissuasif là.

21       Q. **[121]** Donc, ce que vous voulez dire, c'est dans le  
22       contexte actuel, le taux est suffisamment  
23       dissuasif? C'est juste pour...

24       R. Moi, je pense que c'est suffisamment dissuasif. On  
25       n'était pas contre la croissance. On pense que

1 c'est dissuasif. Si on se retrouvait devant un gros  
2 gros problème là que là tout le monde se chauffe à  
3 ça parce que c'est pas assez dissuasif, on dirait,  
4 « bien, montons-le ».

5 On a été sensible aux arguments ce matin de  
6 l'ARK par rapport justement que le tarif est déjà  
7 dissuasif et que là, oui, ça coûte cher à ces  
8 populations-là.

9 Q. [122] Merci.

10 R. Merci.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Parfait. Merci, Madame Moreau. Maître Paquet, ça  
13 termine?

14 Me GENEVIÈVE PAQUET :

15 Oui, ça complète. Merci.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Excellent. Alors, vous êtes libérée. Merci pour  
18 votre témoignage. Nous poursuivons avec la preuve  
19 de l'Union des consommateurs, Maître Sicard.

20

21 PREUVE DE UC

22 Me HÉLÈNE SICARD :

23 Bonjour. Hélène Sicard pour l'Union des  
24 consommateurs. Alors, madame de Tilly est dans la  
25 boîte de témoin. Vous pouvez l'assermenter, Madame

1 la Greffière.

2

3 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce deuxième (2e)  
4 jour du mois d'octobre, A COMPARU :

5

6 VIVIANE DE TILLY, analyste en énergie, ayant une  
7 place d'affaires au 7000, avenue du Parc, Montréal  
8 (Québec);

9

10 LAQUELLE, après avoir fait une affirmation  
11 solennelle, dépose et dit :

12

13 INTERROGÉE PAR Me HÉLÈNE SICARD :

14 Q. **[123]** Alors, nous avons, si je ne me trompe pas,  
15 Madame la Greffière, vous allez confirmer, Preuve  
16 C-UC-0028 et C-UC-0030 pour les réponses aux  
17 demandes de renseignements. C'est bien ça. Je vous  
18 remercie.

19

20 Alors, Madame de Tilly, avez-vous préparé  
21 ou fait préparer au nom de l'Union des  
22 consommateurs, les pièces C-UC-0028 qui est la  
23 preuve, le mémoire en fait, et C-UC-0030 qui est la  
24 réponse à la demande de renseignements de la Régie?  
25 Mme VIVIANE DE TILLY :

R. Oui.

1 Q. [124] Oui. Et vous les adoptez comme votre preuve?

2 R. Oui.

3 Q. [125] Et avez-vous des modifications à y apporter?

4 R. Non.

5 Q. [126] Alors, je vous invite à faire votre  
6 présentation.

7 (13 h 48)

8 R. Bonjour, Mesdames, bonjour Monsieur. Alors,  
9 quelques mots pour me présenter. Je suis analyste  
10 en énergie à l'Union des Consommateurs depuis six  
11 ans déjà. Auparavant, j'ai travaillé une vingtaine  
12 d'années chez Hydro-Québec, dont treize (13) ans...  
13 non douze (12) ans en tarification.

14 Je vais faire une courte présentation de  
15 certains enjeux abordés par l'Union des  
16 Consommateurs dans sa preuve. Cependant, je dirais,  
17 d'emblée, que j'endosse complètement le témoignage  
18 de l'ARK qui est venu à la fin de la matinée.  
19 Alors, mais je vous rappelle que l'Union des  
20 Consommateurs est un organisme à buts non lucratifs  
21 qui regroupe treize (13) associations de  
22 consommateurs.

23 La mission de l'UC est de représenter et  
24 défendre les consommateurs en prenant en compte, de  
25 façon particulière, les intérêts des ménages à

1 faible revenu et à revenu modeste. UC a été  
2 lauréate deux mille dix-huit (2018) du prix de  
3 l'Office de la protection du consommateur.

4 D'emblée, nous approuvons la proposition du  
5 Distributeur d'hausser le seuil de la première  
6 tranche du Tarif DN à quarante kilowattheures par  
7 jour (40 kWh/j). Et nous recommandons à la Régie  
8 d'approuver cette recommandation-là. Nous  
9 recommandons aussi de cesser le rattrapage du prix  
10 de la deuxième tranche pour l'amener graduellement  
11 au prix du coût évité.

12 Déjà, dans le dossier 3854-2013, nous  
13 avons manifesté un grand inconfort devant la  
14 proposition du Distributeur de hausser le prix de  
15 la deuxième tranche du Tarif D pour les réseaux  
16 autonomes au nord du 53e parallèle jusqu'à  
17 l'atteinte du coût marginal.

18 Alors, le Distributeur a mis en preuve que  
19 le chauffage électrique est très marginal au nord  
20 du 53e parallèle. Bien sûr, c'est d'abord parce que  
21 les systèmes de chauffage du parc immobilier  
22 fonctionnent au combustible. Ensuite, parce qu'il y  
23 a des frais spéciaux de branchement. Et finalement,  
24 parce qu'il y a un tarif dissuasif quoiqu'on l'a  
25 dit, quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des

1 familles ne voient pas leurs factures  
2 d'électricité.

3 Alors, le tarif dissuasif a peu ou pas  
4 d'impact sur eux et n'influence pas leur  
5 comportement énergétique. Donc, qu'est-ce qu'on a  
6 comme informations? On n'a que quelques familles au  
7 nord du 53e qui consomment un peu d'électricité en  
8 deuxième tranche. Pourquoi? Parce que ce sont des  
9 familles nombreuses. Parce qu'elles ont froid, mais  
10 alors certaines utiliseraient même la cuisinière  
11 comme source de chauffage. Parce que certaines  
12 chauffent une remise pour des activités  
13 traditionnelles. Parce que certaines utilisent un  
14 chauffe-moteur.

15 On a l'impression que ces consommations en  
16 deuxième tranche, sont devenues, au fil des années,  
17 ici à la Régie, une bête à traquer et à abattre. Je  
18 dois avouer que moi-même, j'ai eu une révélation.  
19 Je ne dirai pas presque divine, mais après avoir  
20 soumis mes DDR au Distributeur, je me suis  
21 dit : Bien, mon Dieu, qu'est-ce que je suis en  
22 train de faire? J'étais tombée dans ce panneau-là  
23 de la traque, de savoir mais qui est-ce qui  
24 consomme en deuxième tranche au lieu d'avoir de  
25 cette consommation une vision beaucoup plus



1 globale.

2 On ne se pose pas la question de savoir si  
3 aux Îles-de-la-Madeleine, il y a des gens qui ont  
4 un spa en hiver qu'ils chauffent à l'électricité,  
5 de l'électricité alimentée par une centrale  
6 thermique. Je veux dire, on gratte le bobo des  
7 réseaux au nord du 53e parallèle et on ne se pose  
8 pas la question de ce qui se passe vraiment, est-ce  
9 qu'il y a des consommations atypiques qu'on devrait  
10 cibler presque de façon... comme si on était dans  
11 une inquisition.

12 Voilà, alors je dis : Peut-être qu'il faut  
13 regarder ça de façon plus globale. On a constaté,  
14 au fil des années, un saint changement d'attitude  
15 du Distributeur relativement au signal de prix au  
16 nord du 53e. Je me souviens toujours, dans le  
17 dossier 3854, il y avait une phrase qui m'avait  
18 vraiment soufflée. Le Distributeur  
19 indiquait : « Bon, haussons le prix de la deuxième  
20 tranche pour donner le signal des coûts marginaux  
21 quitte à ce que ce soit soixante cents le  
22 kilowattheure (60 ¢/kWh). Et si les gens ne  
23 changent pas leur comportement, au moins le  
24 Distributeur récupérera des revenus  
25 supplémentaires. »

1 J'avait trouvé cette phrase-là... je crois  
2 que j'avais parlé d'immorale et je le pense encore.  
3 Le signal de prix ne se rend pas et les gens ont  
4 des besoins également et s'ils ne peuvent pas  
5 modifier leur comportement, bien c'est peut-être  
6 qu'ils ont des raisons, bon, voilà, bon.

7 Dans notre mémoire, on a parlé d'équité  
8 sous plusieurs volets, entre les réseaux autonomes  
9 au Nord et au Sud, entre les réseaux autonomes au  
10 nord du 53e, entre les clients qui ne chauffent pas  
11 à l'électricité, au Nord et au Sud, et entre les  
12 catégories de clients au nord du 53e.

13 Donc, il y a plusieurs façons de voir  
14 l'équité et nous recommandons à la Régie d'emboîter  
15 le pas et ça met fin à ma présentation.

16 (13 h 53)

17 Me HÉLÈNE SICARD :

18 Je vous remercie, Madame De Tilly. Alors, ça  
19 complète notre présentation. Le témoin est  
20 disponible pour contre-interrogatoire. On n'a pas  
21 repris... Il y a beaucoup de matière dans ce  
22 mémoire. Alors, si vous avez des questions,  
23 j'invite tout le monde à les poser maintenant.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Parfait. Merci, Maître Sicard. Est-ce qu'il y a des

1 intervenants? Le Distributeur? Non. Maître  
2 Alexandre? Simon Turmel pour la formation.

3 INTERROGÉE PAR LA FORMATION

4 Me SIMON TURMEL, régisseur :

5 Q. **[127]** Oui. Merci pour votre présentation. J'avais  
6 juste une question sans vouloir traquer les gens  
7 individuellement, mais est-ce que vous êtes  
8 favorable, peut-être que vous l'avez indiqué à  
9 votre mémoire, mais je ne me souviens pas, à  
10 l'égard de cibler des mesures pour aider tout le  
11 monde, des mesures d'efficacité énergétique qui  
12 peuvent être productives tant pour Hydro-Québec que  
13 pour le Nord, pour le Sud, pour l'ARK, enfin...  
14 est-ce que c'est bien d'aider dans ce sens-là?

15 R. Bien sûr. Bien sûr.

16 Q. **[128]** O.K.

17 R. Oui, on est pour... Mais cependant, si on y va  
18 encore de façon beaucoup plus globale, on a un  
19 autre dossier, là, ma tête est un petit peu à  
20 Inukjuak en même temps qu'ici. On a un autre  
21 dossier. Il va y avoir une transformation des  
22 moyennes productions, on l'espère. Et ça ne devrait  
23 pas, tout ça être lié, lié, d'avoir une vision  
24 peut-être stratégique de ce que devrait être  
25 l'efficacité énergétique. Il y aura peut-être

1 beaucoup plus de gestion de la consommation. Bref,  
2 il faut peut-être une vision d'ensemble, oui,  
3 plutôt. Il en faut, oui, mais avec une vision  
4 d'ensemble qui va prendre en compte un changement  
5 probable ou souhaitable des moyens productions au  
6 nord.

7 Q. [129] Merci.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 On vous remercie, Madame de Tilly. J'imagine qu'il  
10 n'y aura pas de contre-interrogatoire. C'est bon.  
11 Alors merci beaucoup pour votre témoignage. Vous  
12 êtes donc libérée. Ça va très bien. Cela complète  
13 la preuve des intervenants. On pourrait prendre une  
14 pause. Est-ce que, Maître Turmel, vous seriez prêt  
15 à débiter votre plaidoirie?

16 Me SIMON TURMEL :

17 Si j'ai droit à une pause santé de quelques  
18 minutes, je serais prêt par la suite à débiter.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Excellent! Donc, vous avez besoin d'une pause de  
21 quinze (15) minutes?

22 Me SIMON TURMEL :

23 Moins que ça.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Bon, bien, à deux heures cinq (2 h 05).

1 Me SIMON TURMEL :

2 Très bien. Merci.

3 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

4

5 REPRISE DE L'AUDIENCE

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Maître Turmel pour Hydro-Québec.

8 PLAIDOIRIE PAR Me SIMON TURMEL :

9 Oui. Oui, maître Turmel pour Hydro-Québec,  
10 effectivement. Il faut toujours le préciser. Le  
11 plan sera déposé sur le SDÉ à mon retour au bureau  
12 puisque je prévoyais passer demain initialement. Il  
13 est daté de demain. Donc, je ferai un petit  
14 changement au niveau de la date et je déposerai ça  
15 sur le SDÉ plus tard en journée.

16 Donc, en introduction donc, le quatorze  
17 (14) juin, la Régie a rendu une décision  
18 procédurale qui fixait justement un échéancier pour  
19 traiter de l'enjeu du seuil de la première tranche  
20 d'énergie au tarif DN. C'est une décision qui fait  
21 suite au dépôt par le Distributeur, donc en suivi  
22 d'une ordonnance qui était contenue dans la  
23 décision D-2009-027 des résultats et constats de  
24 l'étude qui précisait justement les causes de la  
25 consommation d'énergie en deuxième tranche et

1            permettrait d'estimer plus précisément également la  
2            question de la consommation des chambres  
3            mécaniques.

4            Bien que le Distributeur n'ait pas dans le  
5            cadre de la Phase 1 du présent dossier, du  
6            4057-2018, fait une demande formelle pour passer de  
7            trente kilowattheures (30 kWh) à quarante  
8            kilowattheures (40 kWh) par jour la première  
9            tranche au tarif DN, le Distributeur confirme  
10           malgré tout, et il l'avait confirmé également à  
11           l'occasion de cette phase 1 du tarifaire, être  
12           toujours favorable à une telle hausse de la  
13           première tranche du tarif DN. Puis d'ailleurs ça  
14           avait été mentionné au paragraphe 677 de la  
15           décision que le Distributeur, effectivement, avait  
16           confirmé toujours être en accord avec une telle  
17           hausse.

18           Le Distributeur rappelle que c'est à  
19           l'occasion de la demande tarifaire deux mille seize  
20           dix-sept (2016-2017) qu'il avait demandé justement  
21           à la Régie de hausser le seuil de la première  
22           tranche du tarif DN à quarante kilowattheures  
23           (40 kWh). Toutefois, la Régie n'avait pas fait  
24           suite à notre demande au motif que toute hausse du  
25           seuil de la première tranche, au-delà de trente

1 kilowattheures (30 kWh) dans les réseaux autonomes  
2 au nord du 53e parallèle, annulait ou pourrait  
3 annuler les efforts de réduction de l'usage de  
4 chauffage électrique d'appoint.

5 (14 h 11)

6 Le Distributeur soutient ou soumet  
7 respectueusement que la preuve qui a été faite,  
8 dans le cadre du présent dossier, devrait permettre  
9 de répondre aux interrogations que la Régie avait  
10 soulevées à cette époque, dans la D-2016-033, que  
11 la preuve est complète et qu'elle permet justement  
12 de justifier de hausser le seuil de la première  
13 tranche à quarante kilowattheures par jour  
14 (40 kWh/j).

15 Le Distributeur souligne également que...  
16 vous avez remarqué que les intervenants sont  
17 unanimement, mais sont presque unanimement... Il y a  
18 un intervenant, ici, qui est pas en faveur, mais  
19 que les intervenants qui ont décidé de se présenter  
20 en phase 2 du présent dossier, sont  
21 presque unanimement en faveur de cette hausse.

22 Dans un premier temps, le Distributeur  
23 désire souligner qu'il est important justement  
24 d'éviter de succomber à la tentation de vouloir à  
25 tout prix expliquer et justifier chaque

1 kilowattheure (kWh) consommé au Tarif DN, aux fins  
2 de l'exercice de fixation du seuil de la première  
3 tranche.

4 Dans le plan d'argumentation, j'ai cité une  
5 partie du mémoire d'UC, une fois n'est pas coutume,  
6 mais... puis je pense que je vais le lire parce  
7 que... Je pense que je vais lire l'extrait, c'est à  
8 la page 7, parce que ça résume un petit peu ce que  
9 je viens de dire.

10 Que ce soit pour fixer le prix de la  
11 deuxième tranche en énergie du Tarif  
12 DN ou encore le seuil de sa première  
13 tranche, jamais, peut-être, n'aura-t-  
14 on autant décortiqué et examiné à la  
15 loupe la consommation électrique de  
16 quelques milliers d'abonnés  
17 résidentiels du Distributeur, comme si  
18 la consommation de chaque  
19 kilowattheure (kWh) devait être  
20 expliquée et justifiée au point où le  
21 Distributeur a cru bon de spécifier  
22 qu'il avait des limites à ne pas  
23 dépasser.

24 Puis là, après, il y avait un extrait,  
25 justement, d'une réponse du Distributeur où on



1 disait qu'on n'allait pas dans les placards  
2 essentiellement des citoyens.

3           Donc, tout ça pour dire qu'on a bien beau  
4 vous faire les exercices qu'on veut, on a bien beau  
5 essayer de regarder ça sous n'importe quel angle,  
6 mais on n'aura jamais de chiffre magique. C'est  
7 impossible d'arriver avec un chiffre magique qui  
8 devrait représenter le nombre de kilowattheures  
9 pour le seuil de la première tranche. Il n'y aura  
10 pas de réponse magique qui solutionnerait tout à  
11 cet effet.

12           Puis je pense que la preuve illustre bien  
13 pourquoi on a parlé de la diversité des ménages et  
14 des profils de consommation, des différents types  
15 d'habitations, des conditions climatiques  
16 particulières dans un territoire tel le Nunavik.  
17 Tout ça, ça fait en sorte, justement, qu'il est  
18 impossible que le seuil de la première tranche  
19 puisse cibler parfaitement, donc arriver à un  
20 chiffre précis, cibler parfaitement les besoins  
21 autres que ceux associés au chauffage des espaces  
22 et de l'eau.

23           Puis d'ailleurs, effectivement, un tel  
24 exercice empirique pour déterminer une telle  
25 consommation, aurait nécessairement une part de

1 jugement de valeurs. Ceci étant, la preuve démontre  
2 quand même... ou en fait, la preuve vient illustrer  
3 que les usages de base au Nunavik ne peuvent être  
4 comparés à ceux des clients du Distributeur au  
5 Tarif D en réseaux intégrés.

6 On a un contexte socio-économique  
7 particulier, on a un climat particulier. Puis  
8 d'ailleurs, j'ai trouvé particulièrement  
9 intéressant, justement aussi, les témoignages des  
10 représentants de l'ARK, donc je dirais des  
11 témoignages directs des réalités au nord du 53e,  
12 réalités... moi, j'admets que je ne suis jamais  
13 allée au nord du 53e, je ne suis jamais allé au  
14 Nunavik, donc des réalités qu'on ne connaît pas  
15 nécessairement, dont on ne connaît pas  
16 nécessairement. Donc, ça a été particulièrement  
17 intéressant, justement, d'avoir un témoignage  
18 direct de l'ARK par rapport à ces différentes  
19 réalités.

20 Mais la preuve fait quand même ressortir  
21 justement que la consommation d'électricité au  
22 Nunavik est influencée par différents facteurs tels  
23 que... On a parlé du nombre de personnes dans les  
24 ménages, la consommation électrique dans les  
25 chambres mécaniques, des habitudes de consommation

1 ou encore des conditions climatiques.

2 (14 h 16)

3 Puis à titre de... Je vais revenir sur  
4 différents de ces éléments-là. L'analyse qui a été  
5 mise en preuve, enfin l'analyse mise en preuve par  
6 le Distributeur, fait ressortir que le nombre de  
7 personnes par ménage au Nunavik est d'en moyenne  
8 trois point six (3,6), alors que pour l'ensemble du  
9 Québec, la moyenne est plutôt de deux point trois  
10 (2,3) personnes par ménage.

11 Je réfère également à la présentation que  
12 l'ARK nous a fait ce matin où on nous parlait que  
13 vingt-trois pour cent (23 %) des ménages, au  
14 Nunavik, comportait six personnes ou plus  
15 comparativement à deux pour cent (2 %) des ménages.  
16 Je ne me souviens pas si c'est pour l'ensemble de  
17 la province ou pour le sud, mais on a quand même  
18 vingt-trois pour cent (25 %) par rapport à un deux  
19 pour cent (2%) de ménages qui comportent six  
20 personnes ou plus.

21 Puis l'analyse que l'on retrouve également  
22 dans la preuve du Distributeur, ça démontre  
23 également que la consommation moyenne quotidienne  
24 pour une maison unifamiliale va augmenter d'à peu  
25 près un point trois kilowattheure (1,3 kW/h) pour

1 chaque personne additionnelle dans le ménage. Donc,  
2 il y a une relation ici directe qu'on peut établir  
3 entre la consommation d'électricité et le nombre de  
4 personnes dans un ménage.

5 Les analyses de sensibilité que le  
6 Distributeur a mis en preuve démontrent également  
7 que la température a un impact sur la consommation  
8 réelle des chambres mécaniques. Je pense que c'est  
9 monsieur Normandin qui nous a montré certaines  
10 photos justement. C'était intéressant également,  
11 certaines photos, puis il nous a donné certaines  
12 explications un petit peu sur la façon dont sont  
13 construites les maisons là-bas. Donc, il n'y a pas  
14 de fondations, mais les analyses de sensibilité que  
15 le Distributeur a mis en preuve justement  
16 illustrent que la consommation... qu'une chambre  
17 mécanique au nord du cinquante-troisième (53e) pour  
18 un logement dont la superficie est supérieure à  
19 mille pieds carrés (1000) va consommer à peu près  
20 trois point trois kilowattheures (3,3 kW/h) par  
21 jour de plus en janvier qu'une chambre mécanique  
22 qui serait située au sud.

23 Donc, si on a à température normale, donc,  
24 ici on a l'impact température que l'on voit  
25 clairement qui vient affecter la consommation au

1 nord. Également HQD-19, Document 1 page 7,  
2 également une analyse de sensibilité qui confirme  
3 que les constructions moins récentes, donc, avant  
4 deux mille cinq (2005), sont plus sensibles à la  
5 température que les constructions plus récentes.

6           Donc, ici, ce sont quand même... En plus de  
7 ça, il y a différents autres éléments qui ont été  
8 avancés. Je réfère à la présentation de l'ARK. On a  
9 parlé également de la question de la luminosité. Il  
10 y a beaucoup moins de luminosité, les journées sont  
11 beaucoup plus courtes au nord. On a parlé de la  
12 question des chauffe-moteurs. C'est quelque chose  
13 qui ne fait plus partie de notre réalité ici, au  
14 sud, les chauffe-moteurs pour nos voitures, mais  
15 effectivement, j'avais pas réalisé ça avant  
16 aujourd'hui, mais au nord, c'est quand même quelque  
17 chose qui est encore essentiel qui fait partie du  
18 quotidien, donc, qui a un impact au niveau des  
19 besoins de base. On a parlé également du nombre de  
20 congélateurs liés aux activités traditionnelles. On  
21 parlait de trois congélateurs, je pense.

22           Donc, je voudrais simplement aussi rappeler  
23 que dans sa décision D-2009-027, la Régie avait  
24 aussi indiqué qu'il fallait prendre en compte ces  
25 différents facteurs, puis quand je parle de

1 différents facteurs, c'est vraiment la question de  
2 la consommation des chambres électriques, puis du  
3 surpeuplement des logements dans l'analyse ou dans  
4 l'évaluation des facteurs qui viennent influencer  
5 la consommation au niveau de la première tranche.  
6 Donc, tout ça pour dire qu'on doit éviter de faire  
7 une comparaison avec les usages de base au Nunavik  
8 et au sud, puis que les usages de base ou que la  
9 consommation au Nunavik est fortement influencée  
10 justement par le contexte socio-économique, le  
11 contexte climatique de ce milieu.

12 Une des raisons pour laquelle on parle  
13 encore justement de cette question-là, du tarif DN  
14 de la première tranche, c'est la question du  
15 chauffage d'appoint. Une question que la Régie  
16 voulait éclaircir avant d'aller plus loin. Bon. La  
17 preuve qu'on a faite au dossier démontre l'aspect,  
18 je dirais, marginal, du chauffage d'appoint. Je  
19 réfère ici aux observations de la firme Legault-  
20 Dubois. Lors de leur phase 1, la phase 1 de leurs  
21 audits, ils ont constaté qu'il y avait absence de  
22 chauffage électrique d'appoint dans les espaces  
23 d'habitation, des cinquante (50) habitations qu'ils  
24 ont visitées à ce moment. Lors, de la phase 2, ils  
25 ont constaté un neuf pour cent (9 %) des

1 habitations qui disposait d'un chauffage électrique  
2 d'appoint.

3 (14 h 21)

4           Toutefois rappelons encore justement que  
5 les... le choix des habitations pour la Phase 2 a  
6 été fait en fonction d'habitations qui consommaient  
7 déjà plus, donc, ce neuf pour cent-là (9 %) est  
8 probablement généreux. Conservateur ou généreux?  
9 Bien, en fait, généreux, c'est ça, le neuf pour  
10 cent (9 %) est probablement généreux. Donc, ce  
11 n'est pas quelque chose... la preuve démontre qu'on  
12 est pas en mesure de dire que c'est quelque chose  
13 de généralisé mais c'est plutôt quelque chose de  
14 marginal justement le chauffage électrique  
15 d'appoint.

16           On a parlé également beaucoup de la  
17 question du signal de prix, une des craintes  
18 c'était peut-être justement que la hausse du seuil  
19 de quarante... à quarante kilowattheures (40 kWh)  
20 par jour pourrait envoyer un mauvais signal de prix  
21 ou pourrait encourager justement peut-être le  
22 chauffage électrique d'appoint, donc, c'est encore  
23 en lien avec le chauffage d'appoint.

24           Mais la preuve démontre que la très grande  
25 majorité des abonnements ne sont pas détenus par

1 les résidents, en fait, quatre-vingt-quinze pour  
2 cent (95 %) des abonnements sont liés à des  
3 logements gérés par différents organismes. Donc,  
4 les craintes à l'effet qu'une augmentation du seuil  
5 de la première tranche pourrait envoyer un mauvais  
6 signal de prix ne sont pas fondées de l'avis du  
7 Distributeur.

8 Puis d'ailleurs, malgré... justement malgré  
9 l'absence de signal de prix compte tenu que les  
10 clients ne reçoivent pas la facture directement, on  
11 constate qu'il y a quand même soixante et onze pour  
12 cent (71 %) des consommateurs qui ne consomment  
13 jamais en deuxième tranche.

14 Ceci étant, même si la preuve illustre que  
15 justement le contexte particulier du Nunavik, donc  
16 encore une fois, contexte socio-économique,  
17 contexte climatique, pourrait justifier à lui seul  
18 la hausse du seuil de la première tranche, la  
19 position du Distributeur est d'abord... est avant  
20 tout fondée sur la notion d'équité.

21 En fait, historiquement, le seuil et le  
22 prix de la première tranche d'énergie au Nunavut  
23 ont été... Nunavik, ont été fixés afin de permettre  
24 aux clients en réseaux autonomes au nord du  
25 cinquante-troisième (53e) de bénéficier du même



1 traitement que les clients en réseaux intégrés ou  
2 encore les clients pour les réseaux autonomes qui  
3 se trouvent au sud du cinquante-troisième (53e)  
4 parallèle.

5           Donc, c'est pas souci d'équité par rapport  
6 au reste des clients domestiques ainsi que par  
7 rapport aux clients des réseaux autonomes au sud du  
8 cinquante-troisième (53e) que le Distributeur  
9 demande que le seuil de la première tranche soit  
10 haussé à quarante kilowattheures (40 kWh) par jour.

11           Quant à la question de la reprise, puis ça,  
12 c'est mon... en fait, c'est mon dernier point,  
13 finalement, ce sera assez rapide comme plaidoirie,  
14 ce sera mon dernier point, quant à la question de  
15 la reprise de la hausse du prix de la deuxième  
16 tranche d'énergie au tarif DN, en fait, le  
17 Distributeur a répondu justement à la question  
18 posée à la Régie à l'occasion d'une demande de  
19 renseignements qui portait spécifiquement sur cette  
20 question. Donc, pour les motifs qui ont été  
21 mentionnés justement en réponse à la DDR, le  
22 Distributeur ne s'opposerait pas à ce que la  
23 suspension de la transition soit poursuivie de  
24 façon permanente. Donc, dans un tel cas, on  
25 comprend que le prix de la deuxième tranche du

1           tarif DN évoluerait au même... au même rythme que  
2           celui de la première tranche du tarif DN. C'est ça.

3                       Donc, en ces circonstances et pour  
4           l'ensemble de ces motifs, justement, le  
5           Distributeur soumet que sa preuve est probante et  
6           que... et demande à ce que le seuil de la première  
7           tranche du tarif DN soit augmenté à quarante  
8           kilowattheures (40 kWh) par jour.

9                       Maintenant, je vous avais dit que je vous  
10          reviendrais sur la question de la mise en oeuvre,  
11          en fait, c'est pas moi qui vous l'ai dit mais ce  
12          sont les témoins qui l'ont dit.

13                      On a fait les différentes vérifications qui  
14          s'imposaient à cet effet. On comprend que  
15          contrairement ici notamment à un dossier tarifaire  
16          standard où on a toujours une cédule bien prévue,  
17          donc, on a une première décision début mars pour  
18          des tarifs avril, il y a une routine qui est  
19          établie pour ces... donc, c'est prévu justement que  
20          les développements du système informatique  
21          nécessaires pour modifier un tarif sont prévus  
22          vraiment dans une cédule fixe. Ici, on arrive... on  
23          est plutôt en milieu d'année, quelque part en  
24          milieu d'année.

25          (14 h 26)

1                   En fait, actuellement, une mise en oeuvre  
2 fin janvier serait ce qui serait réaliste pour le  
3 Distributeur en tenant compte également des délais  
4 qu'on pourrait avoir pour obtenir la décision. Il y  
5 a différents autres projets actuellement qui sont  
6 en oeuvre, notamment le déploiement pour la  
7 tarification dynamique qui s'en vient à la fin, fin  
8 novembre. Donc, ça, ça occupe justement beaucoup  
9 les équipes qui s'occupent de faire les  
10 modifications informatiques ou les modifications au  
11 niveau des systèmes qui sont nécessaires pour  
12 l'entrée en vigueur d'un tarif. Donc, ça, la  
13 tarification dynamique, c'est vraiment un gros  
14 morceau actuellement qui sollicite les différentes  
15 ressources spécialisées.

16                   Donc, en tenant compte justement de ça, qui  
17 vient vraiment compliquer les choses. Après, il va  
18 y avoir la période des Fêtes. Et il y a différents  
19 tests requis également avant de pouvoir commencer à  
20 envoyer les factures. Le Distributeur estime que  
21 fin janvier, deuxième moitié de janvier, ce serait  
22 une période réaliste pour pouvoir hausser le seuil  
23 de la première tranche. Oui.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Oui. C'est bon. Vous avez terminé?

1 Me SIMON TURMEL :

2 Oui, j'ai terminé.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Donc, fin janvier, mi-janvier, ça prendrait une  
5 décision au plus tard à quel moment?

6 Me SIMON TURMEL :

7 Au moins trente (30) jours avant.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Ah! C'est bon.

10 Me SIMON TURMEL :

11 Voilà!

12 LA PRÉSIDENTE :

13 O.K. Parfait. Est-ce que vous avez des questions?

14 C'est bon. Merci beaucoup maître Turmel, c'était  
15 très clair. Peut-être ma collègue avait une autre  
16 précision. Si jamais on était en mesure d'être très  
17 efficace et de rendre une décision plus rapidement,  
18 si je comprends bien de vos propos, il ne serait  
19 pas nécessairement possible d'être... de mettre en  
20 oeuvre un nouveau tarif plus rapidement là à cause  
21 du tarif... de la tarification dynamique là?

22 Me SIMON TURMEL :

23 Je vais me retourner.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Très bien. En fait, c'est ça, c'est d'ici fin...

1 c'est vraiment d'ici fin novembre que les équipes  
2 sont sollicitées pour la tarification dynamique  
3 pour l'hiver prochain. Donc, après on comprend  
4 aussi, on a le temps des Fêtes où il y a moins  
5 d'équipes qui sont là. Donc, le temps après de  
6 faire la programmation et les tests nécessaires,  
7 c'est vraiment ça l'enjeu.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 O.K. C'est ce que j'avais bien compris. O.K.  
10 Parfait. Merci. Maître Cadrin.

11 Me STEVE CADRIN :

12 Oui.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 À vous la parole.

15 PLAIDOIRIE PAR Me STEVE CADRIN :

16 Oui. Merci. Alors, Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ. On  
17 avait annoncé aucune argumentation, mais comme  
18 parfois les audiences sont très utiles pour mieux  
19 comprendre les positions de tout le monde, y  
20 incluant aussi les discussions qu'on a eues  
21 aujourd'hui, notamment la preuve de l'ARK, je vais  
22 faire des modifications aux conclusions qu'on avait  
23 dans notre recommandation. J'en ai parlé en « temps  
24 réel », entre guillemets, avec mon analyste. Alors,  
25 on a pu vous suivre à distance. C'est toujours bien

1 et ça nous a permis de faire, de prendre des  
2 décisions à ce niveau-là.

3 Je vais reprendre les trois conclusions  
4 qu'on avait dans le rapport, dans le fond, que vous  
5 allez trouver à la page 14. La première était donc  
6 la première conclusion étant de demeurer avec un  
7 tarif dissuasif pour ce qui est de notamment la  
8 deuxième tranche là. C'était ce qui était demandé  
9 comme première conclusion. Je la paraphrase, ça va  
10 être moins long.

11 Pour ce qui est de la deuxième conclusion,  
12 on avait noté certaines problématiques au niveau de  
13 la consommation. J'en ai parlé tout à l'heure dans  
14 certaines questions que j'ai mentionnées et on  
15 pense qu'un suivi serait nécessaire à ce niveau-là,  
16 d'être ordonné au Distributeur de faire ce suivi  
17 qui était demandé, et je vais vous le lire cette  
18 fois-ci pour être plus clair :

19 L'AHQ-ARQ recommande à la Régie de demander  
20 au Distributeur de valider et d'expliquer les  
21 écarts négatifs de plus de trente pour cent (30 %)  
22 entre la consommation électrique des factures et la  
23 simulation tel qu'il apparaît au tableau 3 du  
24 rapport du consultant Legault-Dubois. Je n'ai rien  
25 à vous dire de plus. L'explication est dans le

1 mémoire aussi. On a beaucoup d'hypothèses, mais on  
2 n'a pas beaucoup d'explications. C'est comme ça que  
3 je le phraserai.

4 Tout à l'heure, et je n'ai pas voulu la  
5 sensibilité de personne tout à l'heure en parlant  
6 de la subtilisation d'énergie. J'ai simplement  
7 voulu mentionner que ça pouvait être un des  
8 éléments qui pourraient déclencher une recherche  
9 additionnelle chez le Distributeur. Je voulais voir  
10 comment le Distributeur réagissait par rapport à ce  
11 genre d'informations qu'on voit, comme on voyait  
12 dans le tableau qu'on a regardé tout à l'heure dans  
13 les questions. Alors, je n'ai jamais laissé sous-  
14 entendre que c'était la raison d'être de cette  
15 problématique-là. Et c'était le cas 61, souvenons-  
16 nous.

17 Alors, donc de ce côté-là donc je m'excuse  
18 d'avance si ça a pu offenser certains. J'ai vu  
19 certains commentaires de l'ARK là-dessus. Alors, je  
20 voulais clarifier les choses là. C'est plutôt  
21 comment le Distributeur réagit pour cette  
22 validation-là alors que ces compteurs-là ne sont  
23 pas communicants et ne sont pas intelligents, donc  
24 comme on valide les problématiques surtout dans les  
25 régions éloignées, alors... Mais, j'ai compris les

1 réponses de l'ARK. Je comprends qu'on s'en occupe  
2 aussi sur place, alors...

3 (14 h 31)

4           Donc, pour l'ensemble des éléments exposés,  
5 par contre, dans les sections 3 et 4 de ce mémoire,  
6 on avait recommandé, donc dans le fond, de garder  
7 le seuil à trente kilowattheures (30 kWh) . La  
8 réponse change maintenant. On est d'accord que le  
9 seuil soit haussé à quarante kilowattheures  
10 (40 kWh). Je comprends qu'on était le seul  
11 intervenant à vous dire non, nous sommes maintenant  
12 d'accord. Et je vais laisser ça comme ça pour les  
13 explications, mais c'est en vue et avoir écouté  
14 l'ensemble de la preuve également.

15           Maintenant, vous aviez également posé la  
16 question en demande de renseignements à tout le  
17 monde. Alors, on vous a répondu ce qu'on pensait  
18 par rapport à justement la conjonction de cette  
19 hausse de seuil-là à quarante kilowattheures jour  
20 (40 kWh/j) et le fameux huit pour cent (8 %), le  
21 rattrapage du huit pour cent (8 %).

22           On les avait suggérés et on demeure  
23 derrière cette proposition-là, de faire ce  
24 rattrapage-là comme on l'a mentionné dans notre  
25 réponse à la demande de renseignement qui est la



1 pièce 31, C-AHQ-ARQ-0031. Mais je veux vous  
2 ajouter, quand même un élément particulier parce  
3 que j'ai entendu votre cri du coeur, Madame la  
4 Présidente, tout à l'heure, et je vous  
5 qu'effectivement j'ai aussi l'autre cri du coeur de  
6 l'ARK que j'entends de l'autre côté en vous disant,  
7 il y a comme une... pas une impossibilité, mais une  
8 difficulté à mettre en place des mesures  
9 d'efficacité énergétique, on n'arrive pas à en  
10 venir à bout, si je peux me permettre l'expression.  
11 On n'arrive pas, aussi, à avoir un plan d'action  
12 qui...

13 Bon, je comprends qu'il va y en avoir un  
14 bientôt, mais ça fait quelques années, vous l'avez  
15 dit, vous-même, tout à l'heure, que ça se discute,  
16 mais ça ne se concrétise pas nécessairement. J'ai  
17 trouvée très intéressante, la proposition ou la  
18 discussion qui a été faite avec l'ARK où on nous  
19 parlait des ampoules LED, tout à l'heure. Les  
20 belles ampoules LED, je devrais dire. Donc, qui ont  
21 été payées finalement par Hydro-Québec Distribution  
22 avec un impact, un impact positif sur l'efficacité  
23 énergétique qui vient vraiment aider notre monde.  
24 Et notre monde également au nord du 53e parallèle.

25 Et oui, également, nous, en termes de

1 consommation électrique. Alors, sur cette question-  
2 là et je vous la propose de cette façon-là, mais  
3 tout en gardant ce tarif dissuasif, la deuxième  
4 tranche, et en y faisant le rattrapage de ce fameux  
5 huit pour cent (8 %) là, n'y aurait-il pas moyen  
6 que ce huit pour cent (8 %) là soit investi  
7 directement par Hydro-Québec dans la communauté,  
8 directement au nord du 53e parallèle, dans ce cas-  
9 là, le Nunavik.

10 Alors, ça, ce n'est pas huit cent mille  
11 dollars (800 000 \$), vous en parliez tout à l'heure  
12 de cette économie, dans le fond, qui se reflète et  
13 qui pourrait être réinvestie. On a compris que ça  
14 ne serait pas si évident que ça de réinvestir  
15 l'économie. Elle sera peut-être des hausses de  
16 loyers moins grandes là, finalement, que cinq (5 %)   
17 et six pour cent (6 %) qu'on nous parlait tout à  
18 l'heure, qui est quand même beaucoup là, j'en  
19 conviens.

20 Alors, face à cette sensibilité-là qui nous  
21 a été communiquée très bien, je dirais tout à  
22 l'heure, par les témoins de l'ARK. Nous, ce qu'on  
23 vous suggère, c'est d'avoir des mesures où on va  
24 agir tout simplement. Alors, on n'arrive pas à  
25 calfeutrer les fenêtres avec ou sans mitaines, bien

1 on va aller les calfeutrer avec l'argent qu'on va  
2 faire « de plus », entre guillemets, chez Hydro-  
3 Québec Distribution pour ces gens qui consomment  
4 dans la deuxième tranche, avec le rattrapage.

5 Ce n'est peut-être pas des millions, mais  
6 j'ai compris tantôt que des quinze mille dollars  
7 (15 000 \$) pourraient faire la différence, avec des  
8 mesures très intéressantes, comme le témoin le  
9 disait, de l'ARK. Et je pense que ça serait  
10 important qu'on fasse ces mesures-là.

11 Malheureusement, on note qu'elles ne sont  
12 pas faites ou elles ne seront pas faites, ces  
13 mesures-là, pour pleins de mauvaises raisons plus  
14 les unes que les autres, ou des bonnes raisons  
15 diront certains, mais je pense qu'on devrait avoir  
16 donc, cette obligation-là de réinvestir cette  
17 somme-là directement au Nunavik pour cette  
18 question, cette deuxième tranche-là qui, oui,  
19 aurait ce rattrapage qu'on a discuté en deux mille  
20 quatorze, deux mille quinze (2014-2015), bien sûr,  
21 mais aujourd'hui au moins cette somme-là serait  
22 investie à la bonne place.

23 On aurait tous des gains et il n'y aurait  
24 peut-être plus personne, en deuxième tranche, en  
25 bout de piste, si on fait ces efficacités

1           énergétiques-là ou ces mesures d'efficacité  
2           énergétique-là. Donc, il y aurait deux ordonnances  
3           que je vous suggère, ou de réfléchir, c'est la  
4           première donc, de réinvestir, bien sûr, cette  
5           somme-là, mais deuxièmement de faire des suivis  
6           auprès de la Régie, d'abord des sommes qui vont  
7           être perçues là directement dans la deuxième  
8           tranche. Nous établir ce que ce huit pour cent  
9           (8 %) là vaut et nous expliquer les mesures qui  
10          vont être mises en place et avoir un réel plan  
11          d'action qui va être déployé.

12                    On a parlé de potentiel technico-  
13           économique. J'entends là, cette question-là, je  
14           comprends qu'on va arriver avec de nouvelles  
15           propositions basées, qui vont être rentables avec  
16           notre modèle usuel d'évaluer les mesures  
17           d'efficacité énergétique.

18                    Peut-être que ce modèle-là s'applique moins  
19           bien à l'endroit où on se trouve aujourd'hui et  
20           peut-être que là, ça va nous aider tous là à  
21           avancer dans ce problème d'efficacité énergétique-  
22           là que d'utiliser l'argent spécifiquement qui va  
23           être pris, je ne dirai pas chez les riches, ce  
24           n'est pas la bonne réponse, mais qui va être pris  
25           chez ceux qui auront peut-être certains

1           comportements qu'on voudrait éviter. D'autres qui  
2           n'ont peut-être pas le choix, puis d'autres de  
3           bonnes explications, mais il y en a toute une  
4           multitude, sans avoir à aller voir dans chacun des  
5           ménages ce qui se passe et dans chacun des placards  
6           ce qui se passe en bout de piste.

7                        Mais là, on a un beau gisement, je pense,  
8           qui n'est pas nécessairement des grosses sommes,  
9           mais qui devrait être investi dans cette  
10          communauté-là et qui nous permettrait à tous  
11          d'avancer.

12                       Alors, c'est notre suggestion là, donc de  
13          continuer, de reprendre ce rattrapage-là qui avait  
14          été initialement anticipé, mais de l'investir dans  
15          la même communauté d'où il va être pris, et aller à  
16          rendre les bâtiments plus efficaces sur le plan  
17          énergétique. Et donc, au bénéfice de tous et aussi,  
18          avec la transition dont on parle, avec Inukjuak, on  
19          nous en a déjà parlé, nous aussi on est dans ce  
20          dossier-là, alors ça nous interpelle. Il y a moins  
21          de consommation électrique, ça peut juste être  
22          utile à tous.

23          (14 h 36)

24                       Alors, c'était notre proposition. J'avoue  
25          que sur cette question-là c'était plus « dernière

1 minute », entre guillemets, parce que c'est ce qui  
2 nous est venu à l'idée en écoutant entre  
3 guillemets, pas l'impossibilité, mais les grandes  
4 difficultés à mettre en place toute mesure  
5 d'efficacité énergétique. Puis, là, on est encore  
6 en train d'évaluer des potentiels technico-  
7 économiques. On a comme l'impression qu'on  
8 n'arrivera jamais avec une mesure qui va être  
9 suffisamment rentable pour la mettre en place  
10 vraiment. L'exemple des ampoules LED m'apparaissait  
11 être un bon exemple de dire, bien, faisons-le  
12 simplement et payons-le avec l'argent qu'on aura  
13 pris de cette façon-là dans les consommateurs qui  
14 auront été jusqu'en deuxième tranche,  
15 malheureusement. Et juste sur la portion du huit  
16 pour cent (8 %), je vous dirais même à la rigueur.  
17 Mais vous pouvez aller plus loin bien sûr.

18 Ça complète les représentations qui  
19 changent quand même de façon significative, ce  
20 qu'on vous avait présenté dans le mémoire et qui  
21 corrige aussi ou qui nous amène ailleurs sur la  
22 question de la réponse à la demande de  
23 renseignements qu'on vous a donnée à la pièce 31.  
24 LA PRÉSIDENTE :  
25 Parfait. Merci, Maître Cadrin. Est-ce qu'il y a des

1 questions? Non. J'avais peut-être une question.  
2 Vous savez qu'il y a un budget qui est alloué au  
3 Distributeur pour mettre en oeuvre des programmes  
4 d'efficacité énergétique, des interventions en  
5 efficacité énergétique dans les réseaux autonomes.  
6 Ça serait quoi le lien avec l'ordonnance que vous  
7 nous demandez de réinvestir le huit pour cent  
8 (8 %)? Je ne suis pas sûr que ça représente des  
9 sommes très importantes.

10 Me STEVE CADRIN :

11 Bien, je ne suis pas sûr que ça représente des  
12 sommes très importantes « either way », dans les  
13 deux sens.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 O.K. Ça fait que... Bon. En tout cas.

16 Me HÉLÈNE SICARD :

17 Avec votre permission. C'est parce que ce que mon  
18 confrère, là, avec toute sympathie, vient vous  
19 plaider, c'est des choses différentes dans son  
20 rapport. Son témoin n'a pas témoigné. Il témoigne.  
21 Il change la preuve. Il témoigne. Il vous demande  
22 des conclusions qui n'étaient pas du tout à sa  
23 preuve. Puis il va sur des faits puis il vous  
24 demande de faire des choses. En argumentation, ce  
25 n'est pas tout à fait ce qu'on est supposé faire.

1           Alors, est-ce qu'on va contre-interroger maître  
2           Cadrin sur sa nouvelle preuve qu'il vient de nous  
3           offrir? Je vous demande de ne pas le faire. Et je  
4           pense qu'il y a des choses qu'il est venu vous  
5           dire, puis je vous le plaiderai tout à l'heure, que  
6           vous ne devez pas considérer à ce stade-ci de la  
7           façon dont c'est avancé dans le dossier.

8           LA PRÉSIDENTE :

9           Écoutez, sûrement que maître Turmel va avoir des  
10          choses à dire en réplique.

11          Me HÉLÈNE SICARD :

12          Je vous laisse...

13          LA PRÉSIDENTE :

14          Mais je comprends votre point. C'est sûr que...

15          Me HÉLÈNE SICARD :

16          Merci.

17          LA PRÉSIDENTE :

18          ... ce n'est pas usuel.

19          Me STEVE CADRIN :

20          Si je peux me permettre de répondre, parce que, un,  
21          je ne fais pas de preuve, là. J'ai modifié les  
22          conclusions qu'on recherchait dans le dossier.  
23          C'est des conclusions qu'on a dans une procédure  
24          qui était la demande d'intervention initialement  
25          qui nous amènerait un rapport. Je n'ai pas fait de



1 preuve. J'ai modifié effectivement la  
2 recommandation que nous avons entre le trente (30)  
3 et le quarante (40).

4 Je vous ai dit que je gardais exactement la  
5 même position qu'on avait dans la demande de  
6 renseignements... dans la réponse à la demande de  
7 renseignements pour ce qui est du huit pour cent  
8 (8 %). Et je vous ai fait une suggestion  
9 additionnelle qui n'est pas une preuve, avec  
10 beaucoup de respect pour maître Sicard. Vous  
11 pourrez éventuellement faire vos représentations  
12 quand ça sera votre tour, Maître Sicard. Je vous  
13 aime beaucoup d'affection. Mais je pense plutôt  
14 m'être adapté comme on demande aux intervenants de  
15 le faire face à la preuve qui est entendue.

16 Et donc, j'ai réagi en argumentation en  
17 temps réel. Je n'aurais pas pu le faire  
18 nécessairement avant avoir entendu l'ARQ (sic). Et  
19 j'aurais probablement été entendu en preuve avant  
20 l'ARQ de toute façon... l'ARK. Excusez-moi! Un  
21 lapsus. Alors donc, je ne sais pas si je dois  
22 répondre encore à votre question, parce que je vais  
23 peut-être faire de l'argumentation/preuve, parce  
24 que j'allais vous dire tout simplement, c'est que  
25 les montants d'argent sont effectivement pas

1 nécessairement très significatifs, là, mais ça va  
2 dans les deux sens. C'est pour ça qu'on vous  
3 suggère de faire ce rattrapage-là que la tranche  
4 soit toujours aussi dissuasive qu'elle l'était pour  
5 ceux qui auront à dépenser, à rentrer dans la  
6 deuxième tranche.

7 Ce qu'on a dit dans notre demande de  
8 renseignements... dans notre réponse à la demande  
9 de renseignements. Soyons clair! Et je vous ai fait  
10 une suggestion. Je la laisse là. Et si elle n'est  
11 pas utile, elle n'est pas utile, mais c'est une  
12 suggestion qu'on fait face à la preuve qu'on a  
13 entendue. Et l'argumentation est le seul moment où  
14 je pouvais le faire. Je n'aurais pas demander  
15 contre-preuve en cours de route. Je ne pense pas  
16 que j'ai le droit de toute façon.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 C'est bon. Merci beaucoup, Maître Cadrin. Nous  
19 allons poursuivre avec maître Dubé pour l'ARK.

20 (14 h 42)

21 PLAIDOIRIE PAR Me NICOLAS DUBÉ :

22 Rebonjour, Madame la Présidente. Nicolas Dubé pour  
23 l'ARK. Donc, vous avez l'essentiel de notre  
24 plaidoirie dans notre mémoire à partir de la page  
25 18 à la fin. Donc, c'est principalement

1 l'argumentaire en droit que nous avons jugé bon de  
2 mettre d'emblée dans le mémoire. Quelques  
3 commentaires préliminaires avant d'aborder  
4 l'argument juridique dans le mémoire de l'ARK.

5 C'est un dossier qui dure depuis deux mille  
6 quatorze (2014). C'est un dossier qui a été long,  
7 dans lequel je suis impliqué depuis déjà un bon  
8 bout de temps. Ça a été coûteux pour l'ARK, coûteux  
9 pour la Société Makivik. C'est la troisième fois  
10 que je me présente devant la Régie pour soulever  
11 les mêmes arguments en faits et en droit, en allant  
12 un petit peu plus loin à chaque fois. Plus long si  
13 on considère les observations écrites de la Société  
14 Makivik et de l'ARK déposées au dossier de la Régie  
15 dès deux mille quatorze (2014). Tout ça pour dire  
16 que je pense qu'aujourd'hui vous avez tout en main  
17 pour rendre une décision éclairée dans ce dossier-  
18 ci.

19 Je ne veux pas revenir sur l'ensemble des  
20 éléments de preuve qui ont été administrés  
21 aujourd'hui. Mon confrère du Distributeur l'a  
22 mentionné. Je souscris entièrement à ses propos,  
23 mais je vous invite à rendre aujourd'hui, bien,  
24 dans les prochaines semaines, une décision qui  
25 tient compte de la preuve qui est déposée au

1 dossier et qu'est-ce que vous avez en preuve?

2 Selon moi, les faits saillants sont les  
3 suivants. Le chauffage d'appoint, c'est marginal au  
4 Nunavik. C'est ce que nous argumentons depuis  
5 quelques années. C'est reconnu aujourd'hui suite à  
6 des travaux en collaboration avec le Distributeur,  
7 l'OMHK et d'autres parties prenantes au Nunavik.  
8 C'est maintenant admis par le Distributeur. La  
9 preuve factuelle que vous avez au dossier c'est que  
10 dans les audits de deux mille quatorze deux mille  
11 quinze (2014-2015) et les audits de novembre deux  
12 mille dix-huit (2018), il y sept habitations sur  
13 soixante-dix-huit (78) qui avaient du chauffage  
14 d'appoint dans les aires habitables.

15 On peut se dire que c'est un petit  
16 échantillon. Par contre, l'échantillon cernait des  
17 logements sociaux qui consommaient principalement  
18 en deuxième tranche. Donc, ça donne une certaine  
19 valeur probante à la donnée factuelle que vous  
20 avez.

21 Qu'est-ce que vous avez également en  
22 preuve? Que la consommation en deuxième tranche  
23 s'explique par une multitude de facteurs. Des  
24 facteurs socio-économiques, climatiques, culturels  
25 et comportementaux. Et pourquoi c'est comme ça?

1 Bien, parce que le Nunavik ça couvre un tiers (1/3)  
2 du territoire du Québec. C'est quatorze (14)  
3 villages qui ont toutes leurs particularités,  
4 distribués sur l'ensemble du territoire du Nunavik.

5 Je ne veux pas reprendre chacun des  
6 facteurs socio-économiques, climatiques, culturels  
7 et comportementaux que nous avons mis en preuve,  
8 mais simplement attirer votre attention sur un  
9 élément que j'ai entendu aujourd'hui. On a tenté de  
10 comprendre beaucoup les écarts de consommation  
11 entre les logements audités en fonction de diverses  
12 variables. Une de ces variables-là était pourquoi  
13 certains logement sociaux consomment moins ou plus  
14 alors qu'ils sont plus ou moins étanches à l'air  
15 que d'autres?

16 Moi je veux attirer votre attention sur un  
17 élément très important dans le rapport de Legault-  
18 Dubois. Les auditeurs concluent que tous les  
19 logements audités nécessitent des travaux majeurs  
20 sur leurs enveloppes. Tous. Et il dit : Je suis  
21 conscient que ma recommandation n'est cependant pas  
22 réaliste, parce qu'il y a eu quand même des travaux  
23 de rénovation qui ont été faits sur ces mêmes  
24 logements-là dans les dernières années, puis c'est  
25 quand même, on est d'accord, irréaliste de faire de

1       tels travaux sur l'ensemble des logements au  
2       Nunavik.

3               Et on l'a mis en preuve pourquoi? Des  
4       logements qui ont fait l'objet de rénovations ont  
5       encore besoin de travaux majeurs sur leurs  
6       enveloppes? Bien, parce que poser du revêtement à  
7       moins quinze (-15), moins vingt (-20) avec des  
8       mitaines, poser des fenêtres quand il vente, c'est  
9       difficile, puis ça ne fait pas des travaux bien  
10      bien solides, puis il y a également la  
11      problématique du surpeuplement qui vient endommager  
12      les logements sociaux à vitesse grand « V ».

13              Donc, je ne veux pas revenir sur l'ensemble  
14      de la preuve, mais je pense que ce qui a été mis en  
15      preuve dernièrement, depuis deux mille dix-sept  
16      (2017), c'est que les facteurs qui influencent la  
17      consommation en deuxième tranche d'énergie au tarif  
18      DN sont complexes et sont variés et ce n'est pas en  
19      raison de l'utilisation de chauffage d'appoint.

20      (14 h 47)

21              Autre élément qui a été mis en preuve, le  
22      seuil de la première tranche ne va pas inciter les  
23      gens à consommer en deuxième tranche d'énergie.  
24      Donc, je pense que la preuve a été faite à cet  
25      égard-là.

1                   Un autre élément qui a été mis en preuve  
2 selon moi de manière probante, le seuil de la  
3 première tranche est insuffisant pour couvrir les  
4 usages de base et j'ai noté un aspect que j'ai  
5 trouvé intéressant dans... dans la preuve du GRAME,  
6 ils ont fait un petit exercice pour essayer de  
7 quantifier certains usages de base et y associer  
8 une consommation en kilowatts. Par exemple, il y  
9 avait... on a mentionné un nombre de brassées de  
10 lavage qui pouvait osciller entre dix (10) et  
11 quinze (15) puis associer à une quantité d'énergie  
12 à cette variable-ci.

13                   Dans le cadre de la présentation  
14 aujourd'hui, on a pas voulu reprendre tous et  
15 chacun des éléments de preuve qu'on a administrés  
16 en deux mille dix-sept (2017) et en deux mille  
17 dix-huit (2018) mais simplement attirer votre  
18 attention sur le fait qu'en deux mille dix-sept  
19 (2017), nous avons déposé un élément de preuve qui  
20 s'appelait... sous la cote C-ARK-0021 dans le  
21 dossier 4011-2017, c'était la consommation moyenne  
22 de différents appareils qui provenaient de la ville  
23 de Sherbrooke et là, on retrouvait la consommation  
24 de laveuses, sècheuses, etc. Et monsieur Gagné  
25 avait témoigné à l'époque, avait soumis une image à

1 la Régie en disant : « C'est la maison qui ne dort  
2 jamais. »

3           Donc, il peut y avoir deux, trois familles  
4 dans un logement, une famille pendant le jour mais  
5 le soir une autre famille qui... qui vient à la  
6 maison. Donc, quand il parlait du « couch  
7 surfing », les gens entrent et sortent dans la  
8 maison, la porte s'ouvre, les lumières s'allument,  
9 quand il y en a un qui sort sur le sofa, il y a  
10 quelqu'un d'autre qui va écouter la télévision. Le  
11 lavabo, le robinet, les toilettes fonctionnent sans  
12 arrêt, ça sollicite la pompe à eau qui génère de  
13 l'électricité, qui sollicite de l'électricité dans  
14 la... dans la salle mécanique. Donc, on avait  
15 illustrer la problématique avec l'image de la  
16 maison qui ne sort jamais et qui fait en sorte que  
17 la consommation pour les usages de base au Nunavik  
18 est plus importante que ce qu'on... que ce qu'on  
19 croit.

20           Et monsieur Gagné avait témoigné à l'époque  
21 et je vous invite à relire les notes  
22 sténographiques en disant : « Mais quand on est  
23 deux, trois ménages dans une maison, bien, les  
24 brassées de lavage, il y en a beaucoup plus qu'au  
25 sud. »



1                   Autre élément qui a été mis en preuve selon  
2 moi de manière probante, c'est que le haussement du  
3 seuil de la première tranche ne profiterait pas  
4 uniquement aux maisons unifamiliales. Selon nous,  
5 ça profiterait à l'ensemble des logements y compris  
6 les logements sociaux.

7                   Autre élément, le prix de l'énergie en  
8 deuxième tranche est suffisamment dissuasif selon  
9 nous et il fait le travail. La tarification  
10 dissuasive c'est pas uniquement le tarif, c'est  
11 aussi, comme l'ont mentionné les représentants du  
12 Distributeur, les coûts de raccordement. Mais c'est  
13 aussi l'obligation de construire et d'aménager une  
14 salle mécanique à des coûts qui sont exorbitants au  
15 Nunavik. Il y a une pénurie criante de  
16 main-d'oeuvre et la main-d'oeuvre qui est  
17 disponible coûte extrêmement cher.

18                   Donc, l'effet du tarif dissuasif, l'effet  
19 du PUEÉRA c'est... c'est tout ça, c'est les coûts  
20 de raccordement, les coûts de construction d'une  
21 salle mécanique, les coûts d'entretien d'une salle  
22 mécanique, etc. Donc, il est faux de dire que de  
23 hausser le seuil de la première tranche d'énergie  
24 de dix kilowattheures (10 kWh) entraînerait des  
25 économies considérables pour les gens du Nunavik.

1 Les gens du sud n'ont pas à assumer ces coûts-là et  
2 le coût de la vie est loin d'être celui dans le  
3 nord.

4 Je vous rappellerais aussi, et vous êtes  
5 parfaitement au courant, que la Régie a demandé  
6 depuis deux mille quatorze (2014) qu'il y ait des  
7 mesures en efficacité énergétique pour venir  
8 diminuer la consommation d'électricité en deuxième  
9 tranche et un des objectifs de cette demande-là et  
10 de ces demandes-là qui ont été répétées par la  
11 Régie dans les années qui ont suivi, c'était  
12 notamment de venir atténuer l'impact du prix de  
13 l'énergie en deuxième tranche du tarif DN. Or,  
14 comme on l'a dit, hélas, ces mesures tardent à  
15 venir, il n'y a pas de mesures réelles concrètes et  
16 efficaces au Nunavik encore aujourd'hui, ce qui  
17 justifie selon nous notre demande de suspendre la  
18 hausse tarifaire en deuxième tranche d'énergie, de  
19 maintenir la suspension, pour être plus précis.

20 (14 h 51)

21 Donc, j'inviterais la Régie à rendre une  
22 décision sur ces éléments de preuve qui sont, selon  
23 moi, probants et d'éviter de rendre une décision  
24 sur des hypothèses ou sur des inférences qui n'ont  
25 pas été démontrées de manière probante. Tel est le

1 rôle d'un tribunal.

2 Maintenant, si je veux aborder un peu plus  
3 le droit dans ma plaidoirie, je vous inviterais à  
4 aller à la page 20 du mémoire de l'ARK et je n'ai  
5 pas l'intention de tout lire ça avec vous. Comme  
6 vous l'avez mentionné, vous avez pris connaissance  
7 des mémoires des intervenants. Madame la Greffière,  
8 c'est à la page 18.

9 Donc, l'ARK est consciente du principe de  
10 l'uniformité de la tarification prévue à l'article  
11 52.1 de la LRÉ. Principe qui en vertu de l'alinéa 3  
12 de l'article 52.1, ne s'applique pas au nord du 53e  
13 parallèle.

14 On ne conteste pas cet article-là, cet  
15 article-là est valide, mais je voudrais simplement  
16 vous rappeler, et j'en suis à la page 19, que  
17 l'introduction de l'alinéa 3 de l'article 52.1 de  
18 la LRÉ découle du décret 205181 concernant  
19 l'approbation du règlement numéro 280 d'Hydro-  
20 Québec qui établit le tarif et certaines conditions  
21 applicables au nord du 53e parallèle, et modifie  
22 son règlement numéro 225. Décret qui date de mille  
23 neuf cent quatre-vingt-un (1981).

24 Beaucoup d'eau ont coulé sous les ponts  
25 depuis mille neuf cent quatre-vingt-un (1981). Le

1           gouvernement a émis plusieurs préoccupations,  
2           plusieurs décrets, invitant le Distributeur et la  
3           Régie à trouver des solutions pour aider les  
4           ménages à faible revenu au Québec.

5                        Les Inuits du Nunavik font partie du  
6           Québec, ce sont des Québécois à part entière. Donc,  
7           ces décrets de préoccupation s'appliquent à eux.  
8           Tout récemment, on a le rapport du juge Viens et  
9           j'ai aussi mis un peu plus loin là, dans le  
10          mémoire, le décret 841-2014 qui a donné lieu à la  
11          demande d'avis du ministre Pierre Arcand, de  
12          l'époque, de trouver des solutions innovantes en  
13          matière de tarification pour aider les ménages à  
14          faible revenu.

15                       Donc, aujourd'hui, on en est là. On n'est  
16          plus dans le contexte de mille neuf cent quatre-  
17          vingt-un (1981) lors de l'adoption du décret 2050-  
18          81. L'ARK reconnaît que l'intention du législateur  
19          québécois, par l'adoption de l'article 52.1 de la  
20          LRÉ, était de permettre la création d'une  
21          tarification différente au nord et au sud du 53e  
22          parallèle, et ce, pour une même catégorie de  
23          consommateurs.

24                       Comme je l'ai dit, on ne remet pas en  
25          question la validité de cet article de loi. Par

1 contre, nous sommes d'avis qu'une tarification non  
2 uniforme au sud et au nord du 53e parallèle,  
3 n'autorise pas la création d'un tarif inéquitable,  
4 injuste et discriminatoire envers la nation Inuit  
5 qui compose essentiellement l'ensemble de la  
6 population du Nunavik.

7 Comment doit-on interpréter l'article 52.1  
8 de la LRÉ? Bien, on le retrouve justement au  
9 premier alinéa de l'article 52.1. Il faut tenir  
10 compte, dans l'établissement des tarifs, des  
11 revenus requis du Distributeur notamment pour  
12 assurer l'exploitation du réseau de distribution  
13 d'électricité.

14 Bien là, on a vu qu'une hausse de dix  
15 kilowattheures (10 kWh/j) entraînerait une perte de  
16 revenus requis de huit cent mille dollars  
17 (800 000 \$) sur onze virgule huit millions de  
18 dollars (11,8 M\$) de revenus requis, donc l'impact  
19 est négligeable.

20 Toujours à la page 20, il faut tenir compte  
21 des articles 6 à 10 du premier alinéa de l'article  
22 49. Donc, 49, paragraphe 7, on parle de tarifs  
23 justes et raisonnables. Mais dans « justes et  
24 raisonnables » se retrouve le principe d'équité,  
25 principe sur lequel nous nous basons pour demander

1 la hausse du seuil de la première tranche. Le  
2 Distributeur soulève également le principe d'équité  
3 pour soutenir sa demande.

4 (14 h 57)

5 Paragraphe 10 de l'article 49, bien, il  
6 faut tenir compte des préoccupations économiques et  
7 sociales et environnementales que peut lui indiquer  
8 le gouvernement par décret. Je vous sou mets  
9 respectueusement qu'au cours des dernières années,  
10 le gouvernement a émis de telles préoccupations à  
11 l'égard des ménages à faible revenu au Nunavik.  
12 Bien, au Québec et notamment au Nunavik.

13 Et je vous cite également en page 21  
14 l'article 5 où vous le savez très bien, le rôle de  
15 la Régie est d'assurer « la conciliation entre  
16 l'intérêt public, la protection des consommateurs »  
17 - et je vais un petit peu plus loin - « tant au  
18 plan de l'équité au plan individuel comme au plan  
19 collectif ».

20 Donc, de l'avis de l'ARK, le refus de la  
21 Régie d'augmenter à quarante kilowattheures  
22 (40 kWh) par jour le seuil de la première tranche  
23 d'énergie applicable aux réseaux autonomes au nord  
24 du 53e parallèle, jumelé à une tarification du prix  
25 de l'énergie en deuxième tranche plus de quatre

1 fois supérieure au nord du 53e parallèle en  
2 comparaison avec le Sud, vient créer une situation  
3 totalement discriminatoire, injuste et inéquitable  
4 envers la Nation inuit et est contraire à l'article  
5 52.1 de la LRÉ, mais également à l'article 5 de la  
6 LRÉ considérant notamment le désir du gouvernement  
7 d'aider les ménages à faible revenu et le très  
8 faible impact d'une hausse du seuil de la première  
9 tranche du tarif DN sur le reste de la clientèle du  
10 Distributeur.

11 Selon nous, l'article 52.1 alinéa 3 ne peut  
12 pas être appliqué en vase clos. Il doit  
13 s'interpréter à la lumière de l'article 5 de la Loi  
14 sur la Régie de l'énergie. Et c'est tout l'objet de  
15 notre présentation. Notre demande se fonde  
16 principalement sur le principe d'équité. Et on a  
17 tenté de voir comment le principe d'équité pourrait  
18 s'appliquer sous différents angles de vue. UC a  
19 fait la même chose en prenant différents angles de  
20 vue, le Distributeur également. Et on en arrive  
21 tous à la conclusion qu'en vertu du principe  
22 d'équité, le seuil de la première tranche devrait  
23 être augmenté.

24 Et moi je vous dirais, si on le regarde  
25 strictement en vertu du seuil du contexte socio-

1 économique qui prévaut au Nunavik, ça justifie  
2 amplement de hausser le seuil de la première  
3 tranche à quarante kilowattheures (40 kWh). Et ça  
4 rencontre directement un de vos rôles à l'article 5  
5 qui est d'assurer la conciliation entre l'intérêt  
6 public et la protection des consommateurs.

7 Aux pages 22, 23 et 24, je vous ai mis des  
8 références qui proviennent de divers dossiers et  
9 décisions de la Régie quant aux principes  
10 tarifaires qui guident toute utilité publique dans  
11 la fixation de tarifs et conditions de service  
12 d'électricité. On se rend compte que l'équité, la  
13 simplicité, la stabilité et la continuité sont des  
14 principes et critères fondamentaux pour porter un  
15 regard objectif sur la tarification. C'est ce qu'on  
16 vous dit. C'est également ce que vous dit le  
17 Distributeur autant pour la question du haussement  
18 du seuil de la première tranche à quarante  
19 kilowattheures (40 kWh), mais aussi pour le  
20 maintien de la suspension du prix de l'énergie en  
21 deuxième tranche.

22 À la page 23, je vous cite James C.  
23 Bonbright qui parle dans... les critères devant  
24 guider les utilités publiques de l'absence de  
25 discrimination, mais aussi d'acceptabilité pour le



1 public. Je pense que notre demande est raisonnable  
2 aux yeux de l'intérêt public et est aussi  
3 acceptable. Donc, il y aurait une acceptabilité  
4 sociale à ce que le seuil de la première tranche  
5 soit hausser à quarante kilowattheures (40 kWh) par  
6 jour comme au Sud et à ce qu'on maintienne la  
7 suspension de la hausse du prix de l'énergie en  
8 deuxième tranche.

9 Au contraire, il se pourrait très bien  
10 qu'il n'y ait pas acceptabilité sociale si on  
11 n'allait pas dans ce sens-là. Et aujourd'hui, on a  
12 un début de preuve à cet effet-là. Tous les  
13 intervenants sont d'accord à ce que la hausse du  
14 seuil de la première tranche se matérialise.

15 Et très rapidement, bien, là, aux pages 25,  
16 27 et 28, je vous fais référence au décret, bien,  
17 un à l'avis que la Régie a émis sur les mesures  
18 susceptibles d'améliorer les pratiques tarifaires  
19 dans le domaine de l'électricité et du gaz naturel,  
20 à l'avis du ministre dans lequel il vous faisait  
21 part de ses préoccupations. Je fais référence aussi  
22 à la politique énergétique vingt, trente (2020-  
23 2030) dans laquelle le gouvernement vous demande  
24 d'être proactifs et de faire preuve de souplesse  
25 dans la détermination des tarifs d'électricité.

1 (15 h 01)

2 Bien, c'est un peu ça qu'on vous demande  
3 aujourd'hui : Soyez proactifs, faites preuve de  
4 souplesse pour donner un peu d'oxygène aux Inuits  
5 du Nunavik. Et finalement, je fais référence au  
6 décret 841-2014 du Gouvernement du Québec et à  
7 l'entente de Sanarrutik pour démontrer que le  
8 Gouvernement du Québec a essentiellement une réelle  
9 préoccupation de venir en aide aux Inuits du  
10 Nunavik et de tenter de trouver des solutions pour  
11 améliorer le contexte socio-économique dans lequel  
12 ils évoluent.

13 Donc, je conclurais en vous disant ceci.  
14 Peu importe la décision que vous allez rendre, je  
15 vous inviterais respectueusement, dans la mesure du  
16 possible, à rendre une décision le plus rapidement  
17 possible. Nous avons deux préoccupations en tête,  
18 l'hiver approche.

19 Donc, si votre décision est à l'effet de  
20 hausser le seuil, ça serait bien que les Inuits  
21 puissent en profiter dès cet hiver. Et aussi on a  
22 la préoccupation, je ne vous le cacherai pas, du  
23 projet de Loi 34. Ça fait que dans l'éventualité où  
24 vous rendrez une décision favorable, ça pourrait  
25 nous aider à faire un bout de chemin auprès du

1           gouvernement dans l'éventualité où le projet de Loi  
2           est adopté là. L'annexe 1, comme vous le savez, le  
3           seuil est à trente kilowattheures (30 kWh/j) en ce  
4           moment, donc merci. Je suis disponible si vous avez  
5           des questions.

6           LA PRÉSIDENTE :

7           Pour ce qui est de la date d'entrée en vigueur des  
8           modifications qui seraient peut-être apportées au  
9           tarif, le Distributeur nous a fait part que sur le  
10          plan de la faisabilité, même si on rendait une  
11          décision très, très rapidement, il ne serait pas en  
12          mesure de mettre en vigueur les modifications avant  
13          janvier deux mille vingt (2020).

14          Me NICOLAS DUBÉ :

15          J'en ai discuté avec mes gens. Nous, on est  
16          conscient de la bonne foi du Distributeur, on  
17          comprend qu'il y a un délai à implanter ces  
18          mesures-là en fonction de la décision que vous  
19          allez rendre. On invite le Distributeur à agir le  
20          plus rapidement possible. Si le plus rapidement  
21          possible, c'est fin janvier deux mille vingt  
22          (2020), bien, ça sera fin janvier deux mille vingt  
23          (2020). Ça fait quand même depuis deux mille  
24          quatorze (2014) là qu'on fait ces demandes-là.

25

1 Me SIMON TURMEL, régisseur :

2 Et si le projet de loi est adopté avant, qu'est-ce  
3 qui arrive?

4 Me NICOLAS DUBÉ :

5 Bien, écoutez, dans le projet de loi, il y a  
6 certains articles qui permettent à Hydro-Québec là,  
7 de s'adresser au gouvernement, pour qu'il y ait une  
8 demande qui soit déposée dans la période de cinq  
9 ans. C'est bien évident que si le projet de loi est  
10 adopté avant, ça complexifie un peu les choses là.

11 Je n'ai pas le texte du projet de loi  
12 devant moi, mais je crois qu'il y a les articles  
13 48.2 ou 48.3 dans ces eaux-là, où Hydro-Québec peut  
14 déposer un rapport auprès du gouvernement, lequel  
15 émet un décret de préoccupation à la Régie qui  
16 permet à la Régie d'adopter ou de fixer un tarif  
17 dans la période à l'intérieur des cinq années, mais  
18 je ne vous cacherai pas que c'est une préoccupation  
19 qu'on a et on doit vivre avec.

20 Un autre scénario possible, si une décision  
21 sort rapidement avant l'adoption du projet de loi,  
22 il n'est pas impossible que l'annexe 1 du projet de  
23 loi 34, soit modifiée pour tenir compte de votre  
24 décision toute récente là.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait. Peut-être que Maître Turmel, vous pourrez,  
3 en réplique, nous éclairer.

4 Me SIMON TURMEL, régisseur :

5 Et j'allais dire la même chose.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Ah! C'est bon. Excellent. Donc, nous allons  
8 poursuivre. Merci beaucoup, Maître Dubé, pour vos  
9 représentations. Nous allons poursuivre avec maître  
10 Paquet pour le GRAME.

11 (15 h 06)

12 PLAIDOIRIE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

13 Bonjour, Geneviève Paquet pour le GRAME. Avec votre  
14 permission, on va peut-être pouvoir déposer le plan  
15 écrit avec toutes les références qui sont associées  
16 au texte, à la fin de la journée, si ça ne cause  
17 pas de problèmes. Comme ça, ça pourra peut-être  
18 aider plutôt que de citer chacune des références.  
19 Ça pourrait accélérer les choses.

20           Donc, en phase 1 du présent dossier, la  
21 Régie avait déjà accepté la demande du Distributeur  
22 de fixer le prix de la première tranche du tarif DN  
23 au niveau de celui... La première tranche du tarif  
24 D, qu'on retrouve en réseau intégré, ainsi que la  
25 proposition de gel de la redevance et de hausse de

1 la prime de puissance.

2 Et puis, je vous réfère à la décision  
3 D-2019-27. Donc, la phase 2 du présent dossier  
4 porte sur les deux demandes qui avaient été  
5 suspendues, soit la hausse du seuil de la première  
6 tranche d'énergie de trente (30 kWh) à quarante  
7 kilowattheures (40 kWh) pour le tarif DN et la  
8 hausse prévue pour la deuxième tranche de huit pour  
9 cent (8 %), en plus de la hausse tarifaire moyenne.

10 Donc, premièrement, en ce qui concerne  
11 l'enjeu du seuil de la première tranche au tarif  
12 DN, en réseau autonome, on vous soumet que la  
13 population qui réside au nord du cinquante-  
14 troisième (53e) parallèle constitue une société qui  
15 se distingue, en fait, de celle vivant au sud du  
16 cinquante-troisième (53e) parallèle, comme ça  
17 ressort du témoignage de monsieur Gagné, qui était  
18 représentant et directeur-adjoint de l'ARK. On  
19 recense davantage de personnes par ménage dans les  
20 réseaux au nord du cinquante-troisième (53e)  
21 parallèle. Donc, conséquemment, la consommation  
22 d'électricité pour les besoins de base est plus  
23 élevée dans les ménages ces réseaux.

24 Dans son rapport de synthèse des audits  
25 résidentiels au Nunavik, la firme Legault Dubois

1 énonçait que les écarts entre les simulations  
2 énergétiques et les factures d'électricité sont  
3 majoritairement liés à l'utilisation d'appareils  
4 domestiques, par les occupants des habitations.

5 Dans son rapport et dans sa présentation,  
6 le GRAME soumet qu'il est nécessaire de cibler un  
7 seuil de la première tranche qui est représentatif  
8 des besoins de base, en tenant compte de la  
9 surpopulation des habitations et des habitudes  
10 comportementales, incluant celles dites  
11 traditionnelles. C'est pourquoi dans son rapport  
12 l'analyste du GRAME a produit une analyse de  
13 l'utilisation de l'électricité selon un profil de  
14 la consommation résidentielle au Nunavik et il  
15 s'est basé notamment sur l'étude qui avait été  
16 déposée au dossier R-3933-2015, qui était un  
17 rapport sur l'utilisation de l'électricité, selon  
18 le profil de consommation de la clientèle  
19 résidentielle au Nunavik.

20 Donc, bien que ce ne soit pas possible  
21 d'établir avec certitude comme ça a été démontré,  
22 je pense, lors de l'audience, un seuil qui  
23 ciblerait parfaitement les besoins de base de la  
24 clientèle résidentielle, les exemples qui sont  
25 proposés dans la preuve du GRAME démontrent, à

1 notre avis, que la consommation électrique est  
2 significativement supérieure à celle en réseau  
3 intégré. Donc, pour ces raisons, le GRAME est  
4 favorable au déplacement du seuil de la première  
5 tranche d'énergie à quarante kilowattheures  
6 (40 kWh) pour le tarif résidentiel applicable dans  
7 le réseau autonome au nord du cinquante-troisième  
8 (53e) parallèle.

9 Maintenant, concerne le chauffage  
10 d'appoint, la preuve du Distributeur tend à  
11 démontrer qu'il n'y aurait aucun avantage  
12 économique pour le client à utiliser un chauffage  
13 d'appoint électrique. Au contraire, l'utilisation  
14 du mazout comporte un avantage économique par  
15 rapport au prix de la deuxième tranche du tarif DN  
16 qui serait plus de l'ordre de trente-sept pour cent  
17 (37 %) en deux mille dix-huit deux mille dix-neuf  
18 (2018-2019).

19 En audience, le témoin du Distributeur a  
20 précisé que la compensation mazout demeurerait  
21 effective selon les mêmes modalités, malgré un  
22 déplacement du seuil de la première tranche  
23 d'énergie. Bien que le chauffage d'appoint soit  
24 considéré comme marginal par le Distributeur,  
25 également peut-être par les représentants de l'ARK,



1 en tant qu'organisme à vocation environnementale,  
2 le GRAME est tout de même soucieux de cette  
3 problématique concernant les besoins d'ajouts en  
4 puissance qui pourraient survenir dans les  
5 prochaines années. Donc, on est d'avis que la  
6 recherche de solutions au chauffage d'appoint,  
7 notamment pour les garages et les remises, doit  
8 permettre d'impliquer d'autres sources énergétiques  
9 que le chauffage électrique et devrait faire  
10 l'objet d'une réflexion par le Distributeur comme  
11 ça avait été demandé par la Régie dans la décision  
12 D-2016-0033.

13 (15 h 11)

14 Donc, le GRAME recommande à la Régie  
15 d'ordonner au Distributeur de déposer une  
16 proposition de solutions pour l'utilisation  
17 d'autres sources d'énergie pour le chauffage des  
18 remises et des garages et on suggère peut-être pour  
19 le prochain plan d'approvisionnement.

20 Maintenant, au Nunavik, quatre-vingt-quinze  
21 pour cent (95 %) des abonnements résidentiels du  
22 Distributeur sont reliés à des logements qui sont  
23 gérés par l'OMHK qui assurent le paiement  
24 finalement de la facture d'électricité. Donc, on  
25 vous soumet que cet organisme-là, comme ça a été

1 confirmé par le témoin de la l'ARK, en  
2 collaboration avec le Distributeur, serait  
3 peut-être le mieux placé pour pouvoir sensibiliser  
4 la population aux conséquences résultant des  
5 besoins d'ajouts de puissance dans les réseaux à  
6 centrale thermique.

7 Dans la décision D-2016-0033 qui a été  
8 rendue dans le dossier R-3933-2015, la Régie au  
9 paragraphe 728 énonçait ou plutôt demandait au  
10 Distributeur de continuer de collaborer avec les  
11 organismes responsables des factures d'électricité  
12 dans le but de trouver des solutions autres que  
13 l'électricité pour combler des besoins thermiques.  
14 On vous soumet que ces demandes-là devraient  
15 continuer, elles sont encore en fait d'actualité et  
16 devraient être réitérées au présent dossier.

17 Maintenant, concernant l'enjeu de la hausse  
18 du prix de la deuxième tranche, dans notre réponse  
19 à la demande de renseignements de la Régie,  
20 C-GRAMÉ-0037, on énonçait que dans la mesure où la  
21 Régie acceptait la mesure d'atténuation de l'impact  
22 tarifaire qui consiste à augmenter le seuil de la  
23 première tranche à quarante kilowattheures (40 kWh)  
24 par jour, on serait favorable à une reprise  
25 graduelle des hausses de huit pour cent (8 %) pour

1 qu'à terme, en fait, le prix de la deuxième tranche  
2 reflète mieux le coût évité en réseaux autonomes.

3 Toutefois, le GRAME est quand même sensible  
4 aux arguments qui sont relatifs au coût de la vie  
5 au Nunavik comme ça a été démontré par le  
6 représentant de l'ARK et on soumet qu'en l'absence  
7 de davantage de mesures afin d'assurer l'efficacité  
8 énergétique des ménages, la suspension pourrait  
9 être maintenue puisque le tarif dissuasif semble  
10 tout de même avoir un effet qui est dissuasif sur  
11 la consommation en deuxième tranche.

12 Par contre, pour éviter les ajouts de  
13 puissance dans les... dans les réseaux à centrale  
14 thermique au nord du cinquante-troisième (53ième),  
15 on considère que ou on réitère en fait que le  
16 Distributeur doit continuer ses efforts pour  
17 notamment aider l'OMHK et l'ARK qui gèrent les...  
18 l'OMHK qui gère les factures de quatre-vingt-quinze  
19 pour cent (95 %) de la clientèle et l'ARK qui  
20 dispose également d'habitations à orienter les  
21 interventions en matière d'efficacité énergétique  
22 de manière plus efficace.

23 Maintenant, en conclusion, je réfère encore  
24 au rapport de synthèse des audits résidentiels au  
25 Nunavik déposé par le Distributeur par la firme

1 Legault Dubois et notamment la recommandation de la  
2 mise sur pied ou de la poursuite d'un programme de  
3 sensibilisation portant sur l'utilisation efficace  
4 de l'énergie et on recommande au Distributeur  
5 d'explorer cette avenue notamment en accompagnant  
6 les organismes comme l'OMHK, l'ARK dans toutes  
7 leurs démarches d'informations et de  
8 sensibilisation envers la clientèle.

9           Donc, ça complète mes représentations.  
10 Merci.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Parfait. Merci, Maître Paquet. Avez-vous des  
13 questions? La formation n'aura pas de questions.  
14 Merci beaucoup. Nous allons poursuivre avec maître  
15 Sicard pour l'Union des consommateurs.

16 PLAIDOIRIE DE Me HÉLÈNE SICARD :

17 Rebonjour. Je suis habituée d'avoir du papier, là,  
18 vous m'attrapez avec un texte préparé mais sur  
19 l'ordinateur qui n'a pas encore été finalisé.  
20 Allons-y. Alors, Hélène Sicard pour l'Union des  
21 consommateurs.

22 (15 h 17)

23           Dans un premier temps, je vais vous dire  
24 que le mémoire de madame de Tilly est tellement  
25 complet et bien argumenté, je vais vous en citez

1 des extraits, mais l'argument il est déjà en grande  
2 partie là et donc faites-y attention. Je vois que  
3 déjà j'ai des collègues qui y ont fait attention,  
4 alors c'est très bien.

5 Dans le cadre donc du dossier tarifaire  
6 deux mille dix-sept, deux mille dix-huit (2017-  
7 2018), le Distributeur proposait de hausser à terme  
8 le seuil de la première tranche du tarif D à  
9 quarante (40) kilowattheures par jour (40 kWh/jour)  
10 afin de couvrir une portion du chauffage de base en  
11 réseau intégré. Le Distributeur n'avait pas à ce  
12 moment-là recommandé de hausser le seuil de la  
13 première tranche du tarif résidentiel au nord du  
14 cinquante-troisième (53e) parallèle même s'il  
15 concédait que cela pouvait être jugé inéquitable.

16 Dans sa décision D-2017-022, la Régie  
17 acceptait la proposition du Distributeur relative  
18 au tarif D, mais maintenait donc le seuil de la  
19 première tranche à trente kilowattheures/jour  
20 (30 kWh/jour) pour le tarif DN.

21 Dans le cadre du dossier tarifaire deux  
22 mille dix-huit, deux mille dix-neuf (2018-2019),  
23 l'Administration régionale Kativik (ARK) demandait  
24 que l'augmentation progressive du seuil de la  
25 première tranche passe comme pour le réseau intégré

1 pour le reste du réseau du Distributeur de trente à  
2 quarante kilowatts (30-40 kW) et tel qu'appliqué au  
3 tarif D et soit également mis en oeuvre au nord du  
4 cinquante-troisième (53e) parallèle. Une telle  
5 mesure atténuerait, selon elle, en partie l'impact  
6 de l'augmentation du prix de la deuxième tranche au  
7 tarif DN.

8 L'ARK demandait à la Régie d'enjoindre le  
9 Distributeur de poursuivre le travail de  
10 collaboration qu'il avait entrepris avec elle et à  
11 approfondir son analyse sur les causes possibles de  
12 la surconsommation en deuxième tranche sur les  
13 divers profils de consommation de la clientèle  
14 desservie. Bref, vous connaissez votre décision et  
15 tout ça, ça a été fait.

16 Les communautés autochtones qui sont visés  
17 par le présent dossier habitent donc, et l'ARK est  
18 là pour les représenter, dans des réseaux autonomes  
19 qui sont au nord du cinquante-troisième (53e)  
20 parallèle. Première problématique, première  
21 iniquité, c'est qu'on a d'autres communautés, il y  
22 a d'autres réseaux ou gens qui habitent... qui ont  
23 des réseaux autonomes, les Îles-de-la-Madeleine  
24 sont citées dans le mémoire de madame de Tilly  
25 comme exemple, qui ne sont pas visés par les mêmes

1 mesures et qui n'ont pas ce seuil de première  
2 tranche qui, eux, bénéficient de ce que le réseau  
3 intégré a eu. C'est inéquitable.

4 Alors, dans son mémoire, UC vous fait  
5 plusieurs remarques, je vais vous en donner  
6 quelques-unes et des recommandations.

7 D'abord, les hypothèses de consommation  
8 sont aussi nombreuses qu'il existe d'usages et de  
9 comportements des occupants en lien avec ces  
10 usages. Ultiment, c'est la somme des  
11 comportements qui explique la surconsommation  
12 électrique et il est difficile de quantifier. Ça,  
13 c'est le Distributeur qui nous dit ça à sa pièce  
14 B-0214, page 33 et c'est repris dans le mémoire  
15 d'UC.

16 UC recommande à la Régie de ne pas se  
17 laisser guider par une analyse fine, c'est la  
18 chasse aux sorcières dont madame de Tilly vous  
19 parlait, de l'utilisation de l'électricité des  
20 habitants du Nunavik.

21 Alors, lorsque vous déciderez du seuil à  
22 appliquer à la première tranche en énergie, les  
23 clients au tarif DN consomme très peu d'électricité  
24 en moyenne, et ce, bien que peu d'entre eux  
25 reçoivent et voient leur facture d'électricité.

1 Un tarif dissuasif aura, selon UC, peu  
2 d'impact sur des consommations... sur des  
3 consommateurs qui ne voient pas leur facture. On  
4 recommande donc à la Régie de ne pas se laisser  
5 guider par le signal de prix qu'il y a dans le  
6 tarif dans sa décision quant au seuil de la  
7 première tranche en énergie du tarif DN. J'étais à  
8 la page 18 du mémoire.

9 (15 h 21)

10 À la page, toujours à la page 18 du  
11 mémoire, et je pense que cette page-là, tout le  
12 monde aura intérêt à la relire. UC rappelle que les  
13 clients en réseaux autonomes au sud du 53e dont  
14 l'électricité est d'origine thermique génèrent un  
15 manque à gagner beaucoup plus important que celui  
16 du Nunavik. Le fait qu'il est légalement impossible  
17 de leur donner un signal de prix qui reflète les  
18 coûts de desserte, comme cela est prévu pour la  
19 deuxième tranche en énergie au Nunavik, n'annule  
20 pas le fait que cette situation est inéquitable  
21 pour les habitants du Nunavik.

22 La consommation annuelle moyenne des  
23 clients résidentiels et agricoles des Îles-  
24 de-la-Madeleine était en deux mille seize (2016) de  
25 plus de quinze mille kilowattheures (15 000 kWh)



1           alors qu'elle était de six mille cinq cents  
2           (6500 kWh) au Nunavik. S'il est impossible pour la  
3           Régie de corriger cette iniquité associée au prix  
4           de la deuxième tranche, il serait tout à fait  
5           correct de corriger l'iniquité associée au seuil de  
6           la première tranche en énergie.

7                        Pour cette raison, UC recommande à la Régie  
8           de refléter le principe d'équité entre les réseaux  
9           autochtones (sic) du Nunavik et les réseaux  
10          autonomes du sud du 53e parallèle en fixant le  
11          seuil de la première tranche du tarif quarante  
12          kilowattheures (40 kWh) jour et dès votre décision  
13          à venir.

14                      Je comprends qu'il y a des problématiques  
15          techniques pour le Distributeur, mais je serais  
16          curieuse si, une fois ces problématiques techniques  
17          là sont réglées, est-il possible de rendre ça  
18          rétroactif? Je vous pose la question. Ce sera à mon  
19          confrère de l'adresser ou de le rendre rétroactif à  
20          une date que vous déterminerez dans une décision  
21          que vous allez probablement rendre très rapidement.

22                      Ensuite. Tel que souligné par madame de  
23          Tilly dans sa preuve (et je suis maintenant à la  
24          page 20), il y a le dépôt d'un dossier qui est le  
25          dossier R-4091 où il va y avoir pour une communauté

1 du nord du 53e parallèle un projet de barrage et de  
2 centrale électrique qui va faire que leurs tarifs  
3 pour les communautés visées par ce barrage-là vont  
4 probablement avoir des tarifs qui vont être  
5 dépendants des conditions locales de production.

6 Alors, ces communautés-là auront la  
7 chance... ces communautés vont avoir la chance  
8 d'être parmi les premières à avoir la conversion de  
9 la centrale électrique qui les alimente. Ils vont  
10 profiter d'un avantage financier que les autres  
11 communautés du Nunavik n'ont pas encore. On espère  
12 qu'un jour peut-être qu'ils les auront, mais pour  
13 le moment ils ne les ont pas.

14 Donc, en prévision de la conversion  
15 annoncée dans les réseaux autonomes et du  
16 changement de paradigme économique et commercial en  
17 matière de chauffage des locaux au Nunavik, un  
18 seuil de la première tranche à quarante  
19 kilowattheures (40 kWh) calqué sur le tarif D du  
20 réseau intégré devrait être envisagé. Il est  
21 pertinent à ce moment-ci de se questionner dès  
22 maintenant sur l'iniquité que subiront les réseaux  
23 autonomes qui continueront d'être alimentés en  
24 électricité par des centrales au combustible. Ou  
25 plus globalement, il est temps de se questionner

1 sur l'uniformité territoriale au nord du 53e  
2 parallèle.

3 Pour ces raisons, UC recommande à la Régie  
4 de refléter le principe d'équité entre les réseaux  
5 autonomes du Nunavik en fixant le seuil de la  
6 première tranche à quarante kilowattheures (40 kWh)  
7 et ce applicable dès votre décision à venir. On  
8 vous recommande également de refléter le principe  
9 d'équité entre les clients qui ne se chauffent pas  
10 à l'électricité du Nunavik et ceux qui ne chauffent  
11 pas à l'électricité au sud du 53e en fixant le  
12 seuil de la première tranche à quarante  
13 kilowattheures (40 kWh) par jour. Parce qu'il y a  
14 des gens au sud qui ne se chauffent pas à  
15 l'électricité, puis ils bénéficient quand même du  
16 quarante kilowattheures (40 kWh) par jour comme  
17 marge même si votre décision visait à aider ceux  
18 qui se chauffaient.

19 (15 h 27)

20 Finalement, considérant que tous les usages  
21 anciennement interdits sont... certains usages,  
22 pardon, anciennement interdits, par exemple la  
23 climatisation, la fabrication, la conservation de  
24 la glace pour les arénas, vous avez approuvé le  
25 déploiement de la climatisation là puis vous avez

1 approuvé des projets d'arénas que le Distributeur  
2 collabore à ça, entre autres. Pour les secteurs des  
3 réseaux autonomes, alors on vous demande de  
4 demeurer réceptifs à la nature sociale des  
5 arguments du Distributeur de l'ARK, d'UC et on vous  
6 recommande de refléter le principe d'équité entre  
7 les diverses clientèles des réseaux autonomes du  
8 Nunavik en fixant le seuil de la première tranche à  
9 quarante kilowattheures par jour (40 kWh/j) le plus  
10 rapidement possible.

11 Maintenant, la loi, ce que vous voulez  
12 entendre. L'article 52.1 dit :

13 La tarification doit être uniforme par  
14 catégories de consommateurs sur  
15 l'ensemble du réseau de distribution  
16 d'électricité à l'exception, les  
17 réseaux autonomes de distribution  
18 situés au nord du 53e parallèle.

19 O.K. Alors, vous n'êtes pas obligés de fixer des  
20 tarifs qui sont les mêmes que ceux au sud du 53e,  
21 mais partout au sud du 53e, vous êtes obligés  
22 d'avoir le même tarif. Au nord du 53e, vous pouvez  
23 déroger. Vous n'êtes pas obligés de déroger, c'est  
24 une option que vous avez.

25 Mais il faut se souvenir que la loi... cet

1 article, mon confrère de l'ARK vous a fait la  
2 notion du 53e parallèle là, comment ça a été  
3 délimité, il vous a fait l'historique, je n'y  
4 reviendrai pas, mais la notion qui est à la base de  
5 la Loi de la Régie c'était... et votre charge, ce  
6 qu'on vous confie comme responsabilité, c'est  
7 d'avoir des tarifs justes et raisonnables.

8 Cette notion-là, on la voit dans plusieurs  
9 articles. L'article 31, paragraphe 2.1, vous devez  
10 vous assurer que les consommateurs paient selon un  
11 juste tarif. Pour le moment, c'est votre compétence  
12 exclusive.

13 L'article 48 vous dit que vous pouvez, sur  
14 la demande de toute personne intéressée ou de votre  
15 propre initiative, fixer ou modifier des tarifs.  
16 L'article 49, vous devez... 49,7, vous assurer que  
17 les tarifs et autres conditions sont justes et  
18 raisonnables.

19 Et l'article 74, qui est l'article qui vise  
20 le PUEÉRA, finalement, je vais vous lire tout le  
21 paragraphe parce que ça peut vous inspirer :

22 Dans un territoire desservi par un  
23 réseau autonome de distribution  
24 d'électricité, le Distributeur  
25 d'électricité peut également soumettre

1 à l'approbation de la Régie, des  
2 programmes commerciaux visant d'autres  
3 formes d'énergie afin d'assurer que  
4 les consommateurs de ce territoire  
5 bénéficient d'un approvisionnement en  
6 énergie leur permettant un traitement  
7 équitable par rapport à tout autre  
8 consommateur d'électricité distribuée  
9 par le Distributeur d'électricité pour  
10 le chauffage résidentiel et le  
11 chauffage de l'eau.

12 Je veux porter à votre attention que cet article-là  
13 ne fait pas de distinction entre le nord et le sud  
14 du 53e, mais il vous demande de voir, entre autres,  
15 en fournissant une autre source d'énergie, à ce  
16 qu'il y ait un traitement équitable entre les  
17 consommateurs du nord et les consommateurs du sud,  
18 finalement. Tous les consommateurs.

19 Nous, ce qu'on vous demande... Puis la  
20 définition de « juste » là. Quand la loi dit  
21 « juste », je suis allée voir dans les  
22 dictionnaires, je suis allée voir les synonymes, le  
23 mot qui revient le plus souvent c'est  
24 « équitable », « justice » et « équité ». On  
25 retrouve ces trois mots-là constamment.

1                   Alors, face à tout ça et face, entre  
2 autres... puis là, je vais faire attention de ne  
3 pas me mettre à pleurer... au rapport de la  
4 commission Viens qui vient d'être rendue, qui... où  
5 l'ex-juge Viens a dit que les autochtones au Québec  
6 ont été victimes de discrimination systémique.

7 (15 h 06)

8                   Il a parlé de beaucoup d'aspects de la vie  
9 de tous les jours. Il a parlé des services publics.  
10 Il n'a pas parlé directement, il ne s'est pas  
11 prononcé sur le coût de l'électricité, mais quand  
12 on regarde cet article au nord du 53e parallèle,  
13 qui vit au nord du 53e parallèle? C'est des  
14 autochtones. Ils ont été traités injustement un peu  
15 partout à travers le Québec pour toutes sortes de  
16 raisons, sur Maniwaki, n'importe quelle réserve. Le  
17 rapport en fait foi, le rapport demande à ce qu'on  
18 revienne à un traitement plus égal.

19                   Vous avez cette opportunité, en créant une  
20 égalité à travers l'article 53, à travers, pardon,  
21 l'article 52.1, au nord du 53e parallèle, d'amorcer  
22 un traitement équitable à travers le Québec pour  
23 tous les consommateurs d'électricité et soyez  
24 conscients que ceux qui sont au nord du 53e, c'est  
25 presque que des autochtones.

1           Alors, je vous invite à le faire. Il y a  
2 toutes sorte d'autres raisons d'équité qui sont  
3 mentionnées dans le mémoire de madame de Tilly et  
4 je pense que c'est important, socialement, de le  
5 faire et de le suivre.

6           Pour ce qui est de votre question qui  
7 touchait la deuxième tranche et l'augmentation de  
8 cette deuxième tranche, on a répondu en DDR à votre  
9 question. Il est évident qu'on ne croit pas, UC ne  
10 croit pas opportun de reprendre des hausses  
11 additionnelles du prix de la deuxième tranche. Le  
12 tarif actuel et les frais spéciaux de raccordement  
13 au nord du 53e sont déjà suffisamment pénalisants  
14 et dissuasifs, mais et donc on vous demande de  
15 mettre une fin à cette hausse prévue, mais si la  
16 Régie optait pour la reprise de la hausse de huit  
17 pour cent (8 %), en sus de la hausse tarifaire  
18 moyenne, on vous demanderait qu'une démonstration  
19 préalable soit faite à l'effet que la progression  
20 de ce prix depuis deux mille quinze (2015) a eu un  
21 effet significatif sur la consommation de la  
22 deuxième tranche.

23           Et selon la preuve que nous a fourni le  
24 Distributeur à date et le peu de consommation en  
25 deuxième tranche finalement qui se produit, on vous



1           soumet, ils ne pourront pas faire cette... Vous  
2           établir ça, vous faire une preuve à cet effet-là.  
3           Je vous remercie.

4           LA PRÉSIDENTE :

5           Parfait, Maître Sicard. Est-ce qu'il y a des  
6           questions? Allez-y. Non? C'est bon.

7           Me SIMON TURMEL, régisseur :

8           Lorsque vous avez parlé de rétroactivité, ce que  
9           vous vouliez dire c'est que si la Régie, par  
10          hasard, arrivait du côté d'augmenter la première  
11          tranche à quarante cennes (0,40 \$)...

12          Me HÉLÈNE SICARD :

13          Oui.

14          Me SIMON TURMEL, régisseur :

15          Qu'il y avait une décision, disons, dans un mois ou  
16          quelque chose du genre, vous dites que...

17          Me HÉLÈNE SICARD :

18          Bien, en fait, la demande elle est devant vous  
19          depuis longtemps. Il n'y a pas eu de demandes de  
20          tarif provisoire là. J'en suis très consciente,  
21          mais moi je suis devant vous aujourd'hui, puis je  
22          vous dis : « Bien, si vous rendez votre décision,  
23          vous pourriez la rendre à partir d'aujourd'hui. »  
24          On est là devant vous, aujourd'hui. Si je vous le  
25          demande pour quelle revienne à au moins

1 aujourd'hui. Je comprends que ça peut être  
2 difficile pour vous, mais si vous vous prononcez...

3 Il y a plusieurs difficultés devant nous,  
4 puis je ne peux pas vous dire : « Bien, décidez  
5 demain matin là. ». Je me sentirais bien  
6 inconfortable de vous demander ça et je pense que  
7 ce n'est pas réaliste, mais il ne faut pas passer à  
8 côté, surtout si vous voulez donner raison au  
9 Distributeur et à tout le monde qui est dans cette  
10 salle qui vous demande et qui vous dit : « Haussez  
11 à quarante kilowattheures (40 kW/h) la limite, puis  
12 conservez, gelez la deuxième tranche. », pour le  
13 moment elle est gelée, ça fait que ça, ça a moins  
14 d'incidence, mais de hausser avec, un, il y a la  
15 loi 34, deux, il y a l'hiver qui arrive là. C'est  
16 déjà l'hiver. Il y aura peut-être des journées un  
17 petit peu plus chaudes mais c'est déjà l'hiver.

18 (15 h 36)

19 Alors, si on attend au premier (1er)  
20 janvier pour démarrer, ça pénalise des populations  
21 qui sont déjà pénalisées, dans le sens où elles  
22 attendent cette décision et qu'on leur reconnaisse  
23 ce droit depuis deux mille quinze (2015).

24 Ça fait que je ne vous demande pas de  
25 retourner en arrière, à deux mille quinze (2015).

1 Je vous demande de trouver une façon à ce que ça ne  
2 tarde pas. Dans le mémoire d'UC et dans nos  
3 conclusions, c'était dès la décision à venir. Mais,  
4 moi, ce que je vous demande, c'est que si la  
5 décision doit tarder, est-ce qu'on pourrait avoir  
6 ça d'application au premier (1er) décembre?

7 Me SIMON TURMEL, régisseur :

8 Alors, c'était ça ma question. Ce que vous dites,  
9 c'est que la Régie pourrait rendre une décision si  
10 elle allait dans ce sens-là pour l'augmentation du  
11 seuil à quarante kilowattheures (40 kWh).

12 Me HÉLÈNE SICARD :

13 Hum, hum.

14 Me SIMON TURMEL, régisseur :

15 Et Hydro-Québec a souligné tout à l'heure qu'il y  
16 avait une difficulté d'application informatique.  
17 Vous parlez de rétroactivité, c'est-à-dire que le  
18 problème pourrait être réglé de façon informatique  
19 plus tard, mais avec une rétroaction à la date...

20 Me HÉLÈNE SICARD :

21 Voilà! Écoutez...

22 Me SIMON TURMEL, régisseur :

23 ... le terme est rétroaction, rétroactivité aux  
24 termes de...

25

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 ... c'est pas... c'est pas un nombre... c'est pas  
3 un nombre de factures comme ce qu'on retrouve, par  
4 exemple, à la Ville de Montréal là. Je comprends  
5 que chaque habitation a sa facture, mais c'est... À  
6 partir du moment où votre décision est rendue puis  
7 dit « bien, moi, j'applique ça à partir du premier  
8 (1er) décembre. » Puis si le Distributeur ne peut  
9 pas l'appliquer au premier (1er) décembre, bien au  
10 plus tard telle date, mais il faudra qu'il le fasse  
11 rétroactivement au premier (1er) décembre. » Puis  
12 il va falloir qu'il regarde ses factures, qu'il les  
13 révise puis qu'il l'applique en conséquence.

14 Je veux dire, c'est inscrit sur toutes les  
15 factures ce qui est première tranche, ce qui est  
16 deuxième tranche. La machine, je suis certaine  
17 que... Moi, je ne suis pas très habile avec les  
18 ordinateurs, mais je suis certaine que les beaux  
19 ordinateurs qu'ils vont être capables de faire ça.

20 Me SIMON TURMEL, régisseur :

21 Merci.

22 Me HÉLÈNE SICARD :

23 O.K.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 C'est bon. Merci beaucoup, Maître Sicard.

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 Merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Alors, écoutez, on va terminer aujourd'hui, hein,  
5 si vous êtes prêt, Maître Turmel, à faire votre  
6 réplique. Avez-vous...

7 Me SIMON TURMEL :

8 Je demanderais, bien je demanderais peut-être  
9 simplement peut-être un quinze (15), vingt (20)  
10 minutes, juste le temps avec mes collègues que l'on  
11 examine tout ça.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 O.K. Est-ce que ça...

14 Me SIMON TURMEL :

15 Puis après, je pense qu'on est prêt à procéder.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Ça va pour notre ami sténographe? Il dit « oui ».

18 Me SIMON TURMEL :

19 Oui.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Il dit qu'il n'a pas le choix, il n'aura pas besoin  
22 de notes sténos demain matin. O.K. Donc, on revient  
23 dans quinze (15) minutes.

24 Me SIMON TURMEL :

25 Parfait. Merci.

1 SUSPENSION

2 (15 h 56)

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Maître Turmel.

5 RÉPLIQUE PAR Me SIMON TURMEL :

6 Oui, je serai bref. Donc, tout d'abord relativement  
7 à l'AHQ-ARQ, la proposition que l'intervenant a  
8 faite relativement de réinvestir le huit pour cent  
9 (8 %) au Nunavik. Mais en fait mes commentaires  
10 vont aller dans le sens de l'intervention de maître  
11 Sicard, donc deuxième fois aujourd'hui. Je le dis  
12 avec un clin d'oeil. Donc, on va marquer cette  
13 journée à l'agenda. En fait, regardez, c'est une  
14 proposition qui est très sommaire, qui a été  
15 avancée comme ça en avant. C'est une proposition  
16 qui n'a pas été analysée par le Distributeur, qui  
17 est probablement d'une certaine complexité. Donc,  
18 il faudrait vraiment l'analyser en profondeur, voir  
19 ses tenants et aboutissants. Donc, le Distributeur  
20 demande à la Régie de ne pas tenir compte justement  
21 de cette proposition de l'AHQ-ARQ.

22 Maintenant, passons à l'ARK. Relativement à  
23 la question du projet de loi 34. En fait... Et de  
24 la crainte justement que mon confrère avait  
25 relativement justement à disons le timing par

1 rapport à l'adoption au niveau du projet de loi 34.  
2 Simplement vous dire que le Distributeur va faire  
3 des représentations pour que les modifications qui  
4 résulteraient d'une décision puissent être  
5 intégrées ou être reflétées à l'annexe 1 du projet  
6 de loi 34.

7           Toujours par rapport à cet intervenant,  
8 l'ARK, en ce qui concerne plus particulièrement  
9 maintenant la question de l'efficacité énergétique,  
10 le Distributeur reste ouvert justement à regarder  
11 avec l'ARK également, avec l'OMHK justement les  
12 différentes possibilités au niveau de la mise en  
13 oeuvre d'interventions en efficacité énergétique.  
14 On constate, puis je pense que c'est assez bien  
15 ressorti des témoignages tant du Distributeur que  
16 de l'ARK qui a quand même aussi ici une  
17 responsabilité partagée, puis il y a une  
18 collaboration qui est nécessaire. Puis je pense  
19 qu'on l'a sentie cette collaboration-là dans les  
20 différents témoignages.

21           Je fais juste aussi souligner, ça a été  
22 souligné par un des témoins du Distributeur  
23 justement qu'il y a un PTÉ pour le Nunavik, pour  
24 les interventions au Nunavik, qui est en examen,  
25 qui est en développement. Puis, ça, je pense que

1 c'est un élément, c'est un élément important qui va  
2 peut-être pouvoir servir justement de... un outil  
3 intéressant peut-être pour des pistes, de futures  
4 pistes à explorer. Donc, je pense qu'il faut  
5 regarder ça en tête également. Puis ce sont des  
6 éléments importants à considérer.

7           Finalement, mon dernier point de réplique  
8 par rapport à UC et la question de la  
9 rétroactivité. Je vais vous citer mot pour mot ce  
10 qu'un de mes collègues m'a dit : « Ce serait  
11 l'enfer. » Donc, d'un point de vue opérationnel  
12 justement, y aller avec une telle proposition, ce  
13 serait l'enfer d'un point de vue opérationnel. Il y  
14 aurait quand même au moins six mille (6000)  
15 abonnements qui devraient être examinés ou qui  
16 devraient être regardés, traités un par un pour  
17 voir justement, est-ce que... six mille (6000)  
18 factures, peut-être même plus de six mille (6000)  
19 factures parce que les factures ne sont pas  
20 nécessairement tout le temps émises à la bonne  
21 date, puis il peut y avoir des... on peut des fois  
22 chevaucher deux périodes de facturation.

23           Donc, on aurait au moins six mille (6000)  
24 factures qu'il devrait regarder une à une pour voir  
25 s'il n'y a pas des ajustements qui devraient être



1 faits. Donc, ça pourrait être plus que ça. Voir si,  
2 justement, on a dépassé le seuil de la première  
3 tranche. Ça serait d'un point de vue opérationnel  
4 particulièrement complexe. Ce sont les informations  
5 justement qu'on me donne pour une proposition de ce  
6 type-là d'application rétroactive.

7           Donc, ça fait le tour des différents  
8 éléments de réplique que j'avais. À moins qu'on me  
9 dise par derrière quelque chose. Non. Voilà! Il  
10 faut toujours se retourner.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 J'aimerais revenir avec la notion de... en fait la  
13 difficulté de recalculer des factures.

14 Me SIMON TURMEL :

15 Oui.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Mais avant ça. Peut-être qu'on a de la difficulté à  
18 comprendre pourquoi ça prend autant de temps pour  
19 le Distributeur d'apporter d'éventuelles  
20 modifications dans l'optique où les changements  
21 informatiques ont déjà été apportés pour, en tout  
22 cas, pour le réseau intégré parce que c'est quelque  
23 chose qui est complètement distinct là.

24 (16 h01)

25 Me SIMON TURMEL :

1 Bien, il a été apporté pour la Tarif D. Là, c'est  
2 sûr qu'il y a eu le tarif, également, DN par la  
3 suite qui a été créé qui lui, finalement, a des  
4 modalités de configuration dans le système  
5 différentes puis de ma compréhension.

6 Puis, vous comprenez que ce n'est pas moi  
7 qui, de mon ordinateur, qui apporte ces  
8 modifications-là ou qui fait les ajustements  
9 requis, mais c'est vraiment par rapport au Tarif DN  
10 maintenant, donc le Tarif DN configuré dans le  
11 système, qu'il y aurait des modifications à  
12 apporter. Mais par rapport au temps nécessaire, ce  
13 que je vous mentionnais c'est surtout, c'est une  
14 question ici de... Actuellement, il y a la question  
15 de la tarification dynamique. Il y a vraiment des  
16 modifications importantes dans le système qui sont  
17 en train d'être apportées pour pouvoir mettre ça en  
18 place pour l'hiver prochain, lequel arrive assez  
19 prochainement.

20 Donc, de ce que je comprends, c'est que  
21 d'ici la fin du mois de novembre, les efforts sont  
22 vraiment déployés pour la tarification dynamique.  
23 De ce qu'on m'a expliqué également, c'est qu'il y  
24 aurait comme une difficulté, puis je ne pourrais  
25 pas aller vraiment plus en profondeur là-dessus,

1 d'un point de vue technique, mais il y aurait comme  
2 une difficulté de pouvoir travailler sur deux  
3 tarifs à la fois là, justement au niveau des  
4 configurations ou des modifications au système. Je  
5 ne sais pas si... Oui... Je vais demander à  
6 quelqu'un de s'approcher pour me...

7 Mme LOUISE TRÉPANIÉR :

8 Désolée...

9 LA PRÉSIDENTE:

10 On est souple.

11 Mme LOUISE TRÉPANIÉR :

12 Je comprends, c'est ça. C'est qu'ils fonctionnent  
13 dans des environnements distincts. Donc pour la  
14 tarification dynamique notamment là, ils ont des  
15 tests à faire, tout ça, ça fait qu'ils gèlent,  
16 genre, des environnements dans le système. Donc, on  
17 ne peut pas à la fois faire des modifications, des  
18 tests alors que ça, c'est fait.

19 Donc, la fin novembre, c'est comme une date  
20 critique là. Puis suite ça, bien, ce qu'on  
21 m'explique, c'est que... c'est ça, l'évaluation  
22 fine n'est pas nécessairement... Il faut qu'ils  
23 fassent des tests, qu'ils établissent s'il y a des  
24 impacts à d'autres niveaux puis il faut modifier  
25 sur la facture, dans le système aussi, de

1 facturation.

2           Donc, tous ces éléments-là font que ça  
3 pourrait retarder à la fin de janvier. Il y a les  
4 vacances des Fêtes aussi. Les ressources dédiées à  
5 ça sont prises sur d'autres priorités. Donc,  
6 l'ensemble de ça fait que ça irait à la fin  
7 janvier, sauf qu'il y a quand même... On va essayer  
8 de faire ça dans les meilleurs délais là. Donc,  
9 c'est vraiment plus là, des questions techniques  
10 comme ça qui nous limitent.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Oui, allez-y, Sylvie.

13 Mme SYLVIE DURAND :

14 Bonjour.

15 Me SIMON TURMEL :

16 Bonjour.

17 Mme SYLVIE DURAND :

18 Je voulais juste savoir que... Bon, je comprends là  
19 qu'il y a toute une opération au niveau du système  
20 de facturation pour mettre en oeuvre ça là, mais  
21 est-ce qu'il n'y a pas une... je vais utiliser le  
22 mot là, une « quincaillerie comptable » qui  
23 permettrait, au moment où la décision sort, de  
24 faire en sorte que le tarif serait en vigueur au  
25 moment de la décision, mais qu'il serait appliqué

1 et facturé au moment où c'est disponible. Puis  
2 entre ça, bien, il y a des mécanismes comptables  
3 qui permettent de récupérer les revenus.

4 Me SIMON TURMEL :

5 En fait, j'ai l'impression... Bien, il est question  
6 de la mécanique comptable, mais moi l'élément que  
7 je vous ai donné tout à l'heure, c'était plus  
8 vraiment au niveau pratico-pratique de traiter les  
9 factures qui auront été émises durant cette période  
10 parce qu'admettons, prenons l'hypothèse d'une  
11 décision avec un tarif au premier (1er) décembre,  
12 mais que nous, au niveau système, on est capable  
13 uniquement au premier (1er)... disons premier (1er)  
14 février, c'est certain qu'entre décembre puis  
15 février, il y a des factures, quand même, qui vont  
16 continuer à être émises puis des fois, ça peut être  
17 deux factures pour le même client parce qu'il  
18 suffit que... Ça peut être deux factures qui  
19 soient, pas nécessairement émises, mais qu'elles  
20 soient visées parce qu'il suffit que la période de  
21 facturation de soixante (60) jours tombe à quelque  
22 part entre ces deux dates-là. Donc, il y aurait une  
23 première facture avec une partie qui serait visée  
24 par le nouveau seuil. Ensuite, une deuxième facture  
25 qui serait émise plus tard.

1                   Donc, moi, les éléments que je vous ai  
2                   apportés c'est vraiment au niveau opérationnel.  
3                   Donc, ça impliquerait ensuite de réviser presque  
4                   manuellement, je vous dirais, c'est ce qu'on m'a  
5                   dit, chacune des factures des clients qui  
6                   toucheraient en tout ou en partie, ce gap ou cet  
7                   écart-là entre la date de la décision ou la date  
8                   que la décision, on fixerait donc, le premier (1er)  
9                   décembre et la date où on serait capable, d'un  
10                  point de vue opérationnel, avec nos systèmes de  
11                  facturer à ce nouveau tarif là. Alors, est-ce  
12                  que...

13                 (16 h06)

14                 LA PRÉSIDENTE :

15                 Mais, je comprends qu'il y a six mille (6000) peut-  
16                 être abonnements touchés, mais il y a quand même,  
17                 juste actuellement, dix pour cent (10 %) des  
18                 abonnés qui consomment.

19                 Me SIMON TURMEL :

20                 Mais, il faudrait quand même regarder chaque  
21                 facture une à une pour vérifier...

22                 LA PRÉSIDENTE :

23                 Oui.

24                 Me SIMON TURMEL :

25                 ... si justement...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Il y en aurait plusieurs qui n'auraient pas  
3 d'ajustement.

4 Me SIMON TURMEL :

5 Oui, c'est certain. C'est certain. C'est certain.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Oui. O.K. Allez-y.

8 Me SIMON TURMEL, régisseur :

9 Dans la même veine. Je ne connais pas vos  
10 compétences informatiques, mais je me posais la  
11 question.

12 Me SIMON TURMEL :

13 Bien là, vous êtes en train, je pense, de les  
14 pousser à leur limite là.

15 Me SIMON TURMEL, régisseur :

16 Dans le domaine du gaz, dans le domaine gazier...

17 Me SIMON TURMEL :

18 Oui.

19 Me SIMON TURMEL, régisseur :

20 ... il me semble qu'il y a des provisoires puis il  
21 y a des, je ne sais pas, des « rider », des  
22 cavaliers tarifaires, ça n'existe pas? Je lance ça  
23 comme ça parce que des fois lorsqu'on sort de la  
24 boîte standard, on trouve des solutions, mais je  
25 vous laisse ça comme ça. Je suis très imaginatif,

1           mais je ne suis pas dans vos souliers. Alors, c'est  
2           plus un commentaire qu'une solution, mais...

3           Me SIMON TURMEL :

4           Eh! Boy. Je vous répondrais, dans un premier temps,  
5           dans un deuxième temps, je vais me tourner, mais...

6           Me SIMON TURMEL, régisseur :

7           Je ne suis pas dans votre soulier, mais on a les  
8           mêmes noms, c'est déjà pas pire.

9           Me SIMON TURMEL :

10          Effectivement, on a les mêmes noms, ça, c'est...

11          LA PRÉSIDENTE :

12          D'ailleurs, il y a une suggestion pour... si jamais  
13          c'était un petit garçon, de ne pas l'appeler Simon.

14          Me SIMON TURMEL :

15          Imaginez-vous que j'y avais déjà pensé. Je vous  
16          reviens.

17          LA PRÉSIDENTE :

18          Maître Turmel, en fait, on a peut-être une  
19          suggestion. On vous demanderait peut-être de  
20          prendre un engagement, t'sais, et peut-être de nous  
21          préciser quelle serait la mécanique possible,  
22          souhaitable, dans la mesure où il y a un changement  
23          qui est apporté à compter de la décision puis...

24          Me SIMON TURMEL :

25          Parfait. Regardez...



1 LA PRÉSIDENTE :

2 ... et la possibilité de mettre en vigueur les  
3 changements le plus tôt possible.

4 Me SIMON TURMEL :

5 Parfait. On va vous répondre...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 En énonçant les contraintes, les avantages et  
8 inconvénients.

9 Me SIMON TURMEL :

10 Et les contraintes également justement notamment au  
11 niveaux systèmes qui peuvent exister...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Les contraintes au niveau...

14 Me SIMON TURMEL :

15 ... au niveau traitement par la suite...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Exact.

18 Me SIMON TURMEL :

19 ... de ces factures-là. Parfait. On va répondre...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Donc, ce serait l'engagement numéro 1 : de préciser  
22 les...

23 Me SIMON TURMEL :

24 La faisabilité? Est-ce que ce serait un bon mot?

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui.

3 Me SIMON TURMEL :

4 Oui.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Relié à la mise en vigueur des modifications qui  
7 pourraient être apportées au tarif DN. Vous auriez  
8 combien... besoin de combien de temps pour...

9

10 E-1 (HQD) : Préciser la faisabilité de mettre en  
11 vigueur les changements le plus tôt  
12 possible reliés aux modifications qui  
13 pourraient être apportées au tarif DN,  
14 en énonçant les contraintes, les  
15 avantages et inconvénients (demandé  
16 par la Formation)

17

18 Me SIMON TURMEL :

19 Regardez, je pense que d'ici la fin de la semaine.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 O.K.

22 Me SIMON TURMEL :

23 D'ici la...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 O.K.

1 Me SIMON TURMEL :

2 Nous sommes, je crois mercredi.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 On est le mercredi.

5 Me SIMON TURMEL :

6 Donc, si on disait peut-être vendredi seize heures  
7 (16 h 00).

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Parfait. Vendredi le cinq (5) octobre, c'est-tu ça?

10 Me SIMON TURMEL :

11 Je dirais le 4.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Le 4. 4 octobre.

14 Me SIMON TURMEL :

15 Oui. Oui.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Oui, c'est bon. Le quatre (4) octobre seize heures  
18 (16 h 00) au plus tard. Donc réponse à l'engagement  
19 numéro 1. Et à compter de cette date, le dossier  
20 sera pris en délibéré.

21 Est-ce qu'il y a des intervenants qui  
22 aimeraient avoir le droit de répondre à cet  
23 engagement ou... C'est beau? Parfait. Donc, voilà,  
24 cela termine notre audience. On vous remercie, vous  
25 avez été d'une efficacité incroyable. Nous le

1 serons aussi pour rendre notre décision, espérons-  
2 le.

3           Donc, on vous remercie. Cela va terminer  
4 finalement le dossier tarifaire deux mille dix-  
5 neuf, deux mille vingt (2019-2020). Il va rester,  
6 bon, cette décision et une décision sur les frais  
7 et on invite aussi les intervenants peut-être à  
8 faire leur demande de paiement de frais dans les  
9 meilleurs délais pour qu'on puisse rendre une  
10 décision rapidement à cet égard-là.

11           Alors, je remercie l'équipe. Je remercie  
12 mes collègues et puis à la prochaine.

13 Me SIMON TURMEL :

14 Merci. Au nom de mes collègues, je vous remercie.

15

16 AJOURNEMENT

17

18

1

2

SERMENT D'OFFICE :

3

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

4

certifie sous mon serment d'office, que les pages

5

qui précèdent sont et contiennent la transcription

6

exacte et fidèle des notes recueillies par moi au

7

moyen du sténomasque, le tout conformément à la

8

Loi.

9

10

ET J'AI SIGNE:

11

12

13

---

Sténographe officiel. 200569-7